

La croissance résiste, l'inflation aussi

Note de conjoncture



15 mars 2023

Les *Notes de conjoncture* sont disponibles dès leur parution sur le site internet de l'Insee dans les rubriques Conjoncture et Collections à l'adresse **www.insee.fr**.

ISSN 2726-6176

ISBN : 978-2-11-162385-9

Rédaction achevée le 14 mars 2023

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Rédacteurs en chef

Émilie Cupillard

Vianney Ducatel

Julien Pouget

Olivier Simon

Contributeurs

Jules Baleyte

Sophie Baud

Jamal Ben Bacha

Narjis Benchekara

Nicolas Bignon

Bruno Bjai

Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts

Charles-Marie Chevalier

Lionel Delta

Claire Du Campe De Rosamel

Sébastien Faivre

Melchior-Archibald Fosse

Hugues Génin

Vivien Guérin

Fabien Guggemos

Yves Jauneau

Colin Jourde

Thomas Laurent

Pierre Leblanc

Clément Lefebvre

Matthieu Lequien

Julien Machado

Jérémy Marquis

Léa Mauro

Erwann Menard-Commault

Andrea Mencarelli

Martin Monziols

Fanch Morvan

Inès Moutachaker

Robin Navarro

Mathilde Niay

Nicolas Palomé

Gaëlle Péresse

Jérôme Pujol

Benjamin Quévat

Hugues Ravier

Guillaume Roulleau

Julie Solard

Hélène Thélot

Julien Valentino

Alexandre Wukovits

Meryam Zaiem

Secrétariat de rédaction et mise en page

Camille Carré

Jean-Pierre Catan

Séverine Clément

Mathilde Demarque

Secrétariat

Nathalie Champion

La croissance résiste, l'inflation aussi

Vue d'ensemble

La croissance résiste, l'inflation aussi.....	4
---	---

Conjoncture française

● En 2022, face à la hausse des prix, les ménages ont changé leurs habitudes de consommation.....	7
● Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie.....	14
Activité économique.....	23
● Face aux prix de l'énergie, les entreprises réagissent surtout en augmentant leurs prix de vente, tout en envisageant aussi des investissements pour réduire leur facture énergétique.....	29
Échanges extérieurs.....	32
Emploi.....	34
Chômage.....	35
Prix à la consommation.....	36
Salaires.....	38
● Prime de partage de la valeur : des versements massifs fin 2022, avec de potentiels effets d'aubaine.....	40
Revenus des ménages.....	43
Consommation et investissement des ménages.....	46
Résultats des entreprises.....	49
Investissement des entreprises.....	52

Conjoncture internationale

Synthèse internationale.....	54
● Début 2023, les « effets de base » atténuent mécaniquement les glissements annuels des prix à la consommation.....	57
Énergie et matières premières.....	63
Zone euro.....	65
Royaume-Uni.....	72
États-Unis.....	74
Chine.....	76

La croissance résiste, l'inflation aussi

Un an après, trois ans après, ...

Un an après le début de la guerre en Ukraine, trois ans après le premier confinement de 2020, les économies occidentales ont sans doute mieux résisté aux chocs que ce que l'on pouvait craindre, mais elles restent sous la menace d'une inflation élevée. Tous les pays ne sont pas exposés de la même manière à ces chocs, notamment aux conséquences de la guerre en Ukraine et à la crise énergétique : les États-Unis le sont assurément moins que l'Europe ; et au sein de la zone euro, la France l'est sans doute moins que l'Allemagne et que les pays dont l'approvisionnement en énergie dépendait, avant la guerre, assez largement du gaz russe.

Quand on les compare à leurs niveaux d'il y a un an et d'il y a trois ans, les principaux indicateurs macroéconomiques publiés récemment par l'Insee témoignent tout à la fois de l'empreinte laissée par les chocs et de la relative résistance de l'économie française. Le produit intérieur brut (PIB) trimestriel français se situe ainsi fin 2022 un peu plus de 1 % au-dessus de celui de la fin 2019 (contre près de -1 % pour l'Espagne et le Royaume-Uni, 0 % pour l'Allemagne, mais presque 2 % pour l'Italie) et 0,5 % au-dessus de celui du dernier trimestre 2021. Après le fort rebond post-confinement, l'activité française a nettement ralenti en 2022 mais la croissance trimestrielle est restée légèrement positive en fin d'année. L'emploi salarié a été plus dynamique que l'activité, en partie du fait de l'apprentissage : en décembre 2022, il dépasse de 4,5 % son niveau de décembre 2019, et de 1,3 % celui de décembre 2021. L'investissement des entreprises, tiré par des dépenses en services informatiques elles aussi très dynamiques, dépasse de près de 9 % son niveau d'il y a trois ans.

À l'inverse, l'indice de la production manufacturière est en retrait de 3 % en janvier 2023 par rapport à janvier 2020 (et de près de 1 % par rapport à janvier 2022), reflet notamment des difficultés d'approvisionnement et du renchérissement de l'énergie. Les exportations de biens et de services sont elles aussi en retrait (-1 %) au quatrième trimestre 2022 par rapport à fin 2019, même si elles ont progressé d'environ 4 % depuis la fin 2021.

Le fait marquant des trimestres récents reste l'envolée des prix à la consommation. Leur glissement s'élève en février 2023 à 6,3 % sur un an, mais la recrudescence de l'inflation avait démarré plus tôt si bien que le niveau général des prix s'est accru de 10,8 % par rapport à février 2020. Globalement préservé pendant la pandémie, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages par unité de consommation se situe quant à lui au quatrième trimestre 2022 un peu plus de 1 % au-dessus de son niveau de la fin 2019, mais près de 1 % sous son niveau de la fin 2021. La consommation des ménages, qui avait vigoureusement rebondi après les confinements, se situe quant à elle tout juste à son niveau d'avant la crise sanitaire, qu'elle avait pourtant dépassé au cours de l'été 2021 : elle a en effet reculé d'un peu plus de 1 % entre la fin 2021 et la fin 2022. Le taux d'épargne des ménages se situe ainsi fin 2022 environ 2 points au-dessus de son niveau d'avant-crise.

L'inflation d'ensemble pourrait refluer légèrement au printemps 2023, mais l'inflation sous-jacente continuerait de progresser

Les enquêtes de conjoncture montrent depuis quelques mois une détente relative de certaines contraintes d'offre, en particulier des difficultés d'approvisionnement. Les difficultés de recrutement restent quant à elles proches de leurs plus hauts niveaux. Du côté de la demande, les inquiétudes remontent quelque peu. Les soldes d'opinion sur les évolutions probables des prix de vente restent globalement élevés et sont en nette hausse en février dans le commerce de détail, en particulier alimentaire.

Cette hausse signalée dans les enquêtes fait écho aux récentes négociations entre producteurs et distributeurs. Il est difficile d'en prévoir l'impact exact sur l'évolution à court terme des prix à la consommation. L'hypothèse retenue dans cette *Note* est que cet impact pourrait être lissé sur plusieurs mois, en fonction notamment de l'écoulement des stocks déjà achetés par les distributeurs et des dispositions prises par ces derniers pour atténuer les hausses de prix. À l'horizon de la prévision (mi-2023), l'alimentation, dont le glissement annuel des prix dépasserait 15 %, resterait la première contribution à l'inflation. Les données de comptabilité nationale montrent à ce sujet que le taux de marge des industries agroalimentaires a été comprimé en 2021 sous l'effet du renchérissement des intrants, puis s'est redressé ensuite tout au long de l'année 2022, ce qui peut apparaître, au moins en partie, comme un effet de rattrapage.

Les prix des biens manufacturés et des services resteraient par ailleurs relativement dynamiques. Leur glissement annuel dépasserait, respectivement, 5 % et 3 % d'ici la mi-2023. À l'inverse, la contribution de l'énergie au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation deviendrait nulle voire négative d'ici juin, du fait essentiellement d'un « effet de base » lié aux prix très élevés des produits pétroliers au printemps 2022. Cet effet suffirait à faire refluer l'inflation d'ensemble (+5,4 % sur un an prévu en juin). Mais l'inflation sous-jacente, de laquelle sont retirés les prix les plus volatils, continuerait d'augmenter pour atteindre +6,4 % sur un an en juin.

Au premier semestre 2023, la croissance resterait légèrement positive et le taux de chômage serait stable

Dans ce contexte d'inflation élevée, la confiance des ménages reste dégradée mais le climat des affaires continue de résister en France, selon les enquêtes de conjoncture. Nombre d'entreprises font face à des prix élevés de l'énergie. Elles réagissent surtout en augmentant leurs prix de vente, et plus marginalement en diminuant leur activité. C'est toutefois le cas des branches les plus intensives en énergie (par exemple la sidérurgie, la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, ainsi que la fabrication de produits chimiques de base), dont la production a chuté au second semestre 2022.

La production manufacturière pourrait, de ce fait, se replier légèrement au premier trimestre 2023, comme le laisse augurer l'indice de janvier. Les services marchands ne croîtraient quant à eux que modérément ce trimestre, avec un recul dans les transports les plus affectés par le mouvement social en cours. Ce dernier, compte tenu des informations disponibles à ce stade, n'aurait toutefois au niveau macroéconomique qu'un effet limité. Au total, le PIB français augmenterait modestement au premier trimestre (+0,1 % prévu), avec, du côté de la demande, un faible rebond de la consommation des ménages et un nouveau recul de leur investissement en construction, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. La croissance serait un peu plus élevée au deuxième trimestre (+0,2 % prévu), sous l'hypothèse notamment d'une stabilité de la production manufacturière, d'une légère accélération dans les services et, s'agissant de la demande, d'un soutien des échanges extérieurs avec de nouvelles livraisons aéronautiques et navales.

L'acquis de croissance annuelle pour 2023 s'élèverait ainsi à +0,6 % à mi-année, une prévision soumise à de nombreux aléas, tant nationaux (durée et étendue des grèves, par exemple) qu'internationaux (développements géopolitiques, effets des resserrements monétaires en cours, stabilité du système financier, etc.).

Sur le marché du travail, l'emploi ralentirait (+0,1 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), dans le sillage de l'activité. La productivité par tête serait donc presque stable. Elle resterait ainsi bien en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire, en particulier dans l'industrie : cet écart ne s'explique qu'en partie par le net développement de l'alternance ces dernières années. Le taux de chômage se maintiendrait au premier semestre 2023 à 7,2 % de la population active.

Inflation, consommation : disparités entre ménages et changements de comportements

Au second semestre 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a globalement rebondi, après son recul du premier semestre. Il a en effet été tiré à la hausse par de nombreuses mesures de soutien. Parmi celles-ci, la prime de partage de la valeur (PPV), exonérée de cotisations sociales et défiscalisée, a été versée massivement en fin d'année à près d'un tiers des salariés des branches marchandes non agricoles. L'« effet d'aubaine » a été important pour les entreprises, puisqu'environ 30 % de ces versements se seraient substitués à des revalorisations du salaire de base.

Le pouvoir d'achat du RDB reculerait néanmoins à nouveau au premier semestre 2023, sous l'effet du dynamisme des prix et du ralentissement prévu des revenus (contrecoup des versements de PPV fin 2022, décélération de l'emploi) et ce malgré une probable nouvelle revalorisation automatique du Smic au cours du printemps. Le glissement annuel du salaire moyen par tête (SMPT) nominal dans les branches marchandes non agricoles s'élèverait à un peu moins de +5 % au deuxième trimestre 2023. L'acquis d'évolution annuelle du pouvoir d'achat par unité de consommation s'établirait quant à lui à -0,7 % à mi-année pour 2023.

Tous les ménages ne sont pas affectés de la même manière par l'inflation. Les différences entre les structures de consommation se traduisent en effet de manière sensible sur les écarts d'inflation par catégories de ménages. Ces écarts se sont accentués ces derniers mois, avec la hausse des prix alimentaires qui s'est conjuguée à celle des prix de l'énergie pour le logement. En janvier 2023, l'inflation est ainsi plus élevée pour les ménages les plus âgés (plus de 1 point par rapport à la moyenne, et +2,5 points par rapport aux plus jeunes, qui sont davantage locataires et dans des logements sans doute plus petits), pour ceux vivant dans des communes rurales ou encore pour les ménages modestes (pour qui l'alimentation pèse *a priori* davantage). Au sein même de ces catégories, l'inflation peut différer sensiblement entre les ménages, avec un écart interquartile de l'ordre de 2 à 3 points de pourcentage.

Un questionnaire exceptionnel a été introduit dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages de décembre 2022 pour tenter de mesurer les évolutions des comportements de consommation dans ce contexte. Deux ménages sur trois déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an, du fait de l'inflation. Il s'agit davantage de ménages jeunes, modestes et/ou ayant des enfants. Ces changements consistent le plus souvent à diminuer la consommation d'énergie pour le logement et de produits alimentaires, comme en attestent par ailleurs, au niveau agrégé, les données « en dur ». Dans une moindre mesure, les ménages disent s'orienter vers de nouvelles enseignes ou de nouvelles gammes de produits. Si l'ensemble de ces évolutions portent sur les 12 derniers mois, il est probable qu'elles perdurent au cours des tout prochains mois, dans un contexte d'inflation qui resterait encore élevée, s'agissant notamment des produits alimentaires. ●

Conjoncture française



En 2022, face à la hausse des prix, les ménages ont changé leurs habitudes de consommation

Fin 2022, dans un contexte de hausse quasi continue des prix tout au long de l'année, plus de deux tiers des ménages déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation du fait de l'inflation. Il s'agit davantage de ménages jeunes, ou ayant des enfants. On les retrouve dans tous les milieux (mesurés par la catégorie socio-professionnelle) et l'urbain comme le rural sont concernés. Les changements d'habitudes de consommation du fait de l'inflation semblent aussi avoir touché l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, même s'ils apparaissent plus marqués chez les ménages contraints financièrement. Enfin, ces changements se portent principalement sur l'énergie du logement et sur l'alimentation, en lien avec la forte inflation touchant ces deux postes de consommation. Ils se traduisent, sur l'alimentation, par une réduction des quantités consommées et, dans une moindre mesure, par des changements de gammes ou d'enseignes.

En décembre 2022, deux ménages sur trois déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an, du fait de la hausse du niveau général des prix

Depuis un an, les ménages rendent compte d'une inquiétude croissante face au contexte économique. Au printemps 2022, l'indicateur synthétique de confiance des ménages a chuté à un niveau très dégradé, proche de celui atteint lors de la crise de 2008, et ne s'est pas relevé depuis lors. Le contexte de hausse continue des prix (+5,2 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2022) participe de cette inquiétude : en décembre 2022, 76 % des ménages considéraient que les prix avaient fortement augmenté au cours des 12 derniers mois, une part qui dépasse le point haut qu'elle avait atteint en mai 2008.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'enquête de conjoncture auprès des ménages (Camme) de décembre 2022, l'Insee les a interrogés sur les éventuelles évolutions de leurs habitudes de consommation (► encadré). En décembre 2022, 68 % des ménages déclarent ainsi avoir changé leurs habitudes

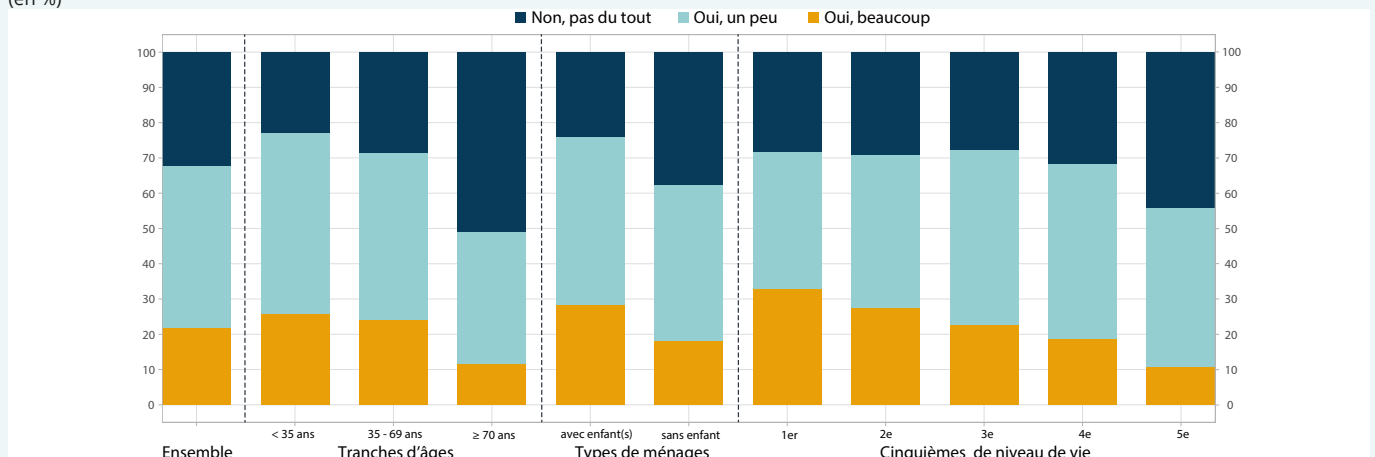
de consommation sur les douze derniers mois à cause de l'inflation (► figure 1)¹. Plus précisément, près d'un ménage sur deux (46 %) déclare avoir *un peu* changé ses habitudes de consommation à cause de l'inflation et environ un ménage sur cinq (22 %) déclare avoir *beaucoup* changé ses habitudes. Ces réponses peuvent être mises en regard avec la consommation observée, en net ralentissement en 2022 par rapport à 2021 (+2,7 % en 2022, après +5,2 %), la croissance en moyenne annuelle en 2022 étant en outre largement un « effet d'acquis » lié à la reprise des achats au second semestre 2021.

Ces changements déclarés dans les habitudes de consommation et le ralentissement de la dynamique de la consommation au niveau macroéconomique sont à mettre en lien avec la baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation. De fait, les ménages sont nombreux à considérer que leur situation financière s'est nettement dégradée en 2022 ou qu'elle serait amenée à se dégrader en 2023 : les soldes d'opinion des ménages relatifs à leur situation financière personnelle passée et future sont très en dessous de leur moyenne de

¹ Dans le cadre de l'enquête Camme de décembre 2022, les habitudes de consommation sur lesquelles se penche le questionnaire recouvrent les postes de consommation courante (alimentaire, vêtements, transports, télécommunications, sorties et loisirs, chauffage, électricité) et des postes plus ponctuels (achats de véhicule, travaux, loisirs).

► 1. Part des ménages déclarant avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an à cause de l'inflation en décembre 2022

(en %)



Lecture : en décembre 2022, 68 % des ménages déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an à cause de l'inflation (Oui un peu, Oui beaucoup).

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Camme.

Conjoncture française

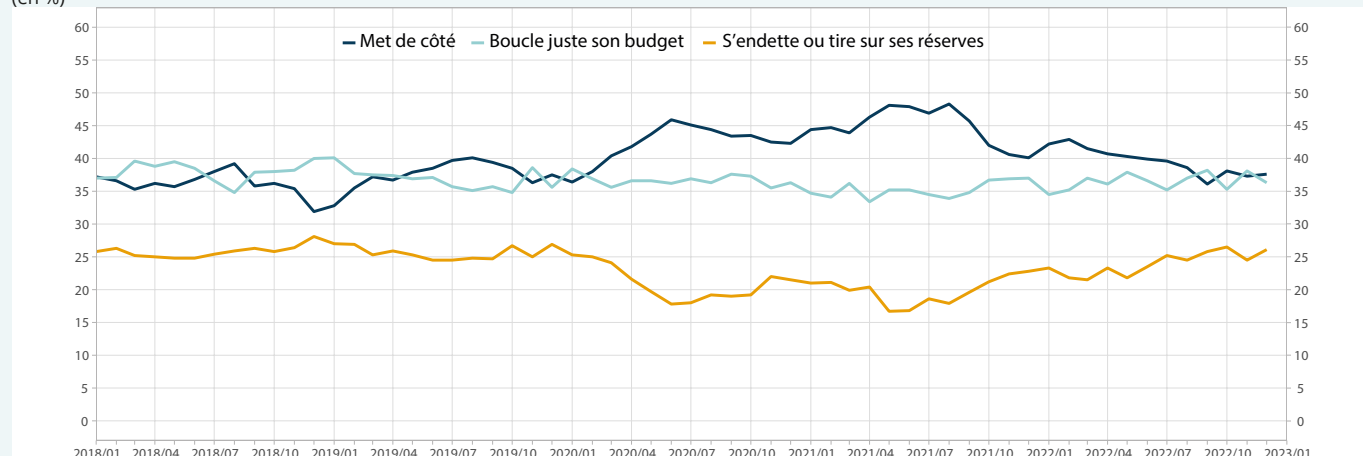
longue période. Au cours de l'année 2022, les ménages qui déclarent s'endetter ou tirer sur leurs réserves ont été plus nombreux (+3 points entre décembre 2021 et décembre 2022, ► **figure 2**), sur fond de quasi-stabilité du revenu disponible brut réel au niveau macroéconomique en moyenne sur l'année.

Les ménages de moins de 35 ans et les ménages avec enfant(s) ont davantage changé leurs habitudes de consommation face à l'inflation

Parmi les ménages interrogés, ce sont les plus jeunes qui déclarent le plus avoir modifié leurs habitudes de consommation depuis l'an passé, à cause de l'inflation (► **figure 1**). En particulier, parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans (► **définitions**), 77 % déclarent avoir modifié leur comportement de consommation, légèrement ou substantiellement, contre 49 % des plus de 70 ans.

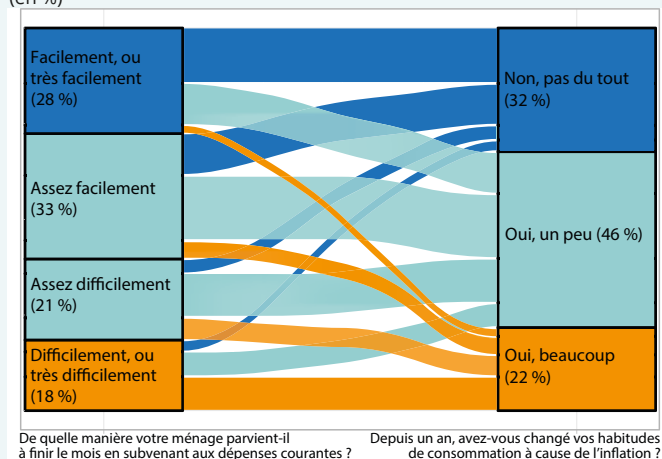
26 % des plus jeunes déclarent même avoir beaucoup modifié leurs habitudes face à l'inflation, contre seulement 11 % pour les ménages les plus âgés. Ces déclarations peuvent surprendre dans la mesure où les plus âgés font face, *a priori*, à une inflation plus élevée que les autres ménages (► **éclairage sur l'inflation par catégories de ménages**), du fait d'une structure de consommation où pèsent davantage les dépenses de chauffage (► **Herpin et Michel, 2012**) ou d'alimentation (► **Ferret et Demoly, 2019**). Une plus grande stabilité de leurs revenus, voire aussi des montants de patrimoine plus importants, comparativement aux ménages les plus jeunes, peuvent toutefois constituer des pistes d'explication (► **Cazenave-Lacrouts et al., 2022**), impliquant de ce fait une moindre nécessité de modifier les habitudes de consommation.

► 2. Part des ménages déclarant mettre de côté, boucler juste leur budget ou s'endetter/tirer sur leurs réserves (en %)



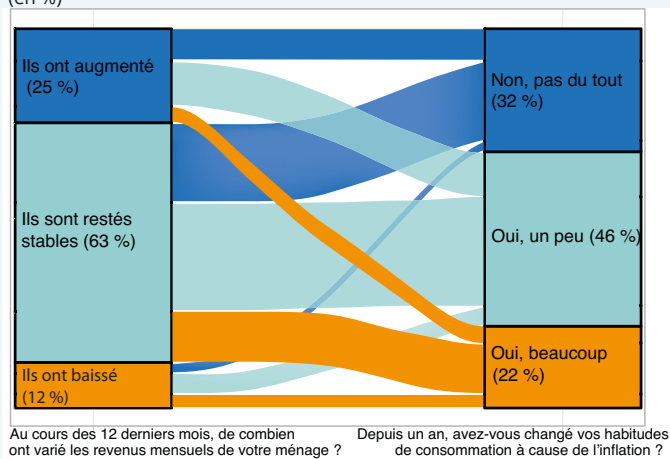
Lecture : en décembre 2022, 38 % des ménages déclarent mettre de l'argent de côté.
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Camme.

► 3a. Réponses des ménages sur leurs habitudes de consommation, croisées avec celles sur la façon dont ils parviennent à boucler les fins de mois (en %)



Lecture : en décembre 2022, 25 % des ménages déclarent que leurs revenus mensuels ont augmenté sur un an, 46 % des ménages déclarent avoir un peu changé leurs habitudes de consommation depuis un an. Parmi les ménages dont les revenus ont augmenté, 48 % déclarent avoir un peu changé leurs habitudes.
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Camme.

► 3b. Réponses des ménages sur leurs habitudes de consommation, croisées avec celles sur l'évolution de leur revenu (en %)



La taille du ménage et, notamment, la présence d'enfants apparaissent aussi comme des facteurs importants dans la façon de s'adapter à l'inflation. En effet, 76 % des ménages avec enfant(s) déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation face à l'inflation alors qu'ils sont 62 % parmi les ménages sans enfant (seuls ou en couple). Ces résultats recourent ceux obtenus en fonction de l'âge, les ménages sans enfant étant beaucoup plus nombreux parmi les personnes âgées. Ils restent vrais, néanmoins, lorsque l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs, en fixant les autres caractéristiques sociodémographiques connues des ménages (sexe de la personne de référence, catégorie socio-professionnelle, niveaux de diplôme et de revenu, lieu d'habitation, situation vis-à-vis du logement – propriétaire ou locataire)². Les caractéristiques telles que la catégorie socio-professionnelle ou encore le lieu d'habitation (selon les différentes tailles d'unité urbaine) ne paraissent pas induire des différences marquées dans le fait d'avoir modifié ou non ses habitudes de consommation du fait de l'inflation.

Les changements d'habitudes de consommation concernent l'ensemble des ménages, quels que soient leurs niveaux de vie, même s'ils touchent davantage ceux qui sont contraints financièrement

Les changements d'habitudes de consommation du fait de l'inflation semblent concerner l'ensemble des ménages, sans distinction de revenu ou de niveau de vie (► **définitions**). Ainsi, la moitié des ménages déclarant subvenir facilement ou très facilement à leurs dépenses courantes du mois, indiquent avoir tout de même changé leurs habitudes de consommation, probablement pour

maintenir un budget constant, maintenir leur capacité d'épargne ou ne pas désépargner (► **figure 3a**). Par ailleurs, parmi les ménages déclarant des revenus mensuels stables ou en augmentation au cours de 2022, les deux tiers disent avoir un peu ou beaucoup modifié leurs habitudes de consommation pour faire face à l'inflation (► **figure 3b**).

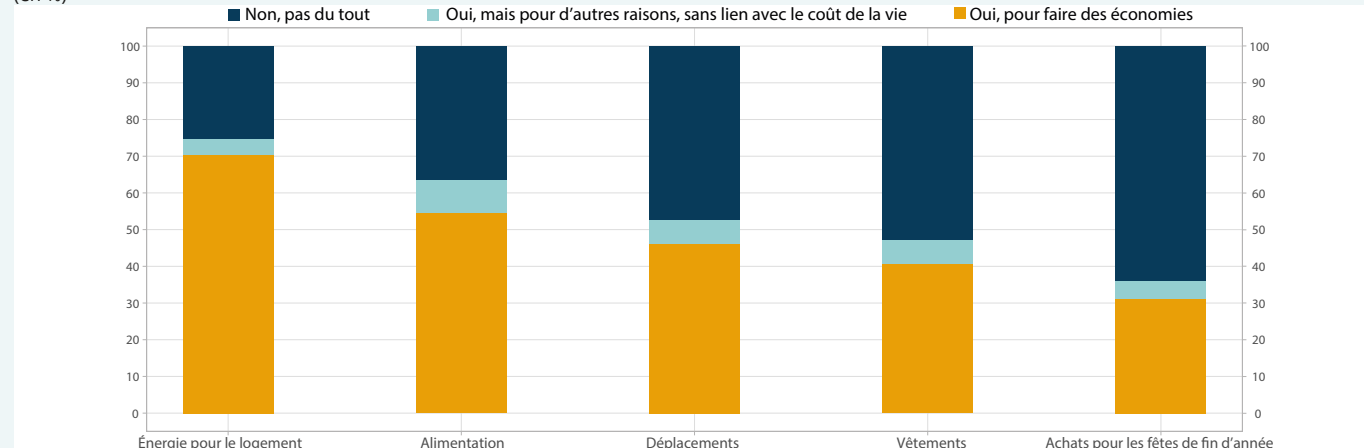
Cela dit, certaines disparités de comportement persistent selon les niveaux de vie. Ainsi, les ménages les plus aisés (les 20 % de ménages au niveau de vie le plus élevé) déclarent moins souvent que les autres avoir changé leurs habitudes de consommation face à l'inflation. Par ailleurs, plus le niveau de vie augmente, moins les ménages déclarent avoir beaucoup changé leurs habitudes (► **figure 1**). Les ménages parvenant difficilement ou très difficilement à subvenir à leurs dépenses courantes – une proportion en hausse en 2022 – sont nettement plus nombreux à déclarer avoir beaucoup modifié leur consommation (► **figure 3a**).

Pour faire des économies, les efforts ont porté principalement sur l'énergie du logement et l'alimentation

Parmi les ménages interrogés en décembre 2022, les changements d'habitudes de consommation se sont portés en premier lieu sur l'énergie pour le logement (chauffage, électricité) et l'alimentation (► **figure 4**). D'après l'enquête, 70 % des ménages déclarent avoir modifié leurs habitudes de consommation d'énergie pour le logement afin de faire des économies, et 54 % dans le cas de l'alimentaire. Ils sont en revanche moins nombreux s'agissant des dépenses liées aux déplacements (46 %) ou des achats de vêtements (41 %).

² Ainsi, parmi les ménages interrogés, les ménages les plus âgés (plus de 75 ans) ont nettement moins changé leurs habitudes de consommation que les moins de 35 ans, à caractéristiques équivalentes. De la même façon, les personnes seules et les couples sans enfant déclarent moins souvent avoir changé leurs habitudes de consommation à la suite de la hausse des prix que les ménages de plus grande taille, et notamment les familles avec enfant.

► 4. Part des ménages déclarant avoir changé leurs habitudes de consommation en matière d'énergie pour le logement, d'alimentation, de déplacements, de vêtements, et d'achats pour les fêtes de fin d'année



Lecture : en décembre 2022, 70 % des ménages déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation depuis un an sur le poste de l'énergie pour le logement à cause de l'inflation (Oui un peu, Oui beaucoup).

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Camme.

Conjoncture française

Enfin, seule une minorité de ménages déclare modifier ses habitudes d'achats de fin d'année dans le but de faire des économies.

Ces réponses des ménages concordent avec les baisses sensibles de consommation observées en fin d'année tant sur l'énergie du logement que sur l'alimentation, ainsi qu'avec les niveaux élevés d'inflation mesurés sur ces postes. Ainsi, entre décembre 2021 et décembre 2022, l'énergie dans le logement est le poste de consommation qui a enregistré la plus forte baisse en volume (-14,1 % pour le poste « énergie, eau, déchets ») et celui dont les prix ont le plus augmenté (+18,6 % sur un an en décembre 2022 pour le poste « électricité, gaz et autres combustibles »). La hausse des prix dans l'alimentaire (+12,9 % sur un an en décembre 2022) est également historique, de même que la baisse concomitante des achats des ménages pour ce poste de consommation (-8,5 % sur la même période).

Les changements d'habitudes de consommation en matière d'énergie pour le logement concernent toutes les catégories de ménages³. Seuls les ménages avec enfant se démarquent en déclarant davantage avoir changé d'habitudes.

En revanche, les disparités sont plus marquées parmi les ménages ayant changé leurs habitudes alimentaires pour faire des économies. Là encore, les ménages les plus jeunes, les plus modestes et les ménages avec enfant sont ceux qui déclarent le plus avoir changé leurs habitudes en ce qui concerne l'alimentation.

De plus, pour faire des économies sur l'alimentation, les ménages font principalement le choix de consommer moins⁴ : 41 % d'entre eux citent cette modification de comportement comme leur principale action. Sinon, les ménages se sont aussi significativement orientés vers de nouvelles enseignes⁵ ou vers de nouvelles gammes de produits⁶ : un quart d'entre eux ont fait chacun de ces choix (► [figure 5](#)).

Concernant les habitudes de déplacement, les ménages sont moins nombreux à les avoir modifiées, comparativement à ce qu'ils déclarent en matière d'énergie du logement ou d'alimentation. Pourtant, l'inflation sur les produits de consommation liés aux déplacements a été également très élevée en 2022 (+14,3 % sur un an en décembre 2022 pour les produits pétroliers, +8,5 % pour les services de transports). De fait, la consommation des ménages a nettement diminué sur ce poste (-5,0 % entre décembre 2021 et 2022) mais moins que sur l'énergie du logement ou l'alimentation. Si ces évolutions n'excluent pas des mouvements ponctuels, elles peuvent néanmoins être mises en cohérence avec la littérature économique, qui fait état d'une élasticité relativement plus faible des dépenses liées aux déplacements que pour celles liées aux dépenses alimentaires quand les prix augmentent (► [Douenne, 2020](#) ; [Calvet et Marical, 2011](#) ; [Caillavet et al., 2009](#)), en lien avec une forte part de déplacements qui sont contraints.

³ Et ce, à caractéristiques socio-démographiques et à types et lieux d'habitation fixés.

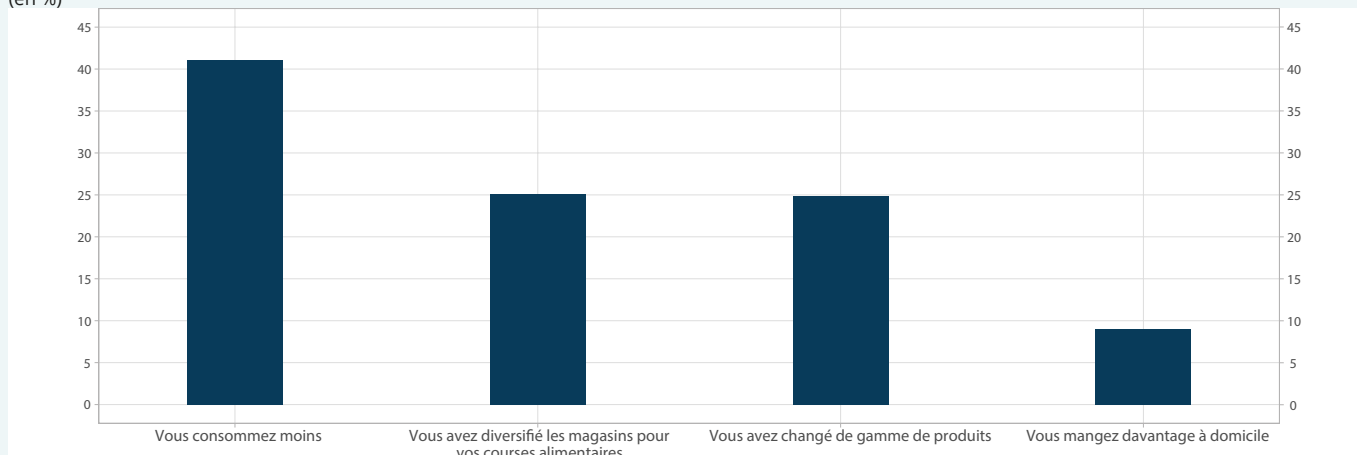
⁴ Par exemple, en achetant moins souvent de la viande, ou des plus petites portions, ou en n'achetant plus certains produits du tout.

⁵ Par exemple, pour trouver les mêmes produits moins chers.

⁶ Par exemple, en achetant du premier prix, en passant d'achats de produits bio à non bio, etc.

► 5. Nature des évolutions de comportement indiquées par les ménages qui déclarent avoir modifié leurs habitudes de consommation alimentaire

(en %)



Note : pour cette question, les ménages devaient indiquer la modification principale dans le changement de leurs habitudes de consommation alimentaire (une seule réponse possible).

Lecture : en décembre 2022, 41 % des ménages qui déclarent avoir changé d'habitudes alimentaires depuis un an indiquent avoir privilégié le fait de consommer moins.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Camme.

Les plus âgés (plus de 75 ans) et les personnes seules ont moins changé leurs façons de se déplacer que les plus jeunes (moins de 35 ans) ou que les ménages de plus de trois personnes, à caractéristiques socio-démographiques équivalentes. Si la grande majorité des déplacements du quotidien sont contraints au niveau de l'ensemble des ménages, c'est sans doute un peu moins le cas chez les plus âgés⁷ (plus de 65 ans), plus souvent inactifs ou moins susceptibles d'avoir des enfants à leur domicile. Par ailleurs, pour ce poste particulier, le lieu d'habitation est aussi un facteur de disparités entre les ménages. Ceux qui habitent dans les grandes métropoles

(villes de plus de 100 000 habitants) – avec peut-être des trajets quotidiens plus courts ou moins affectés par les hausses des prix (réseaux de transports en commun, etc.) – sont relativement moins nombreux à déclarer avoir changé leurs habitudes.

Enfin, seul un peu plus d'un tiers des ménages (36 %) déclare avoir modifié les habitudes de consommation relatives aux fêtes de fin d'année⁸. Les ménages semblent donc avoir préféré s'adapter sur les postes de consommation courante plutôt que sur ce poste de dépense exceptionnel, mais plus symbolique. ●

Léa Mauro, Nicolas Palomé

⁷ « Se déplacer au quotidien : enjeux spatiaux, enjeux sociaux », *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires* 2019.

⁸ Pour l'enquête Camme de décembre, les ménages ont été interrogés sur trois semaines, entre le 25 novembre et le 15 décembre 2022, les congés de Noël ayant commencé le 16 décembre.

L'enquête de conjoncture auprès des ménages

Afin de suivre l'opinion des ménages habitant en France métropolitaine sur leur environnement économique et sur leur situation personnelle, l'Insee réalise une enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme).

En décembre 2022, dans un contexte de hausse continue des prix tout au long de l'année, l'Insee a interrogé les ménages sur leurs habitudes de consommation vis-à-vis de l'inflation. L'enquête Camme, en plus de ses questions habituelles, a ainsi comporté des questions supplémentaires sur les changements d'habitudes de consommation des ménages au cours de l'année, pour avoir une meilleure connaissance de leurs réactions face à la hausse des prix. L'interrogation a eu lieu entre le 25 novembre et le 15 décembre 2022 auprès de la personne de référence du ménage, ou de son conjoint.

Les informations détaillées sur la méthodologie de ces enquêtes mensuelles, dont les résultats sont mobilisés chaque mois pour calculer l'indice de confiance des ménages, sont disponibles dans la rubrique « Sources » du site internet de l'Insee.

Un extrait du questionnaire du module exceptionnel de décembre est reproduit en annexe.

Définitions :

Personne de référence : dans l'enquête Camme, la personne de référence du ménage ou son conjoint est interrogée. Il s'agit de la personne de référence au sens fiscal. Cette notion est différente de celle traditionnellement retenue dans les enquêtes auprès des ménages.

Revenus : les revenus mensuels renseignés dans l'enquête Camme sont déclarés spontanément par l'enquêté lors de la collecte. Les précisions suivantes peuvent être apportées par l'enquêteur : « prendre en compte tous les types de revenus : salaires, pensions de retraite, allocations chômage, prestations familiales, etc. Il faut indiquer le montant avant prélèvement de l'impôt à la source ». Ces données déclaratives correspondraient davantage à un revenu primaire ou un salaire, plutôt qu'au revenu disponible mesuré habituellement.

Niveaux de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. ●

Annexe : extrait du questionnaire du module Revenus et Inflation de l'enquête Camme de décembre 2022

Questions additionnelles sur les revenus (posées depuis septembre 2021) mobilisées dans cette étude :

Q-A : Au cours des 12 derniers mois, de combien ont varié les revenus mensuels de votre ménage ?

1. Ils ont augmenté de 1000 euros ou plus
2. Ils ont augmenté de 500 à 999 euros
3. Ils ont augmenté de 200 à 499 euros
4. Ils ont augmenté de 100 à 199 euros
5. Ils ont augmenté de 50 à 99 euros
6. Ils sont restés à peu près identiques (variation comprise entre -49 et +49 euros)
7. Ils ont baissé de 50 à 99 euros
8. Ils ont baissé de 100 à 199 euros
9. Ils ont baissé de 200 à 499 euros
10. Ils ont baissé de 500 à 999 euros
11. Ils ont baissé de 1000 euros ou davantage

Q-B : De quelle manière votre ménage parvient-il à finir le mois en subvenant aux dépenses courantes ?

1. Très difficilement
2. Difficilement
3. Assez difficilement
4. Assez facilement
5. Facilement
6. Très facilement

Questions additionnelles sur l'inflation (posées en décembre 2022) mobilisées dans cette étude

Q1 : Depuis un an, avez-vous changé vos habitudes de consommation à cause de l'inflation ?

Les habitudes de consommation recouvrent tous les postes de consommation courante (alimentaire, vêtements, habitudes de transport, télécommunications, sorties et loisirs, chauffage, électricité) ou les postes plus ponctuels (achat de véhicule, travaux, vacances, etc.).

1. Non, pas du tout
2. Oui, un peu
3. Oui, beaucoup

Si les ménages répondent Oui, un peu ou oui, beaucoup à la question 1a :

Vous avez dit avoir changé vos habitudes de consommation cette année à cause de l'inflation. Ces changements peuvent vous concerner vous ou l'ensemble de votre ménage. Pour les questions qui suivent, vous devrez donner la raison principale de ces changements.

Q2a : Depuis un an, avez-vous modifié vos habitudes de déplacements ? Il peut s'agir des déplacements quotidiens ou occasionnels.

Il peut s'agir des déplacements motorisés individuels (voiture, moto, camion) ou collectifs (bus, train, avion...) ou non motorisés (vélo par exemple).

Par exemple, pour faire des économies, le ménage utilise moins/plus son moyen de transport habituel, ou cherche à faire moins/plus de kilomètres avec. Il peut s'agir aussi d'avoir changé de mode transport : passer de la voiture au vélo, aux transports en commun pour réduire les coûts, au quotidien ou pour les loisirs, annuler ou reporter des déplacements prévus.

Q2b : Par rapport à l'hiver dernier, avez-vous modifié vos habitudes en termes de consommation d'énergie dans votre logement (chauffage ou électricité) ?

Par exemple, pour limiter les coûts, on allume moins le chauffage ou à une température plus basse, en utilisant moins les appareils électriques ou en faisant plus attention aux heures creuses, etc.

Q2c : Depuis un an, avez-vous changé vos habitudes alimentaires ?

Le terme habitudes alimentaires recouvre les habitudes d'achats de produits au sens large, type de produits, nombre de portions, gammes des produits consommés ou des enseignes visitées, etc.

Q2d : Depuis un an, avez-vous modifié votre consommation de vêtements et de chaussures ?

Par exemple, en attendant les soldes, en changeant d'enseignes, en achetant de seconde main, etc.

Modalités de réponses possibles pour les questions 2a à 2d

1. Non, ce sont les mêmes que l'an dernier
2. Oui, un peu, pour faire des économies
3. Oui, beaucoup, pour faire des économies
4. Oui, mais pour d'autres raisons, sans lien avec le coût de la vie

Si les ménages répondent Oui, un peu ou Oui, beaucoup à la question 2c :

Vous avez dit avoir changé vos habitudes alimentaires cette année.

Q3 : Comment avez-vous modifié vos habitudes alimentaires ? Donnez la modification principale.

Le ménage n'a qu'une seule réponse possible.

1. Vous consommez moins (par exemple, en achetant moins souvent de la viande, ou des plus petites portions, en n'achetant plus certains produits du tout)
2. Vous avez diversifié les magasins pour vos courses alimentaires (par exemple pour trouver les mêmes produits moins chers)
3. Vous avez changé de gamme de produits (par exemple, en achetant du premier prix, en passant d'achats de produits bio à non bio, etc.)
4. Vous mangez davantage à domicile (par exemple, en se rendant moins à la cantine d'entreprise ou à la cantine scolaire, au restaurant, etc.)

Q4 : Actuellement, modifiez-vous vos habitudes pour les fêtes de fin d'année ?

Les habitudes de consommation de produits liés aux fêtes de Noël recouvrent les cadeaux, les repas, les décorations, etc. mais aussi les habitudes de déplacements pour les fêtes ou le nombre de convives invités si les fêtes se déroulent à domicile.

1. Non, ce seront les mêmes que l'an dernier
2. Oui, un peu, pour faire des économies
3. Oui, beaucoup, pour faire des économies
4. Oui, mais pour d'autres raisons, sans lien avec le coût de la vie

Q5 : Si les prix continuent à augmenter dans les prochains mois, anticipez-vous de devoir modifier, ou modifier de nouveau, vos habitudes de consommation ?

1. Non
2. Oui, un peu
3. Oui, beaucoup

Bibliographie

Cazenave-Lacrouts M.-C., Cheloudko P., Hubert O. (2022), « La composition du patrimoine des ménages évolue peu à la suite de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1899.

Douenne T. (2020), « The vertical and horizontal distributive effects of energy taxes: a case study of a French policy », *The Energy Journal*.

Caillavet F., Lecogne C. et Nichèle V. (2009), « La consommation alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent », Cinquante ans de consommation en France, Insee, septembre 2009.

Calvet L. et Marical F. (2011), « Consommation de carburant : effets des prix à court et à long terme par type de population », *Économie et statistique* n° 446, Insee.

Ferret A. et Demoly E. (2019), « Les comportements de consommation en 2017 », *Insee Première* n°1749.

Herpin N. et Michel C. (2012), « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », *Insee Références, France portrait social*, édition 2012. ●

Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie

Début 2023, les différences entre les structures de consommation continuent de se traduire de manière sensible sur les écarts d'inflation par catégories de ménages (les ménages les plus jeunes par rapport aux plus âgés, ceux vivant dans des petites communes par rapport aux ménages des grandes agglomérations, les plus modestes par rapport aux plus aisés). Ces écarts, qui peuvent aller jusqu'à 3 points de pourcentage, résultent principalement de l'énergie, notamment pour le logement, et de l'alimentation. Des écarts importants existent aussi au sein même des catégories de ménages, avec un écart interquartile de l'ordre de 2 à 3 points d'inflation. L'inflation pour les ménages les plus jeunes apparaît cependant relativement plus homogène que celle des plus âgés. Il faut enfin noter que les écarts d'inflation n'informent que sur une partie des écarts possibles de pouvoir d'achat, lesquels dépendent aussi des évolutions de revenus.

En janvier 2023, les écarts d'inflation pouvaient aller jusqu'à 3 points entre catégories de ménages, principalement du fait de l'énergie et de l'alimentation

Selon la structure de leur panier de consommation, qui peut varier d'une situation à l'autre ou traduire des préférences propres, les ménages ne sont pas tous exposés de la même façon à l'accélération des prix. La *Note de conjoncture* du 24 juin 2022¹ avait mis en évidence que la hausse de l'inflation depuis 2021 avait accru les disparités entre ménages. Tandis que les écarts d'inflation entre catégories de ménages ne dépassaient pas 0,2 point en moyenne entre 2015 et 2021, ils atteignaient plus de 1,5 point en avril 2022. Les disparités les plus fortes se situaient notamment entre les ménages jeunes et les plus âgés, les premiers supportant en moyenne une inflation nettement moins élevée que les seconds, mais aussi entre les ménages résidant en milieu rural par rapport à ceux vivant dans les grandes villes ou

dans l'agglomération parisienne. Les écarts d'inflation apparaissaient en revanche moins prononcés selon le niveau de vie des ménages.

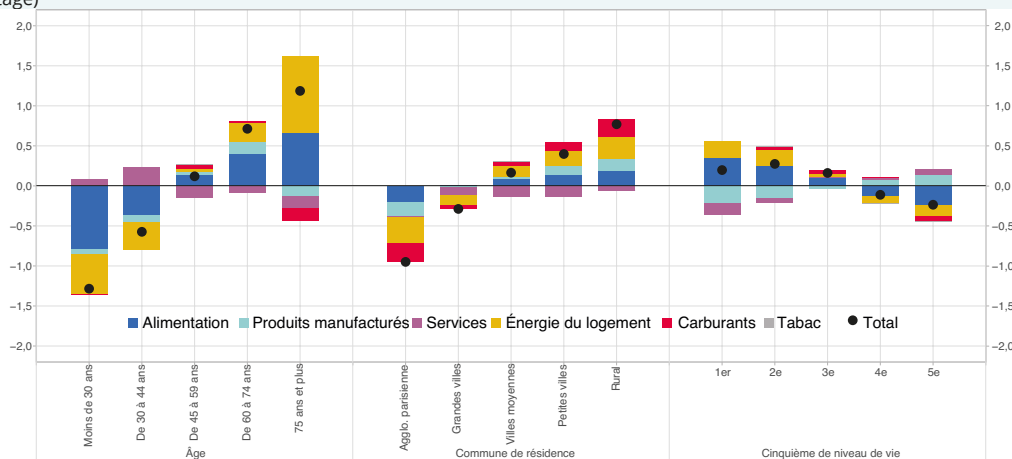
L'actualisation de cet exercice (► **encadré 1**) pour janvier 2023, où l'inflation a atteint 6,0 % sur un an en France métropolitaine², montre que les disparités entre catégories de ménages se sont encore accentuées. Ces écarts dépassent 2 points en janvier 2023 d'une catégorie de ménages à l'autre (► **figure 1**). Comme en avril 2022, l'énergie (énergie du logement³ et carburants) contribue notablement aux écarts d'inflation entre catégories de ménages. Mais l'alimentation y contribue désormais tout autant. De fait, en moyenne sur la France métropolitaine, l'alimentation constitue depuis septembre 2022 la contribution la plus importante à l'inflation d'ensemble, aussi bien du fait du niveau élevé de l'inflation alimentaire (+13,4 % sur un an début 2023 en France métropolitaine) que de son poids important dans la consommation des ménages (16 % en moyenne).

¹ « Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », éclairage de la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022, Insee.

² L'ensemble des chiffres cités dans cette étude portent sur la France métropolitaine.

³ L'énergie consommée principalement pour le logement correspond par exemple à l'énergie utilisée pour le chauffage, l'éclairage ou encore la cuisson. Il s'agit d'électricité, de gaz, de combustibles liquides (par exemple, le fioul) ou de combustibles solides (par exemple, le bois).

► 1. Inflation par catégorie de ménages en janvier 2023, en écart à l'inflation moyenne en France métropolitaine (points de pourcentage)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, l'inflation a été supérieure de 1,2 point pour les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans. L'énergie du logement contribue pour +1,0 point à cet écart et l'alimentation pour +0,7 point.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

L'inflation est plus élevée pour les ménages les plus âgés, pour ceux vivant dans des communes rurales ou de petite taille, ou encore pour les ménages modestes

Les disparités d'inflation les plus importantes estimées en janvier 2023 concernent globalement les mêmes catégories de ménages que celles identifiées dans la *Note de conjoncture* de juin 2022 : ménages âgés par rapport aux ménages jeunes, ménages ruraux par rapport à ceux vivant dans les plus grandes villes. Comme en avril 2022, les écarts sont moins marqués selon l'échelle des niveaux de vie, même si les ménages les plus modestes (les 40 % des ménages au niveau de vie le moins élevé) supportent une inflation plus élevée que les plus aisés.

Toutefois, les écarts d'inflation entre catégories de ménages peuvent traduire les effets de dimensions croisées, sans qu'il soit possible d'en déduire l'effet propre de chacune en comparant simplement les niveaux d'inflation pour les différentes catégories. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet à cet égard de confirmer les conclusions de la figure 1 (► **encadré 2**). L'âge ressort ainsi comme un facteur de disparité d'inflation entre ménages, y compris entre ménages dont les autres caractéristiques sociodémographiques sont les mêmes. Toutes choses égales par ailleurs, l'inflation est plus faible pour les ménages dont la personne de référence est jeune : les ménages de moins de 30 ans supportaient ainsi, en janvier 2023, une inflation d'en moyenne 2,1 points de pourcentage inférieure à celle des ménages de plus de 75 ans, et ce à autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire. Le fait d'être locataire (ce qui est plus souvent le cas des ménages jeunes) est actuellement de nature à réduire l'inflation d'ensemble, car le poids du loyer dans le budget réduit alors mécaniquement la part des autres

postes, dont l'alimentation et l'énergie notamment qui présentent de fortes hausses de prix.

Le type de commune de résidence joue également significativement sur les écarts d'inflation entre ménages, l'inflation étant actuellement, toutes choses égales par ailleurs et compte tenu de la structure de consommation de leurs habitants, plus élevée dans les petites communes. Ce facteur induit néanmoins des disparités d'inflation moins fortes que celles liées à l'âge du ménage : toutes choses égales par ailleurs, entre un ménage vivant dans une commune rurale et un ménage résidant dans l'agglomération parisienne, l'écart d'inflation s'élevait en moyenne à 0,8 point de pourcentage en janvier 2023.

Le niveau de vie est également un facteur de disparité d'inflation entre ménages : l'inflation est actuellement plus élevée chez les ménages les plus modestes, toutes choses égales par ailleurs. À autres caractéristiques données, un ménage faisant partie des 20 % les plus modestes supportait en janvier 2023 une inflation d'en moyenne 0,8 point supérieure à celle d'un ménage faisant partie des 20 % les plus aisés.

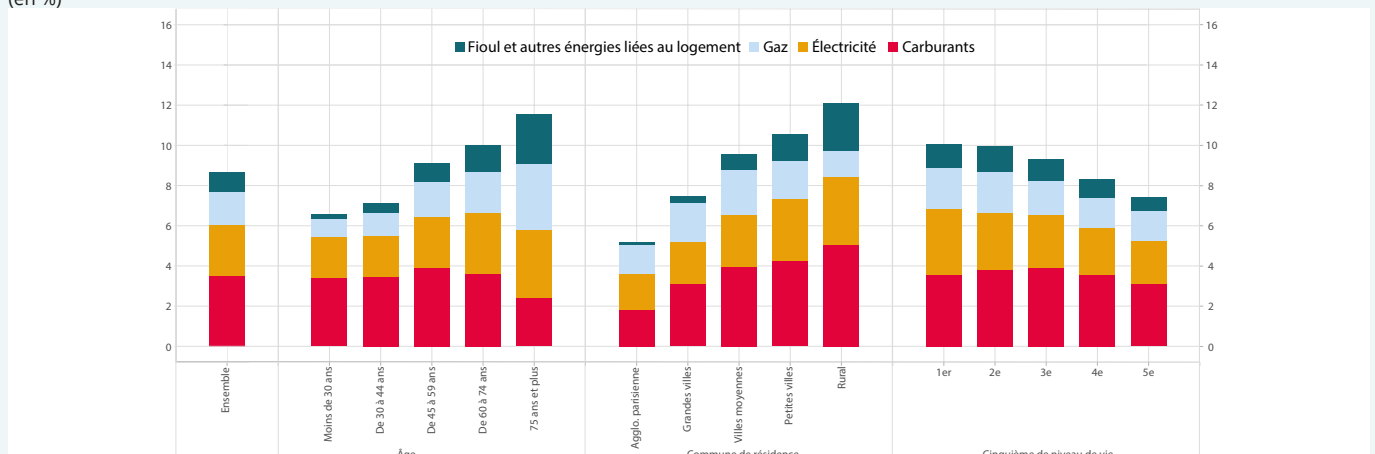
L'inflation élevée supportée par les ménages les plus âgés vient surtout, s'agissant de l'énergie, d'un poids plus important du gaz ou du fioul dans leur budget

Parmi les postes de consommation, si l'énergie contribue de façon importante aux écarts d'inflation entre catégories de ménages, c'est avant tout en raison de l'énergie du logement (► **figure 1**).

De fait, en moyenne sur l'ensemble des ménages, le glissement annuel des prix de l'énergie du logement se situait en janvier 2023 à 17,7 % en France métropolitaine, au-dessus donc de celui des carburants (14,0 % sur un

► 2. Poids des différentes énergies dans le budget, par catégorie de ménages en 2022

(en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.
Lecture : en 2022, les achats liés à l'énergie représentent environ 9 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages.
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.
Source : *Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.*

Conjoncture française

an). Les dépenses d'énergie du logement, représentant en moyenne 5,2 % de la consommation des ménages, peuvent varier sensiblement d'une catégorie de ménages à l'autre. Notamment, le poids de ces dépenses augmente avec l'âge du ménage, et ce quelles que soient ses autres caractéristiques sociodémographiques, tirant de ce fait l'inflation des plus âgés à la hausse. Tandis que les moins de 30 ans consacrent en moyenne 3 % de leurs dépenses à ce poste de consommation, cette part atteint 6 % pour les 60 à 74 ans et environ 9 % pour les plus de 75 ans (► **figure 2**). Cela s'explique probablement en partie par des logements dont les surfaces sont plus importantes, en moyenne, pour les ménages plus âgés et ce même à taille de ménages équivalente.

De plus, les ménages les plus jeunes consacrent à l'électricité une part plus importante de leurs dépenses en énergie liée au logement (près de deux tiers de ces dépenses pour les moins de 30 ans, contre un peu plus d'un tiers chez les plus de 75 ans), tandis que les plus âgés font davantage usage du gaz ou des autres combustibles comme le fioul, dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité sur ces douze derniers mois.

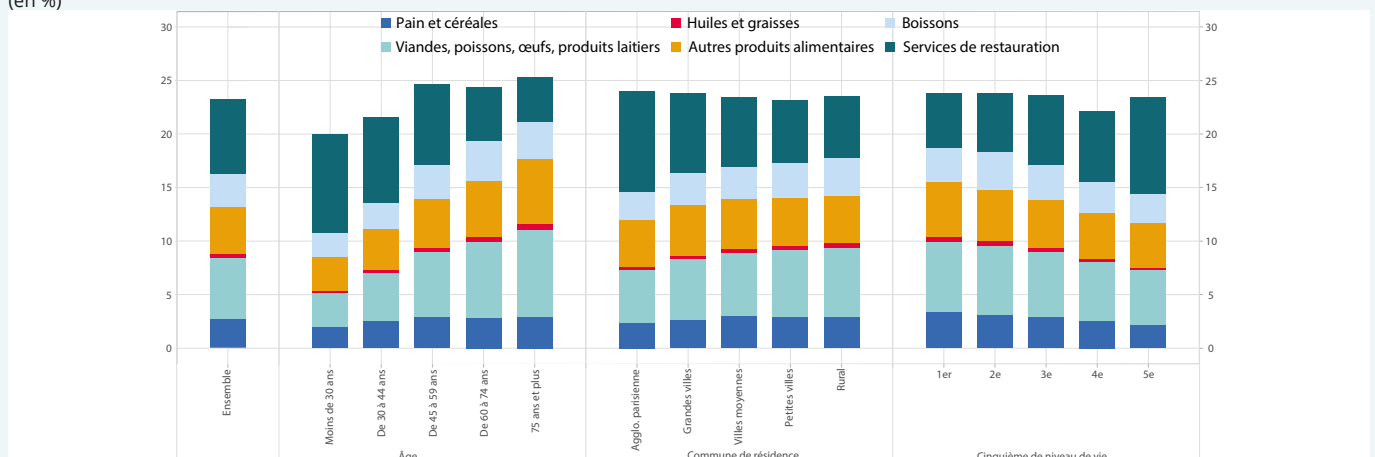
S'agissant des carburants, les ménages les plus âgés y consacrent une part légèrement moins importante de leur budget (environ 2 % des dépenses totales pour les plus de 75 ans, contre 3 % pour les moins de 30 ans). Ainsi, les carburants contribuent à réduire l'inflation supportée par les ménages les plus âgés, atténuant légèrement les écarts d'inflation avec les plus jeunes.

Les dépenses de carburant constituent un facteur de disparité d'inflation entre les ménages des petites villes et ceux des grandes agglomérations

L'énergie du logement tire aussi les écarts d'inflation entre les ménages ruraux ou des petites villes et ceux des grandes villes ou de l'agglomération parisienne. D'une part, le poids de ces dépenses est plus important dans les zones les moins urbaines (7 % du budget en zone rurale, contre un peu plus de 3 % dans l'agglomération parisienne), et ce même à autres caractéristiques sociodémographiques équivalentes ; d'autre part, l'énergie du logement y est plus souvent composée de fioul ou autres combustibles, tandis que les ménages de l'agglomération parisienne consomment davantage d'électricité.

Les carburants contribuent toutefois également, de manière non négligeable, aux disparités d'inflation entre les petites communes et les métropoles. En effet, le poids des carburants dans les dépenses des ménages est moins élevé dans les grandes villes ou l'agglomération parisienne (2 à 3 % du budget des ménages) que dans les villes plus petites ou les zones rurales (4 à 5 % du budget). Cela reste vrai en contrôlant par les autres caractéristiques sociodémographiques, y compris chez ceux qui possèdent une voiture – dans les grandes villes ou dans l'agglomération parisienne, le véhicule est probablement moins fréquemment mobilisé, même si le ménage en possède un.

► 3. Poids de l'alimentation et des services de restauration dans le budget, par catégorie de ménages en 2022 (en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.
Lecture : en 2022, l'alimentation représente environ 16 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages. Les services de restauration représentent quant à eux environ 7 % des dépenses de consommation des ménages.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

Chez les plus âgés et les plus modestes, l'alimentation pèse davantage dans le budget et porte sur des produits plus touchés par l'inflation

Entre les ménages les plus jeunes et les plus âgés, l'alimentation constitue un facteur d'écart d'inflation au même titre que l'énergie. C'est le cas aussi entre ménages modestes et ménages aisés, même si les disparités apparaissent moins importantes.

Le rôle de l'alimentation dans les écarts d'inflation entre catégories de ménages tient avant tout à la variabilité du poids qu'elle représente dans le budget des ménages. En effet, la part des dépenses consacrées à l'alimentation (hors services de restauration) augmente avec l'âge (► **figure 3**) : si les moins de 30 ans consacrent environ 11 % de leur budget à ce poste de consommation, cette part s'élève à environ 21 % pour les plus de 60 ans. Ces écarts s'observent aussi toutes choses égales par ailleurs, notamment en comparant des ménages de même taille ou des ménages dont le statut vis-à-vis du logement (locataires ou propriétaires) est le même. Pour les plus jeunes, en revanche, le poids des services de restauration, moins touchés par l'inflation, est plus important. Ces écarts entre ménages les plus jeunes et ménages les plus âgés quant au poids de l'alimentation dans le budget, hors services de restauration, ont été documentés (► **Ferret et Demoly, 2019**, et **Herpin et Michel, 2012**) et pourraient tenir à un effet générationnel.

Au-delà de la part de leurs dépenses, plus importante que pour les plus jeunes, qu'ils consacrent à l'alimentation, les ménages les plus âgés, en particulier les 75 ans et plus, tournent également leurs achats vers

des produits davantage touchés par l'inflation. Dans leurs dépenses alimentaires, les produits protéinés d'origine animale (viandes, poissons, œufs et produits laitiers) pèsent en effet davantage, alors que la hausse de leurs prix (entre +14 % et +19 % sur un an en janvier 2023) est supérieure à celle de l'ensemble des produits alimentaires (+14,0 %).

L'alimentation – comme l'ensemble des dépenses peu compressibles⁴ – pèse également davantage dans le budget des ménages les plus modestes (18 à 19 % du budget pour les 40 % des ménages les plus modestes) que dans celui des plus aisés (14 % du budget pour les 20 % des ménages les plus aisés), et ce quelles que soient leurs autres caractéristiques sociodémographiques.

Pour les plus modestes, le prix du panier alimentaire a par ailleurs progressé plus vite, ce qui peut être dû au poids, un peu plus important dans leurs dépenses alimentaires, des huiles et autres produits gras, dont les prix sont parmi les plus dynamiques au sein des produits alimentaires (+30 % environ sur un an en janvier 2023).

Au sein d'une même catégorie l'inflation peut différer sensiblement d'un ménage à l'autre

Dès lors que des dimensions aussi diverses que l'âge, le lieu de résidence ou le niveau de vie jouent significativement sur l'inflation, celle-ci peut différer sensiblement pour les ménages au sein d'une même catégorie.

Pour un quart de l'ensemble des ménages, l'inflation en janvier 2023 était inférieure à 4,7 % sur un an, tandis que pour un autre quart, l'inflation s'élevait à plus de 7,2 %, soit un écart de 2,5 points (► **figure 4**). Cette dispersion

⁴ Les dépenses peu compressibles sont des postes de consommation difficilement arbitrables à court terme parce qu'ils répondent à des besoins essentiels : dépenses alimentaires, de santé, d'éducation, de carburants ou de services de transports.

► 4. Dispersion de l'inflation au sein de chaque catégorie de ménages, en janvier 2023

(glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, 25 % d'entre eux supportaient une inflation inférieure à 3,7 % et 25 % supportaient une inflation supérieure à 5,8 %. L'inflation médiane supportée par ces ménages se situait à 4,9 %.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

mesurable sur l'ensemble de la population existe aussi, avec une variance analogue, lorsqu'on se limite à une catégorie de la population. Ainsi, l'écart interquartile dépasse 3 points chez les ménages de plus de 75 ans. Il est encore important pour les moins de 30 ans, même s'il est moins marqué (environ 2 points).

De façon générale, au sein d'une même catégorie, cet écart est de l'ordre de 2 à 3 points. Les disparités sont particulièrement marquées chez les ménages les plus âgés, mais aussi pour les ménages les plus modestes.

Parmi les plus âgés et les plus modestes, la part des dépenses consacrée à l'énergie est moins homogène d'un ménage à l'autre

Les disparités d'inflation, au sein de chacune des catégories de ménages, proviennent de structures de consommation qui diffèrent d'un ménage à l'autre. En particulier, s'agissant de l'énergie, dont on a vu qu'il s'agit d'un des principaux facteurs de disparité entre catégories, la part des dépenses qui y sont consacrées dans le budget peut varier sensiblement entre ménages, au sein même de chaque catégorie (► **figure 5**). Cette variabilité peut refléter des disparités dans les quantités d'énergie consommées d'un ménage à l'autre (selon la surface du logement par exemple) mais aussi une hétérogénéité sur le type d'énergie utilisée (selon que l'électricité, le gaz ou bien le fioul soient utilisés comme énergie de chauffage par exemple).

Parmi les moins de 30 ans, un quart des ménages consacre moins de 3 % de leur budget à l'énergie, tandis qu'un quart y consacre 11 % ou plus, soit un écart de 8 points de pourcentage environ. Pour les ménages les plus âgés, cet écart interquartile est encore plus

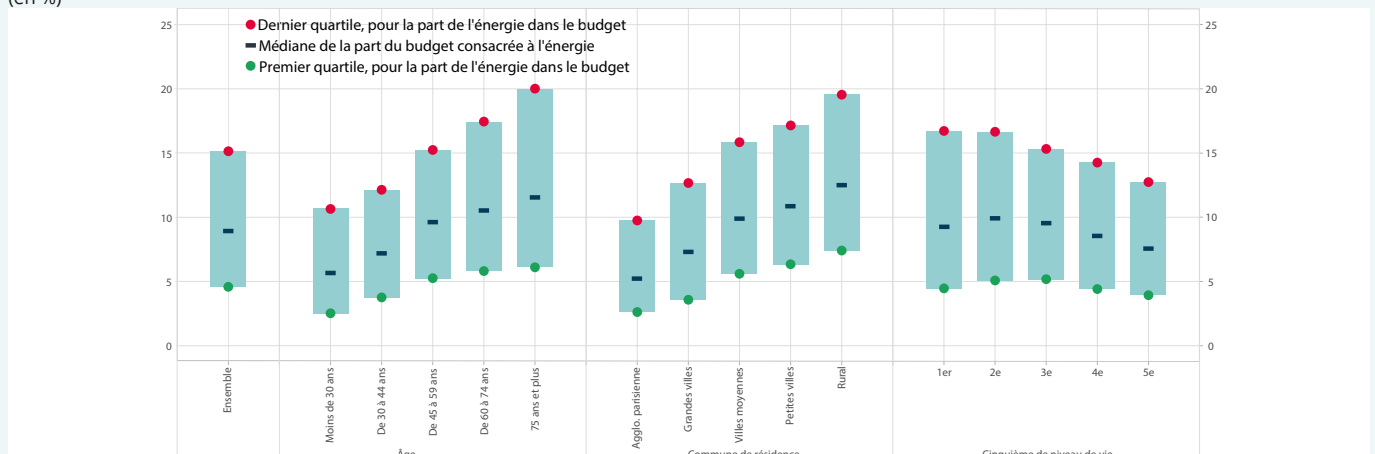
important : il atteint 12 points de pourcentage chez les 60-74 ans et 14 points chez les 75 ans et plus.

Cette plus forte homogénéité des jeunes ménages, quant au poids de l'énergie dans leur dépense, peut s'expliquer par de moindres disparités dans un certain nombre de dimensions connexes. Les ménages les plus jeunes sont par exemple plus concentrés dans les villes. Ils sont également plus modestes financièrement (environ un tiers des ménages de moins de 30 ans font partie du premier cinquième de niveau de vie), quand la répartition des ménages les plus âgés est plus équilibrée sur l'échelle des niveaux de vie. Enfin, les ménages les plus jeunes sont aussi plus homogènes quant à leur statut vis-à-vis du logement (84 % d'entre eux sont locataires). Or, le fait d'être propriétaire est associé, toutes choses égales par ailleurs, à un poids plus important, dans le budget, de l'énergie liée au logement.

Chez les ménages les plus modestes, au sein desquels l'écart interquartile de l'inflation est plus élevé que pour les ménages les plus aisés, la part des dépenses consacrées à l'énergie est également moins homogène. Au sein des 20 % les plus modestes, un quart des ménages consacre moins de 4 % de leur budget à l'énergie, quand un quart y consacre plus de 17 % environ, soit un écart interquartile d'environ 12 points de pourcentage. En comparaison, cet écart est d'un peu moins de 9 points au sein des ménages du dernier cinquième de niveau de vie. Cette dispersion plus importante au sein des ménages les plus modestes peut notamment s'expliquer par une répartition plus équilibrée, parmi les ménages du premier cinquième de niveau de vie, entre ceux qui possèdent une voiture et ceux qui n'en possèdent pas (36 % des ménages du premier cinquième de niveau de vie ne possèdent

► 5. Dispersion de la part des dépenses consacrées à l'énergie au sein de chaque catégorie de ménages, en 2022

(en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en 2022, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, 25 % d'entre eux consacrent moins de 3 % de leur budget à l'énergie, et 25 % y consacrent 11 % ou plus. Pour ces ménages, la médiane de la part du budget consacrée à l'énergie est de 6 %.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

pas de voiture, contre seulement 11 % des ménages faisant partie du dernier cinquième de niveau de vie). Elle est également liée à une moindre homogénéité des ménages les plus modestes quant à leur statut vis-à-vis du logement.

Le poids des dépenses consacrées à l'alimentation constitue aussi un facteur de dispersion de l'inflation au sein même des catégories de ménages. En effet, les ménages les plus âgés sont aussi ceux présentant la plus grande variabilité du poids de l'alimentation dans le budget. Parmi les 75 ans et plus, un quart des ménages consacre au moins un tiers, environ, de leur budget aux dépenses alimentaires, quand un quart y consacre moins de 13 %, soit un écart de près de 20 points de pourcentage. Chez les moins de 30 ans, cet écart se réduit à 13 points. De même, parmi les 20 % des ménages les plus modestes, l'écart interquartile est

de l'ordre de 20 points, contre 15 points pour les 20 % les plus aisés. Comme dans le cas de l'énergie, cette hétérogénéité du poids de l'alimentation dans le budget des ménages peut provenir de ce que les quantités consommées sont variables d'un ménage à l'autre mais aussi le panier de biens alimentaires. En particulier, au sein de leur panier de biens alimentaires, les ménages consacrent une part très variable de leur budget aux catégories de produits les plus touchées par l'inflation en ce début d'année 2023 (les produits protéinés d'origine animale ou les huiles et autres produits gras). Ainsi, au sein d'une même catégorie, la diversité des ménages sur les autres dimensions sociales déterminant la composition du panier de consommation (statut vis-à-vis du logement, possession d'une voiture, zone de résidence...) se traduit par une variabilité importante, d'un ménage à l'autre, du niveau d'inflation supporté. ●

Émilie Cupillard, Olivier Simon

Encadré 1. Méthodologie

La méthodologie employée dans cet éclairage est similaire à celle de l'éclairage publié dans la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022.

L'indice des prix à la consommation (IPC) de janvier 2023 porte sur un panier de biens et services dont la composition reflète la structure de consommation moyenne des ménages en 2022. À partir de cette structure moyenne de 2022 et des données recueillies dans l'enquête Budget de Famille 2017 qui informe sur les comportements de consommation différenciés d'un ménage à l'autre, la méthode consiste à construire, pour chaque ménage ou catégorie de ménages, une structure de consommation qui lui est propre.

Plus précisément, la structure de consommation du ménage (ou de la catégorie de ménages) est obtenue en calculant, au niveau de chaque groupe de produits présent dans l'IPC, le ratio entre la dépense du ménage (ou de la catégorie de ménages) en ce produit et la dépense moyenne des ménages en ce même produit. Pour calculer ces « coefficients budgétaires », les postes de consommation sont considérés au niveau 3 de la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP), qui comporte 117 classes.

En appliquant à la structure de consommation de chaque ménage (ou de chaque catégorie) l'IPC des différents postes de dépenses qui la compose, on en déduit l'IPC supporté par ce ménage (ou cette catégorie).

Cette méthode repose sur plusieurs hypothèses :

- Pour un groupe de produits donné du niveau 3 de la nomenclature de la COICOP (par exemple, le poste « Pain et céréales », qui regroupe notamment les pâtes, le riz, le pain...), l'évolution des prix des produits est supposée être la même d'un ménage à l'autre. La méthode ne permet ainsi pas de tenir compte des évolutions de prix qui seraient, par exemple, différentes d'un territoire à l'autre, ou différentes selon la gamme des produits consommés ;
- Les écarts entre la structure de consommation d'un ménage d'une catégorie donnée et la structure moyenne de consommation sont supposés stables depuis 2017, année de recueil des données de l'enquête Budget de Famille mobilisée dans cette étude ;
- En particulier, les IPC ainsi estimés pour chaque ménage ne tiennent pas compte de son éventuel changement de comportement en cours d'année, notamment s'il modifie sa consommation de façon à réduire l'impact de l'inflation sur ses dépenses.

Cette méthodologie est similaire à celle employée par l'OFCE dans l'encadré n°4 de son *Policy brief* du 22 février 2023, dans laquelle des résultats complémentaires à ceux de cet éclairage sont présentés, calculés sur l'évolution moyenne des prix sur l'ensemble de l'année 2022.

.../...

Par ailleurs, l'exercice réalisé se concentre sur l'impact de la hausse des prix sur le budget de chaque ménage, entendu au sens de ses *dépenses* effectives de consommation et non pas au sens de *son revenu disponible*. L'étude publiée par France Stratégie (« Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? ») en février 2023, bien qu'elle s'appuie sur une méthodologie légèrement différente de celle mobilisée ici (les structures de consommation utilisées sont celles de 2017, y compris la structure de consommation moyenne), permet de comprendre que mécaniquement, la hausse des prix entame de façon plus forte, en pourcentage, les ressources monétaires des ménages dont le revenu disponible est le moins élevé. ●

Encadré 2. Effet des caractéristiques sociodémographiques des ménages sur l'inflation supportée en janvier 2023, toutes choses égales par ailleurs

Les écarts d'inflation entre catégories de ménages peuvent résulter des effets conjugués de leurs caractéristiques sociodémographiques. Pour isoler l'effet de chacune d'entre elles toutes choses égales par ailleurs, un modèle économétrique a été estimé sur l'ensemble de l'échantillon des ménages de l'enquête Budget de familles 2017 sur le champ de la France métropolitaine (12 000 ménages environ). Dans ce modèle, l'inflation supportée par chaque ménage en janvier 2023 est expliquée par les caractéristiques sociodémographiques du ménage, incluant l'âge de la personne de référence, la composition du ménage, le nombre d'unités de consommation, la catégorie socio-professionnelle (CSP), le cinquième de niveau de vie, le statut vis-à-vis du logement, le type de commune de résidence et la possession ou non d'une voiture (► [figure 6](#)). Des modèles analogues ont été estimés sur la seule inflation énergétique du logement et sur l'inflation du panier alimentaire.

Le fait d'être locataire joue significativement à la baisse sur l'inflation supportée en 2023 : l'explication peut en être que l'alimentation et l'énergie pèsent mécaniquement moins dans le budget d'un locataire, lequel est également constitué de son loyer. Cependant, même à statut vis-à-vis du logement fixé, d'autres caractéristiques sociodémographiques s'avèrent associées à une inflation plus forte supportée par le ménage. À cet égard, aussi bien l'âge du ménage que son niveau de vie ou encore le type de sa commune de résidence induisent des effets significatifs sur l'inflation, et ce à toutes autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire.

Le nombre d'unités de consommation du ménage joue significativement à la hausse sur l'inflation qu'il supporte. Cela explique probablement que la composition du ménage (couple avec enfant, sans enfant, etc.) n'entraîne selon l'estimation que de peu d'effets significatifs, ces derniers étant déjà captés par le nombre d'unités de consommation.

Parmi les CSP, les agriculteurs, les cadres et les professions intermédiaires ressortent significativement, tandis que les autres CSP ne semblent pas induire de quelconques effets à la hausse ou à la baisse sur l'inflation supportée. Concernant l'effet estimé pour les agriculteurs, il mériterait d'être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de ménages concernés dans l'échantillon et aussi de la maille relativement grossière utilisée pour qualifier la commune de résidence.

Les mêmes régressions linéaires appliquées non pas à l'inflation d'ensemble mais à l'inflation de l'énergie du logement en janvier 2023 font ressortir également les variables d'âge du ménage, la composition du ménage (davantage que le nombre d'unités de consommation qui, lui, n'est pas significatif), la catégorie socio-professionnelle et le type de commune de résidence. S'agissant de cette dernière dimension, les ménages vivant dans des communes rurales ou petites, font face à des prix de l'énergie pour leur logement moins dynamiques, toutes choses égales par ailleurs, que ceux des communes de taille moyenne. La raison peut en être la composition de ces énergies, les ménages des communes rurales recourant davantage au fioul et autres combustibles, ceux des villes moyennes au gaz ; or les prix du gaz ont plus fortement augmenté sur un an que ceux du fioul et des autres combustibles (35,7 % sur un an en janvier 2023 pour le gaz, 28,7 % sur un an pour le fioul et autres combustibles).

La régression linéaire appliquée à l'inflation alimentaire conduit à moins de variables significatives : seul l'âge du ménage (plus de 75 ans) ressort significativement, ainsi que le niveau de vie ou encore le fait de résider dans une commune rurale. ●

.../...

► 6. Modèle économétrique de l'inflation supportée par les ménages en janvier 2023, en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristique du ménage		Répartition dans la population (en %)	Effet sur l'inflation en janvier 2023 (en points)		
			Tous produits	Énergie du logement	Alimentation
Âge de la personne de référence	Moins de 30 ans	10,6	-0,74***	-3,02***	ns
	De 30 à 44 ans	24,8	-0,29***	-1,72***	ns
	De 45 à 59 ans	27,6	Réf.	Réf.	Réf.
	De 60 à 74 ans	23,5	0,46***	ns	ns
	75 ans et plus	13,5	1,32***	3,35***	0,18**
Composition du ménage	Personne seule	35,5	Réf.	Réf.	Réf.
	Couple avec 3 enfants ou plus	4,9	ns	1,88*	ns
	Couple avec 2 enfants	11,6	ns	1,95***	ns
	Couple avec 1 enfant	10,2	ns	1,56***	ns
	Couple sans enfant	26,4	0,18**	0,68*	0,1*
	Famille monoparentale	8,8	ns	1,98***	0,17**
	Autres cas	2,5	ns	ns	ns
Nombre d'unités de consommation (1)		1,5	0,19*	ns	0,16**
Catégorie socio-professionnelle	Cadre	14,1	ns	-0,68*	ns
	Employé	14,4	ns	-0,72**	0,12**
	Ouvrier	15,7	Réf.	Réf.	Réf.
	Profession intermédiaire	15,7	-0,16**	-1,06***	ns
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,2	ns	ns	ns
	Agriculteur	1,1	0,58***	ns	ns
	Retraité	34,8	ns	ns	ns
Cinquièmes de niveau de vie	1 ^{er}	19,9	0,48***	ns	0,16***
	2 ^e	20,0	0,14**	ns	ns
	3 ^e	20,0	Réf.	Réf.	Réf.
	4 ^e	20,0	-0,12*	ns	-0,09*
	5 ^e	20,0	-0,28***	ns	-0,13***
Statut vis-à-vis du logement	Accédant à la propriété	19,5	1,11***	ns	0,08*
	Locataire	43,3	Réf.	Réf.	Réf.
	Propriétaire	37,2	1,61***	1,86***	ns
Commune de résidence (2)	Agglo. parisienne	16,1	-0,24***	-1,74***	-0,08*
	Grandes villes	31,0	Réf.	Réf.	Réf.
	Villes moyennes	13,5	0,19***	0,53*	ns
	Petites villes	17,9	0,34***	-0,61**	ns
	Rural	21,5	0,6***	-0,64**	0,11**
Ne possède pas de voiture		18,9	-0,21***	-0,83***	ns
Possède une voiture		81,1	Réf.	Réf.	Réf.

*** significativité à 1 % ; ** ... à 5 % ; * ... à 10 % ; ns : non significatif

Réf : modalité prise comme référence au sein d'une dimension sociodémographique donnée et qui correspond en général à la modalité la plus représentée dans l'échantillon.

(1) Pour cette ligne, la valeur indiquée dans la colonne « Répartition dans l'échantillon » correspond à la valeur moyenne, dans la population, du nombre d'unités de consommation dans le ménage

(2) La commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, un ménage de moins de 30 ans supportait une inflation en moyenne 0,74 point moins élevée qu'un ménage de 45 à 59 ans, à toutes autres caractéristiques sociodémographiques fixées.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Budget de familles 2017, Indices des prix à la consommation, calculs Insee.

Bibliographie

Insee (2022), « Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », éclairage de la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022, Insee.

Ferret A. et Demoly E. (2019), « Les comportements de consommation en 2017 », *Insee Première* n° 1749.

Herpin N. et Michel C. (2012), « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », *Insee Références*, France, portrait social, édition 2012.

Madec P., Place M. et R. Sampognaro (2023), « Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et en 2023 », *Policy Brief* n° 112 de l'OFCE, février 2023.

Cusset P.-Y., Trannoy A., (2023), « Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? », *Note d'analyse* n° 119 de France Stratégie, février 2023. ●

Activité économique

Au quatrième trimestre 2022, le PIB français a de nouveau ralenti (+0,1 %, selon les résultats détaillés des comptes trimestriels, après +0,2 % au troisième trimestre). L'activité s'est montrée résiliente dans un contexte marqué par la persistance des tensions, concernant notamment les prix et les approvisionnements énergétiques (► [figure 1](#)). Les comportements de sobriété, ainsi que les températures clémentes, ont sans doute facilité la résistance de l'économie sur les derniers mois de l'année 2022. En particulier, hormis dans la cokéfaction-raffinage affectée par des mouvements de grève au mois d'octobre, la production des branches manufacturières n'a reculé que de façon modérée malgré une baisse importante de la consommation d'énergie des entreprises du secteur. Les ménages aussi ont fait preuve de sobriété énergétique : leur consommation a fortement reculé au quatrième trimestre (► [figure 2](#)), principalement du fait des produits énergétiques. Au total, sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance économique s'est élevée à +2,6 %, après +6,8 % en 2021 (► [figure 3](#)).

Selon les enquêtes de conjoncture, le début de l'année 2023 est marqué par une détente progressive et partielle des difficultés d'approvisionnement (► [figure 4a](#)), et par une légère atténuation des tensions que font peser les prix de l'énergie sur les entreprises (► [éclairage](#)). Les chefs d'entreprise restent cependant très nombreux à anticiper des hausses de leurs prix de vente : les soldes d'opinion correspondants ont augmenté récemment dans les services et le commerce. Les derniers indicateurs conjoncturels disponibles apparaissent donc partagés : si les enquêtes de conjoncture continuent en février de montrer une résilience du climat des affaires en France dans les principaux secteurs d'activité (► [figure 4b](#)), celui-ci demeure dégradé dans les branches les plus consommatrices d'énergie (chimie, bois-papier, métallurgie, ► [figure 4c](#)), en cohérence avec les dernières données sur la production (► [encadré](#)).

Dans ce contexte qui reste incertain, le PIB augmenterait modestement au premier trimestre 2023 (+0,1 % prévu). Malgré un rebond mécanique dans le secteur de la cokéfaction-raffinage, l'activité dans l'industrie manufacturière se replierait, grevée notamment par les branches les plus énérgo-intensives (► [figure 5](#)). Concernant la production d'énergie, et notamment celle d'électricité, la croissance de l'activité ralentirait, suite aux maintenances dans certaines centrales nucléaires et aux mouvements sociaux. Dans le même temps, les services marchands ne croîtraient que modestement. En particulier, l'activité serait peu dynamique dans le commerce tandis qu'elle reculerait dans les services de transports, pénalisés par les grèves.

► 1. Biens et services : équilibre ressources-emplois aux prix de l'année précédente chaînés, en évolutions trimestrielles et annuelles

(variations trimestrielles et annuelles en %, données CVS-CJO)

	2021				2022				2023		2021	2022	Acquis 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Produit intérieur brut	0,1	1,1	3,3	0,6	-0,2	0,5	0,2	0,1	0,1	0,2	6,8	2,6	0,6
Importations	1,4	1,5	0,9	5,2	1,3	1,1	4,2	-0,4	0,0	0,5	7,8	9,1	2,4
Total des ressources	0,4	1,3	2,8	1,4	0,3	0,8	0,9	0,0	0,1	0,3	7,4	4,1	0,9
Dépenses de consommation des ménages	0,5	1,2	5,4	0,6	-1,0	0,6	0,4	-1,2	0,2	0,1	5,2	2,7	-0,2
Dépenses de consommation des administrations*	-0,5	0,6	3,4	0,7	0,3	0,0	0,3	0,6	-0,1	0,0	6,4	3,0	0,5
dont dépenses individualisables des APU	0,0	0,9	4,8	0,6	0,3	-0,4	0,3	0,6	-0,2	0,0	8,3	3,2	0,2
dont dépenses collectives des APU	-1,8	-0,1	0,0	0,7	0,2	0,8	0,2	0,6	-0,1	0,1	2,8	1,5	0,8
Formation brute de capital fixe (FBCF)	0,7	2,1	0,5	-0,3	0,3	0,3	2,3	0,3	0,4	0,3	11,4	2,3	2,0
dont Entreprises non financières (ENF)	0,6	1,7	0,9	-0,2	0,1	0,5	3,8	0,6	0,6	0,5	11,4	3,3	3,6
Ménages	0,4	4,0	1,2	-0,7	0,0	-0,1	-0,7	-0,9	-0,4	-0,3	17,0	0,3	-1,7
Administrations publiques	-1,5	0,6	-1,6	-0,5	1,1	-0,1	1,0	0,5	0,4	0,2	2,7	0,6	1,4
Exportations	-0,3	2,5	2,2	2,9	1,9	0,7	1,0	0,5	-0,2	1,0	8,6	7,1	1,7
Contributions (en point)													
Demande intérieure hors stocks**	0,3	1,3	3,7	0,4	-0,4	0,4	0,8	-0,4	0,2	0,1	7,0	2,7	0,5
Variations de stocks**	0,3	-0,4	-0,7	0,9	0,0	0,3	0,4	0,2	0,0	-0,1	-0,3	0,6	0,4
Commerce extérieur	-0,5	0,2	0,4	-0,7	0,2	-0,1	-1,1	0,3	-0,1	0,1	0,1	-0,7	-0,3

■ Prévision.

* Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

** Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur.

Lecture : au premier trimestre 2023, les exportations diminueraient de 0,2 % par rapport au quatrième trimestre 2022 ; la contribution des échanges extérieurs à la croissance trimestrielle du PIB serait négative à -0,1 point.

Source : Insee.

Conjoncture française

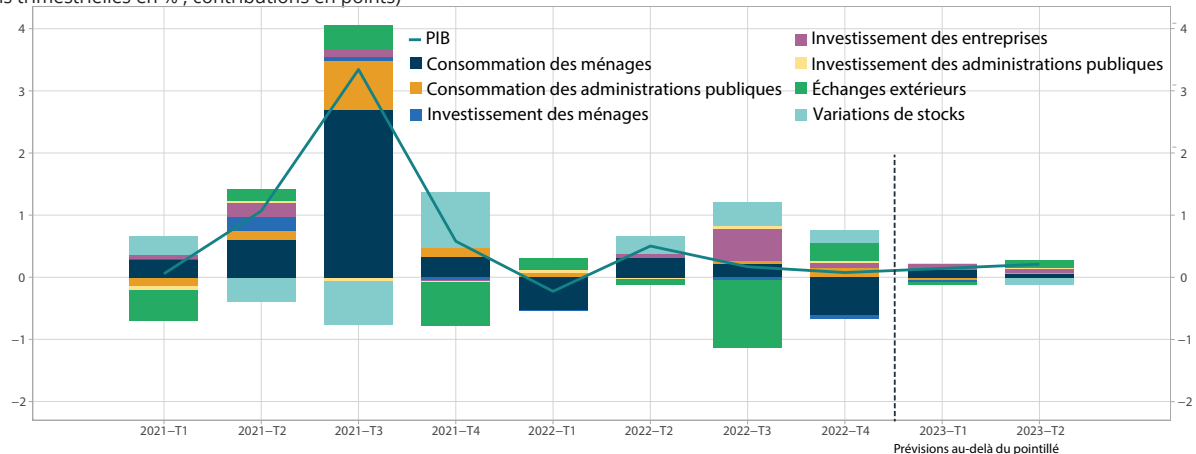
Au sein des principaux postes de la demande, la consommation des ménages rebondirait légèrement au premier trimestre 2023. En effet, la consommation d'électricité et de gaz se normaliserait quelque peu du fait de températures moins clémentes que cet automne, même si les comportements de sobriété persisteraient. L'investissement des entreprises resterait en croissance, dans le sillage de l'activité et malgré un contexte moins favorable de hausse des taux d'intérêt. Enfin, les échanges extérieurs contribueraient négativement à la croissance. Les importations resteraient stables ; de moindres importations d'énergie compenseraient le faible dynamisme de la demande intérieure. Les exportations, quant à elles, reculeraient, en contrecoup notamment des livraisons navales du trimestre précédent.

Au deuxième trimestre 2023, l'activité resterait en croissance modérée (+0,2 %). Après deux trimestres de recul, l'activité se stabiliserait dans l'industrie manufacturière, tandis qu'elle accélérerait légèrement dans les services. La consommation des ménages, quant à elle, ne croîtrait que très modérément dans un contexte de recul du pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises continuerait de croître, de nouveau porté par le recours aux services d'information et de communication, et ce malgré de nouvelles hausses de taux d'intérêt. Les échanges extérieurs soutiendraient légèrement la croissance : si les importations augmenteraient à nouveau, les exportations seraient particulièrement dynamiques, soutenues par de nouvelles livraisons aéronautiques et navales.

Au total, l'acquis de croissance annuelle pour 2023 s'élèverait à +0,6 % à mi-année. Outre les développements géopolitiques, ces prévisions restent fortement dépendantes de l'évolution des hausses de prix et des comportements des ménages et des entreprises dans ce contexte. La poursuite des mouvements sociaux en cours constitue également un aléa : toutefois, les épisodes passés de ce type ont montré que si leurs effets pouvaient être sensibles sur les secteurs directement concernés (services de transport, cokéfaction-raffinage, production d'énergie le cas échéant) ou moins directement (services d'hébergement-restauration par exemple), l'impact restait limité au niveau macroéconomique. Enfin, les effets du resserrement monétaire pourraient commencer à freiner l'activité au cours des prochains trimestres. ●

► 2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations trimestrielles en % ; contributions en points)

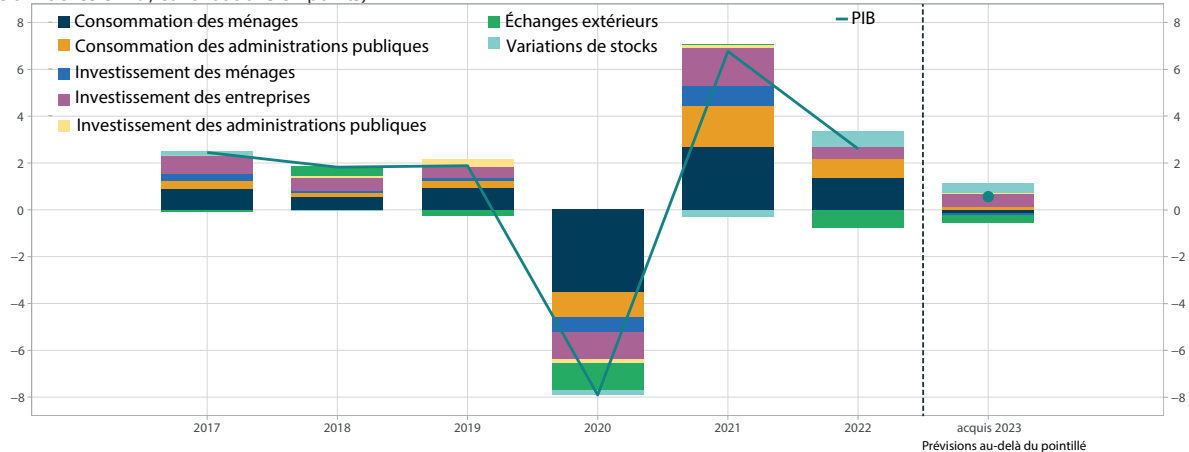


Note : la consommation des administrations publiques comprend également la consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
Lecture : au premier trimestre 2023, le PIB augmenterait de 0,1 % par rapport au quatrième trimestre 2022 ; la contribution de la consommation des ménages serait d'environ +0,1 point.

Source : Insee.

► 3. Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations annuelles en % ; contributions en points)

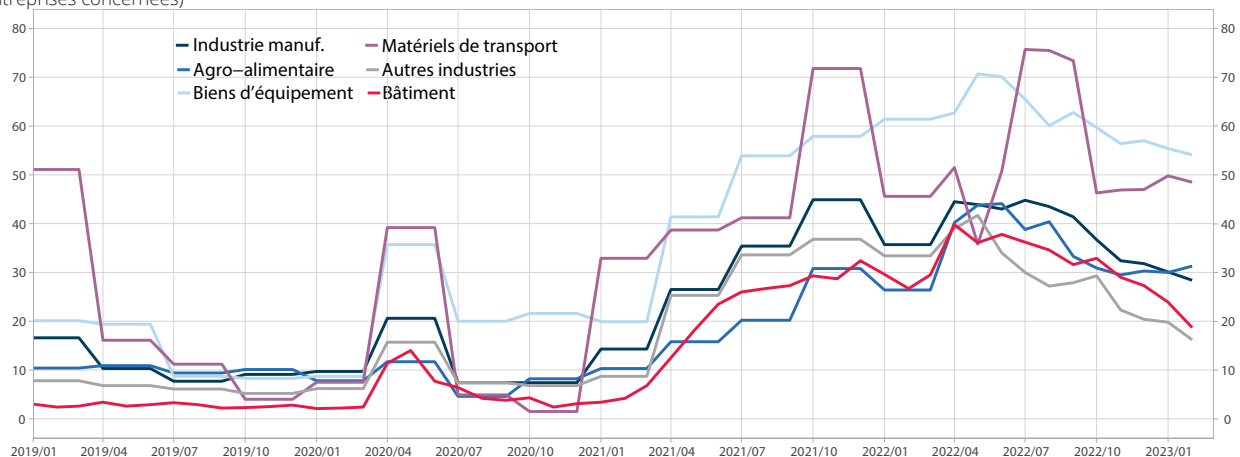


Note : la consommation des administrations publiques comprend également la consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
Lecture : en 2022, le PIB a augmenté de 2,6 % ; la contribution de la consommation des ménages s'est élevée à +1,4 point.

Source : Insee.

► 4a. Entreprises subissant des difficultés d'approvisionnement

(% d'entreprises concernées)



Dernier point : février 2023.

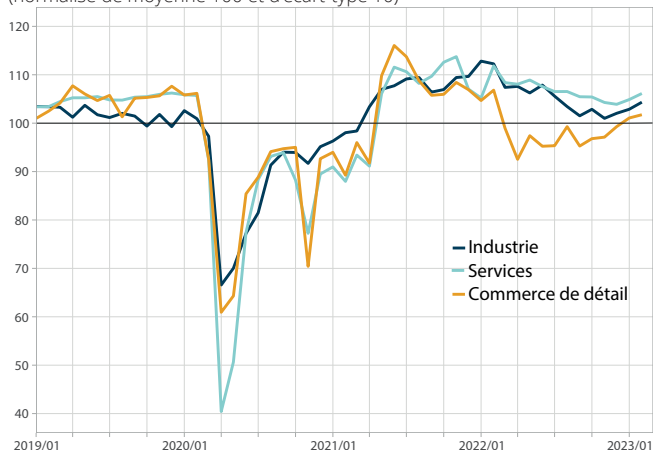
Note : les résultats sont pondérés par les chiffres d'affaires.

Lecture : en février 2023, 28 % des entreprises de l'industrie manufacturière déclarent subir des difficultés d'approvisionnement.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

► 4b. Climat des affaires dans l'industrie, les services et le commerce de détail

(normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10)



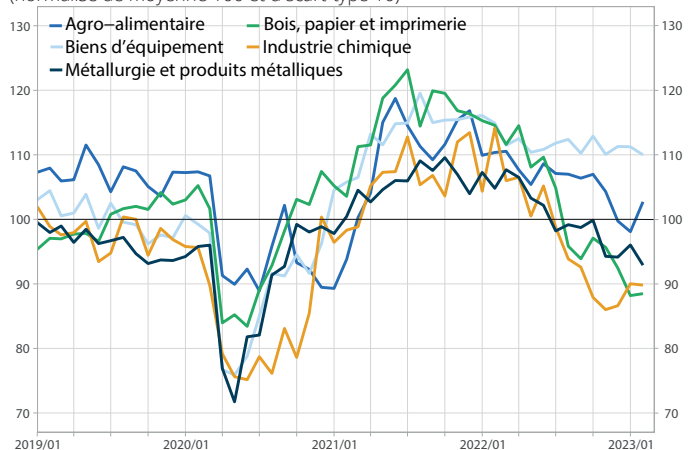
Dernier point : février 2023.

Lecture : le climat des affaires dans les services s'élevait à 106 points en février 2023, au-dessus de sa moyenne de longue période (100).

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

► 4c. Climat des affaires dans différentes branches de l'industrie manufacturière

(normalisé de moyenne 100 et d'écart-type 10)



Dernier point : février 2023.

Lecture : le climat des affaires dans la métallurgie s'élevait à 93 points en février 2023, au-dessous de sa moyenne de longue période (100).

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

► 5. Variations trimestrielles d'activité économique par branche

(variations trimestrielles en %)

Branche	Poids en %	2021				2022				2023	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Agriculture, sylviculture et pêche	2	0,1	0,2	0,5	0,2	0,4	0,1	0,3	0,2	0,2	0,1
Industrie	14	-0,9	-0,7	-0,2	-0,2	-0,1	-1,0	-0,6	1,3	-0,1	0,0
Industrie manufacturière	11	-0,3	-1,0	-0,5	-0,1	1,2	0,2	0,5	-0,3	-0,2	0,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	1,2	0,4	0,4	0,2	-0,1	-1,3	0,0	0,0	-0,4	-
Cokéfaction et raffinage	0	-31,3	-2,1	-12,8	3,4	21,4	5,4	0,9	-9,2	9,5	-
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2	1,7	-0,2	0,1	0,5	1,1	0,3	2,1	0,2	0,4	-
Fabrication de matériels de transport	2	-4,2	-5,4	-1,7	1,2	-3,2	5,0	4,3	-0,3	-0,8	-
Fabrication d'autres produits industriels	6	-0,2	-1,0	-0,7	-0,6	1,9	-0,1	-0,2	-0,3	-0,6	-
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	-3,3	0,7	1,1	-0,9	-4,5	-5,3	-4,7	7,5	0,3	0,0
Construction	6	2,7	2,1	-0,2	-0,1	0,2	-0,7	-0,4	-0,3	0,1	0,1
Services principalement marchands	57	-0,1	1,9	5,1	1,1	-0,3	1,2	0,5	0,0	0,2	0,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-0,2	-0,5	2,1	0,5	-1,2	-0,3	0,4	-0,7	-0,1	0,2
Transports et entreposage	5	3,6	2,6	8,6	3,7	1,0	3,4	0,1	0,7	-0,3	0,2
Hébergement et restauration	3	-12,5	30,0	43,4	0,1	-2,1	9,3	0,1	-0,2	0,4	0,4
Information et communication	5	2,2	1,7	2,8	1,0	0,5	1,8	2,4	0,8	0,8	0,9
Activités financières et d'assurance	4	1,8	1,7	2,8	0,4	-0,5	0,6	-0,2	-0,2	0,1	0,3
Activités immobilières	13	-0,1	0,4	0,8	0,3	0,3	0,5	0,3	0,1	0,3	0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-0,4	1,5	2,9	0,7	-0,5	0,5	0,3	-0,2	0,2	0,4
Autres activités de services	3	-1,9	4,6	25,2	6,6	-0,2	2,1	0,5	1,0	0,5	0,6
Services principalement non marchands	22	0,3	-0,1	1,8	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Valeur ajoutée totale	100	0,1	1,0	3,3	0,7	-0,1	0,5	0,2	0,2	0,1	0,2
<i>Taxes et subventions</i>		<i>0,1</i>	<i>1,2</i>	<i>3,9</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,0</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,9</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>
PIB		0,1	1,1	3,3	0,6	-0,2	0,5	0,2	0,1	0,1	0,2

■ Prévisions.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, la valeur ajoutée de la branche de fabrication des matériels de transports a diminué de 0,3 %. Elle diminuerait de 0,8 % au premier trimestre 2023.

Source : Insee.

Forte baisse de la production de certaines branches industrielles intensives en énergie

Dans le contexte de renchérissement des prix de l'électricité et du gaz, les branches intensives en énergie sont particulièrement exposées à une forte hausse de leurs coûts de production. Au sein de l'industrie, la métallurgie, l'industrie du papier et du carton ou encore l'industrie chimique comptent parmi les branches les plus consommatrices d'énergie (relativement à leur niveau d'activité mesuré en valeur ajoutée, ► [figure 1](#)). C'est aussi le cas de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (notamment l'industrie du verre et la fabrication de matériaux de construction). Les autres branches manufacturières sont nettement moins intensives en énergie.

Au sein des quatre branches les plus intensives en énergie (au niveau divisions de la nomenclature d'activités française NAF rév.2), plusieurs activités présentent une production orientée à la baisse depuis début 2022 et une chute encore plus marquée depuis le mois de novembre (► [figure 2](#)). C'est ainsi le cas pour la sidérurgie (sous-groupe 241 de la division métallurgie, ► [figure 3](#)), les autres métaux non ferreux (sous-groupe 244 de la division métallurgie), la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (sous-groupe 171 de la division industrie du papier et du carton), et la fabrication de produits chimiques de base (sous-groupe 201 de l'industrie chimique). Dans ces branches, les entreprises font face à une forte hausse de leurs coûts, notamment énergétiques, qui peuvent les pousser à réduire leur production et/ou augmenter leurs prix de vente, cette dernière option réduisant toutefois leur compétitivité par rapport à la concurrence étrangère, notamment américaine et asiatique. En commentaire à leurs réponses aux enquêtes mensuelles de branche (dont les données permettent de calculer l'indice de la production industrielle publié tous les mois), une petite proportion des entreprises signalent à ce titre qu'elles ont décidé de réduire leur production. Les questions récemment introduites dans les enquêtes de conjoncture permettent de préciser les proportions d'entreprises concernées (► [éclairage](#)).

D'autres activités intensives en énergie présentent une baisse de production plus modérée, avec parfois des comportements très hétérogènes d'une sous-branche à l'autre. Ainsi, au sein de la fabrication de verre et d'articles en verre (groupe 231 de la NAF), le façonnage et la transformation du verre plat reste à un niveau de production supérieur à celui du début 2022, même si la tendance s'est nettement infléchi depuis le mois de novembre (► [figure 4](#)). À l'inverse, la fabrication de verre creux (classe 2313) est en baisse plus sensible, notamment pour la verrerie de table et de cuisine en verre et la cristallerie dont la production chute depuis le mois de novembre, avec là aussi des réductions de capacités de production. ●

► 1. Les 10 premières branches intensives en énergie dans l'industrie manufacturière hors raffinage, selon le ratio entre leur consommation énergétique et leur valeur ajoutée

(consommation énergétique en 2019 en milliers de tonnes-équivalent-pétrole (kTEP), valeur ajoutée en 2019 en M€ courants)

Secteur d'activité, division de la NAF rév.2	Consommation brute en kTEP [1]	Valeur ajoutée en millions d'euros [2]	Ratio [1] / [2]
24 - Métallurgie	7 712	4 936	1,56
17 - Industrie du papier et du carton	3 013	4 534	0,66
20 - Industrie chimique	10 569	20 899	0,51
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3 698	8 623	0,43
16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois	545	3 290	0,17
10 - Industries alimentaires	4 660	39 449	0,12
13 - Fabrication de textiles	207	1 989	0,10
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	900	11 484	0,08
29 - Industrie automobile	723	13 703	0,05
11 - Fabrication de boissons	304	6 679	0,05

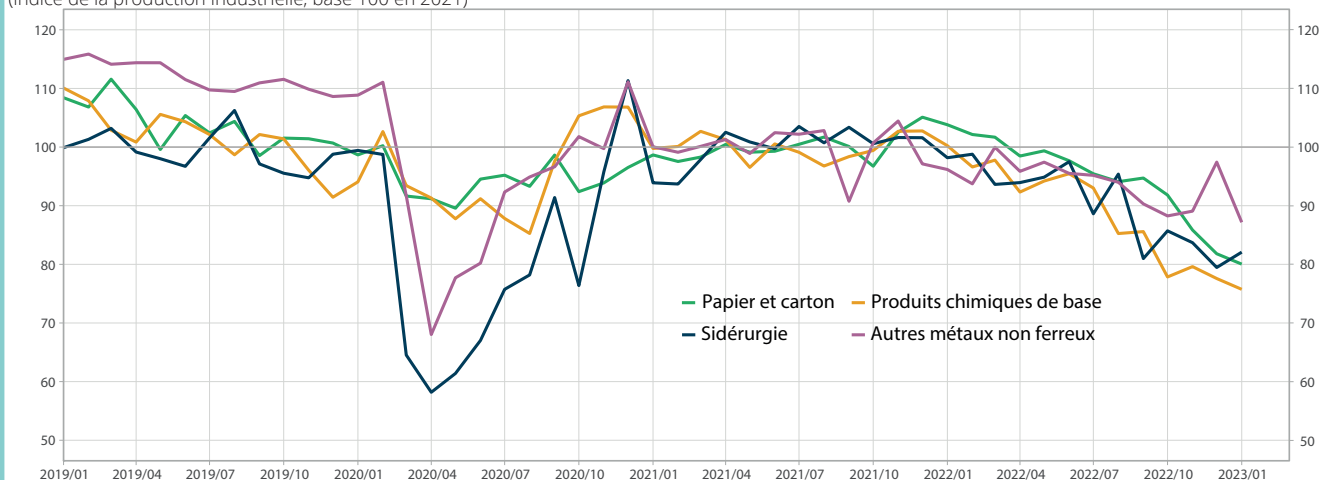
Note : la consommation énergétique comprend tous les types d'énergies : tous combustibles (dont gaz), vapeur et électricité. Les activités mentionnées peuvent différer légèrement de celles identifiées dans l'éclairage de la *Note de conjoncture* d'octobre 2022 (« Quelles sont les branches d'activité dont la production dépend le plus de l'énergie ? ») : en effet, l'indicateur d'intensité de la consommation d'énergie n'est pas le même (ratio sur la production dans l'éclairage d'octobre 2022 et non sur la valeur ajoutée), ni le niveau de désagrégation considéré. Par ailleurs, la branche cokéfaction-raffinage n'est pas considérée ici, en tant qu'activité productrice d'énergie.

Lecture : en 2019, les établissements ayant une activité principale dans la métallurgie ont consommé 7 712 milliers de tonnes-équivalent-pétrole d'énergie. La même année, la valeur ajoutée de la branche était de 4 936 millions d'euros courants. Le ratio entre ces deux chiffres permet d'obtenir une intensité énergétique de 1,56.

Sources : Insee, *Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie 2019 et comptes nationaux 2019*.

► 2. Production dans quatre branches industrielles intensives en énergie

(indice de la production industrielle, base 100 en 2021)



► 3. Évolution de la production industrielle pour les branches industrielles les plus intensives en énergie

(glissement annuel de l'indice de la production industrielle en % : indice moyen sur le semestre rapporté à l'indice moyen sur le même semestre un an plus tôt, indices CVS-CJO)

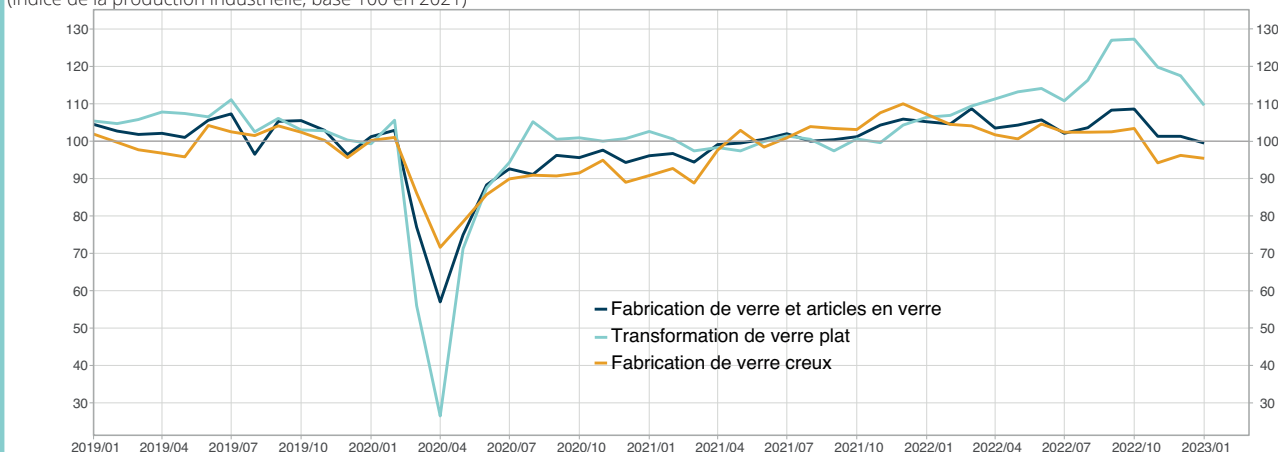
Section et division de la NAF Rév. 2	S2 2021	S1 2022	S2 2022
Ensemble de l'industrie manufacturière	0,6	1,0	2,3
24 – Métallurgie	1,1	-2,2	-6,8
241 – Sidérurgie	15,6	-2,0	-16,0
244 – Autres métaux non ferreux (Aluminium, plomb, zinc, cuivre)	0,3	-3,9	-7,3
17 – Industrie du papier et du carton	3,8	0,8	-5,6
171 – Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	6,4	1,6	-10,4
20 – Industrie chimique	2,7	-1,7	-4,8
201 – Fabrication de produits chimiques de base	1,6	-4,0	-16,7
23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,0	0,8	-3,0
231 – Fabrication de verre et d'articles en verre	8,2	7,8	1,9

Lecture : dans la métallurgie, l'indice moyen de la production industrielle au deuxième semestre 2022 est inférieur de 6,8 % à l'indice moyen de la production industrielle au deuxième semestre 2021.

Source : Insee.

► 4. Production dans la fabrication de verre et d'articles en verre

(indice de la production industrielle, base 100 en 2021)



Face aux prix de l'énergie, les entreprises réagissent surtout en augmentant leurs prix de vente, tout en envisageant aussi des investissements pour réduire leur facture énergétique

Dans un contexte qui reste marqué par une facture énergétique élevée, les entreprises industrielles interrogées dans les enquêtes de conjoncture continuent de privilégier en février d'augmenter leurs prix de vente mais aussi d'engager des investissements pour s'en prémunir. Les baisses d'activité envisagées affectent surtout les entreprises énérgo-intensives ou exposées à de plus fortes hausses de prix de l'énergie. Les entreprises déclarant envisager de baisser leur production au cours des trois prochains mois sont un peu moins nombreuses que celles qui indiquent l'avoir fait au cours des trois derniers.

Les prix de marché de gros de l'électricité et du gaz ont reflué depuis la mi-décembre, revenant aux niveaux connus avant le début de la guerre en Ukraine, mais tout de même supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire¹ (► **Fiche Énergie et matières premières**). Pour la plupart des entreprises, les prix d'achat de l'électricité et du gaz ne sont cependant pas directement indexés sur le prix de gros : il s'agit de prix fixes sur une durée contractuelle (► **éclairage** associé à ces questions de la *Note de conjoncture* de décembre 2022), qui dépendent donc des modalités et du calendrier du contrat de fourniture d'énergie. En particulier, pour les contrats pluriannuels signés au second semestre 2022, les prix sont *a priori* très élevés. S'agissant de l'électricité, une enquête réalisée récemment par l'Insee auprès des fournisseurs confirme les vives hausses des prix de vente aux entreprises (► *Insee Focus* n° 290).

En février 2023, l'Insee a, comme fin 2022, interrogé dans le cadre de ses enquêtes de conjoncture les entreprises de l'industrie et des services sur leurs réactions par rapport à ce contexte énergétique. Les réponses obtenues en février ne peuvent toutefois être rigoureusement comparées à celles recueillies fin 2022.

Les modalités de réponse sont globalement identiques entre les deux questionnaires mais celui de février, à l'instar de la plupart des autres questions dans ces enquêtes, porte sur les actions prises au cours des trois derniers mois ou envisagées pour les trois prochains mois. Le questionnaire de la fin 2022 restait quant à lui prospectif et ne mentionnait pas d'horizon particulier. Dans les deux questionnaires, la liberté a été laissée aux entreprises d'indiquer plusieurs types de réactions possibles.

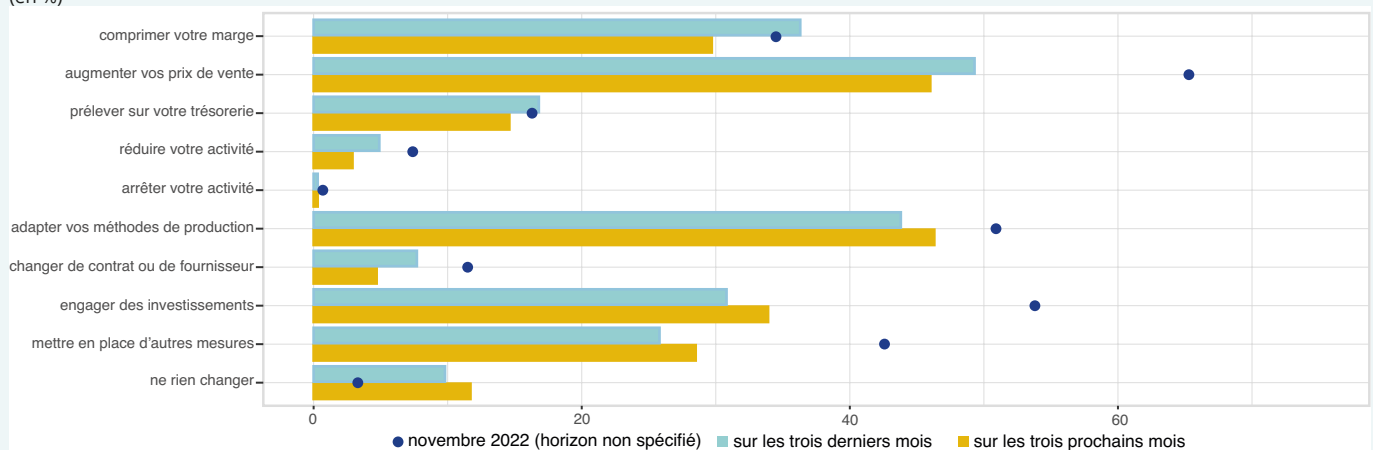
Près de la moitié des entreprises industrielles envisagent une augmentation de leurs prix de vente en lien avec le contexte énergétique actuel

Malgré cette différence de questionnement, les entreprises témoignent en février de réactions face aux prix de l'énergie globalement et qualitativement assez proches de ce qu'elles ont déclaré en fin d'année dernière.

Pour faire face au contexte énergétique, et dans l'industrie plus particulièrement, plus de 45 % des entreprises prévoient d'augmenter leurs prix de vente (► **figure 1**), cette proportion atteignant même environ 70 % dans l'industrie agro-alimentaire. Un peu moins

¹ Le prix du gaz naturel (TTF) se situe en février 2023 à un niveau proche de celui de début septembre 2021, et l'indice de prix de production de l'industrie française (IPPI) concernant l'électricité vendue en gros sur le marché spot a retrouvé en janvier 2023 son niveau de septembre 2021.

► 1. Réaction des entreprises industrielles dans le contexte énergétique actuel (en %)



Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les points associés à l'enquête du mois de novembre 2022 portent sur un horizon à venir non précisé. Les barres « sur les trois derniers mois » et « sur les trois prochains mois » correspondent aux réponses de février. Les proportions sont calculées en pondérant les réponses des entreprises par leur chiffre d'affaires.

Champ : industrie.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

Conjoncture française

de la moitié des entreprises envisagent d'adapter leurs méthodes de production dans les trois prochains mois. Les entreprises sont également nombreuses à envisager d'engager des investissements² (35 %) ou encore de comprimer leurs marges (30 %). Enfin, 3 % seulement d'entre elles envisagent de réduire leur activité.

Les réactions indiquées sont relativement proches selon qu'elles concernent les trois derniers ou les trois prochains mois, avec néanmoins quelques écarts. Par exemple, les entreprises industrielles sont un peu moins nombreuses à envisager de comprimer leurs marges au cours des trois prochains mois (30 %) qu'au cours des trois derniers mois (36 %). S'agissant de l'augmentation des prix de vente, des prélèvements sur la trésorerie et des réductions d'activité, les entreprises sont également un peu moins nombreuses à les envisager pour les trois prochains mois que pour les trois mois qui viennent de s'écouler, mais la différence est plus ténue. À l'inverse, concernant l'adaptation des méthodes de production ou les investissements pour économiser de l'énergie, les entreprises sont un peu plus nombreuses à les envisager pour les trois prochains mois que pour les trois derniers.

3 % des entreprises industrielles envisagent de baisser leur production au cours des trois prochains mois (contre 5 % au cours des trois derniers mois)

Dans l'industrie (respectivement les services), les entreprises indiquant envisager une réduction de leur activité dans les trois prochains mois sont globalement assez minoritaires, de l'ordre de 3 % (respectivement 2 %) d'entre elles (► **figure 2**). Mais ces proportions dépassent 10 % dans le bois-papier et 8 % dans la chimie, en baisse toutefois par rapport aux parts d'entreprises déclarant avoir diminué leur production au cours des trois derniers mois (plus de 13 % dans ces deux secteurs). Au sein des services, ce sont les entreprises de l'hébergement-restauration qui déclarent le plus fréquemment (6 %) envisager des baisses d'activité au cours des trois prochains mois, et plus qu'au cours des trois derniers pour cette branche.

Dans l'industrie, les baisses d'activité déclarées seraient de 0,9 % en moyenne (en comptant une valeur nulle pour les entreprises n'envisageant pas de baisse), tandis que dans les services, pour la plupart moins intensifs en énergie, elles seraient de 0,5 %. C'est dans les secteurs

² Le comportement de réponse à cette modalité paraît homogène selon la hausse de prix de l'énergie déclarée pour l'année 2022.

► 2. Baisse d'activité : proportion d'entreprises l'envisageant et ampleur moyenne par secteur

Secteur		En novembre 2022 (horizon non spécifié)		sur les trois derniers mois		En février 2023 sur les trois prochains mois	
		% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)	% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)	% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)
INDUSTRIE		7,3	1,5	4,7	1,1	2,8	0,9
Agroalimentaire	C1	6,7	0,9	3,4	0,4	1,5	0,2
Biens d'équipement	C3	1,9	0,4	1,2	0,2	1,5	0,6
Matériels de transport	C4	1,4	0,4	1,0	0,2	0,1	0,1
dont automobile	CL1	0,9	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0
dont autres mat. de transport	CL2	1,8	0,3	1,8	0,2	0,0	0,1
Autres industries	C5	11,9	2,7	8,1	2,1	5,1	1,8
dont bois, papier	CC	12,1	3,8	14,0	2,8	10,7	2,7
dont chimie	CE	13,5	2,8	13,4	2,7	8,3	1,5
dont métallurgie	CH	22,5	4,5	12,4	4,0	6,0	3,8
SERVICES		2,9	0,7	1,7	0,4	1,7	0,5
Transport routier de marchandises	H	2,9	2,3	3,8	1,5	2,9	1,9
Hébergement-restauration	I	14,3	1,1	3,4	0,9	5,6	0,8
Information-communication	J	0,8	0,5	0,6	0,0	0,2	0,5
Immobilier	L	5,3	0,3	2,0	0,4	1,9	0,3
Services aux entreprises	MN	0,5	0,3	1,0	0,1	0,8	0,2

Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les réponses correspondent aux enquêtes de novembre 2022 et février 2023. La question sur la baisse d'activité prévue inclut un horizon à trois mois dans l'enquête de février, ce qui n'a pas été le cas en novembre. Les moyennes sont pondérées par le chiffre d'affaires. Les entreprises n'ayant pas répondu à la question sont considérées comme ayant indiqué une valeur nulle. Le secteur des services représenté ici n'intègre pas les services de transports ferroviaires, ces derniers n'étant pas interrogés dans les enquêtes de conjoncture.

Champ : industrie et services.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

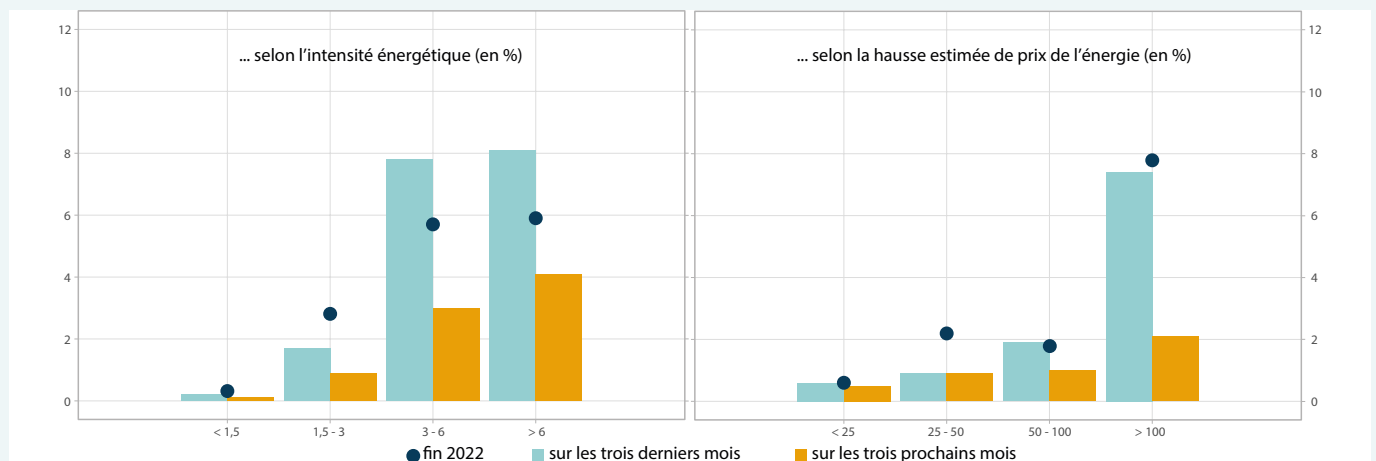
les plus consommateurs d'énergie que les baisses d'activité déclarées resteraient les plus marquées, se situant à 3 % environ dans la métallurgie ou l'industrie du bois et papier. Si ces baisses sont en moyenne plus modérées dans les services, les branches du transport routier de marchandises et de l'hébergement-restauration continuent de s'y démarquer (avec des baisses de 1,9 % et 0,8 % respectivement).

De fait, les entreprises les plus intensives en énergie, dans l'industrie ou les services, sont bien celles dont l'activité serait la plus touchée par la hausse des prix énergétiques. Parmi les entreprises de l'industrie et

des services dont la part de la consommation de gaz et d'électricité dans le chiffre d'affaires se situe au-delà de 3 %, la moyenne de la baisse d'activité envisagée en février dépasse 3 % (► **figure 3** gauche). De manière analogue, cette moyenne se situe autour de 2 % pour les entreprises ayant fait face en 2022 à au moins un doublement de leur prix de l'énergie (► **figure 3** droite). Ces chiffres ne constituent néanmoins pas des prévisions d'évolution de l'activité : les entreprises sont en effet uniquement interrogées, dans ce module, sur les éventuelles réductions de production en lien avec le contexte énergétique, et non sur les hausses qui peuvent être prévues par ailleurs. ●

Charles-Marie Chevalier

► 3. Moyenne des réponses à la question sur la baisse d'activité...



Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les moyennes sont pondérées par le chiffre d'affaires. Les entreprises n'ayant pas répondu à la question sont considérées comme ayant indiqué une valeur nulle. L'intensité énergétique est définie comme le ratio entre les consommations d'électricité et de gaz en 2022, déclarées ou imputées, et le chiffre d'affaires déclaré. En particulier, 17 % des non-réponses sur les consommations de gaz et 20 % concernant celles sur l'électricité sont complétées au moyen de l'enquête EACEI dans l'industrie. Certaines entreprises ayant indiqué une baisse d'activité en novembre ou en décembre, voire des réponses différentes entre ces deux mois, la moyenne des deux est considérée pour les points « fin 2022 » afin de disposer d'un échantillon plus étendu.

Les évolutions de prix sont calculées en fonction des réponses des entreprises dans les questionnaires de novembre et décembre et portent sur l'année 2022. La variation de prix de l'énergie déclarée correspond à la moyenne de ces prix pour le gaz et l'électricité en pondérant par leurs ratios énergétiques correspondants (en l'absence de connaissance d'un ratio pour une énergie donnée, seulement l'autre est considéré).

Il est à noter que les catégories ne sont pas égales dans leurs proportions, que cela soit en chiffre d'affaires ou en nombre d'entreprises (en particulier, une très grande majorité des entreprises ont un ratio énergétique inférieur à 1,5).

Champ : industrie et services.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

Bibliographie

Bjai B., Chevalier C-M., Génin H., Lefebvre C. et Roulleau G., (2022) « Les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie : des situations et des réactions contrastées », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2022.

Dunand O., Fauchaux J-C., Lutinier B., Passerieux C. et Studer N., (2023) « Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023 », *Insee Focus* n°290, février 2023. ●

Échanges extérieurs

Au quatrième trimestre 2022, les exportations ont ralenti tandis que les importations ont fléchi, conduisant à une contribution positive du commerce extérieur à la croissance du PIB (+0,3 point). Le recul des importations s'explique principalement par les échanges d'énergie : les importations d'électricité, très dynamiques aux trimestres précédents, ont reflué avec la remise en marche de réacteurs nucléaires, tandis que du côté du gaz, le niveau élevé des stocks s'est accompagné de moindres importations. Il provient aussi du tourisme : les dépenses des touristes français à l'étranger ont baissé. Les exportations de produits manufacturés ont quant à elles fortement diminué, malgré d'importantes livraisons navales et aéronautiques, sous l'effet d'une demande adressée à la France en baisse. Ce mouvement a été toutefois compensé par la forte hausse des exportations d'énergie, notamment de gaz, et par la reprise des dépenses des touristes étrangers en France.

Au premier trimestre 2023, les échanges extérieurs pèseraient légèrement sur l'évolution du PIB (-0,1 point). En effet, les exportations se replieraient (-0,2 %) du fait du contrecoup des livraisons aéronautiques et navales, et ce malgré la reprise de la demande mondiale adressée à la France. Les importations, quant à elles, resteraient stables sous l'effet de mouvements contraires, la baisse des importations de gaz venant atténuer le soutien d'une demande intérieure en légère hausse. Le redémarrage de certaines centrales nucléaires, impliquant simultanément une hausse des exportations d'électricité et une baisse des importations, permettrait une contribution positive des échanges d'électricité, sans que celle-ci ne suffise à compenser les mouvements sur les autres biens et services.

Au deuxième trimestre 2023, les exportations rebondiraient, soutenues par une demande mondiale adressée à la France plus dynamique et par de nouvelles livraisons navales. S'agissant en particulier de l'énergie, les exportations d'électricité poursuivraient leur hausse, tandis que les exportations de gaz pourraient refluer. Les importations repartiraient également à la hausse, dans le sillage de la demande intérieure. Au total, les échanges extérieurs contribueraient à hauteur de 0,1 point à la croissance du PIB au deuxième trimestre 2023. ●

► 1. Échanges extérieurs de la France

(variations en % ; volumes aux prix de l'année précédente chaînés, contributions en points)

	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Exportations													
Total	-0,3	2,5	2,2	2,9	1,9	0,7	1,0	0,5	-0,2	1,0	8,6	7,1	1,7
Produits manufacturés (66 %*)	-2,3	2,9	-2,7	2,8	2,7	-0,1	1,7	-1,0	-0,5	1,1	7,0	4,7	0,4
Importations													
Total	1,4	1,5	0,9	5,2	1,3	1,1	4,2	-0,4	0,0	0,5	7,8	9,1	2,4
Produits manufacturés (70 %*)	0,9	0,3	-1,7	6,6	0,1	-0,1	3,0	1,1	-0,5	0,4	7,4	6,0	2,1
Contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB	-0,5	0,2	0,4	-0,7	0,2	-0,1	-1,1	0,3	-0,1	0,1	0,1	-0,7	-0,3

■ Prévisions.

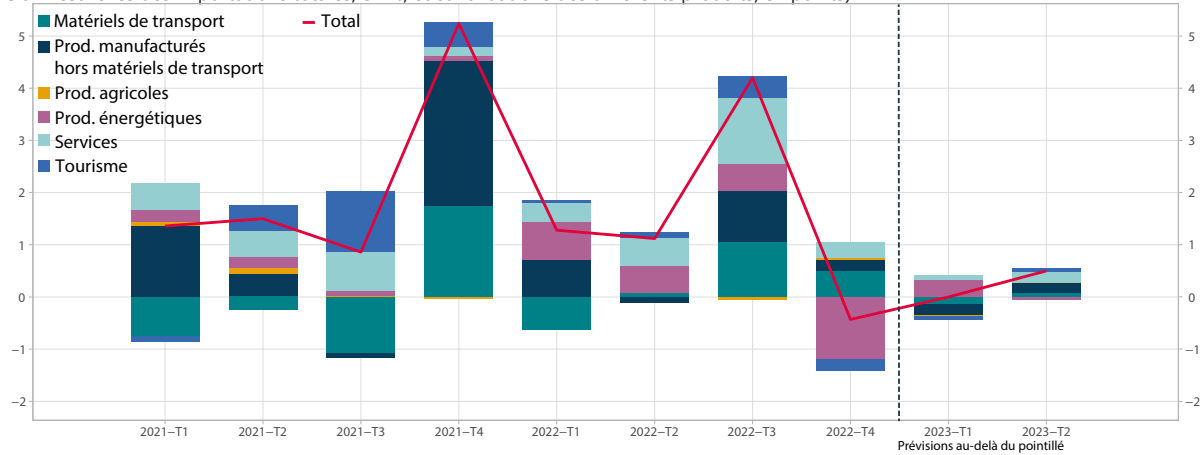
* Part des exportations (respectivement, importations) de produits manufacturés dans les exportations (respectivement, importations) totales, en 2021.

Lecture : au premier trimestre 2023, les exportations françaises diminueraient de 0,2 %.

Source : Insee.

► 2. Contributions des différents produits aux importations

(variations trimestrielles des importations totales, en %, et contributions des différents produits, en points)

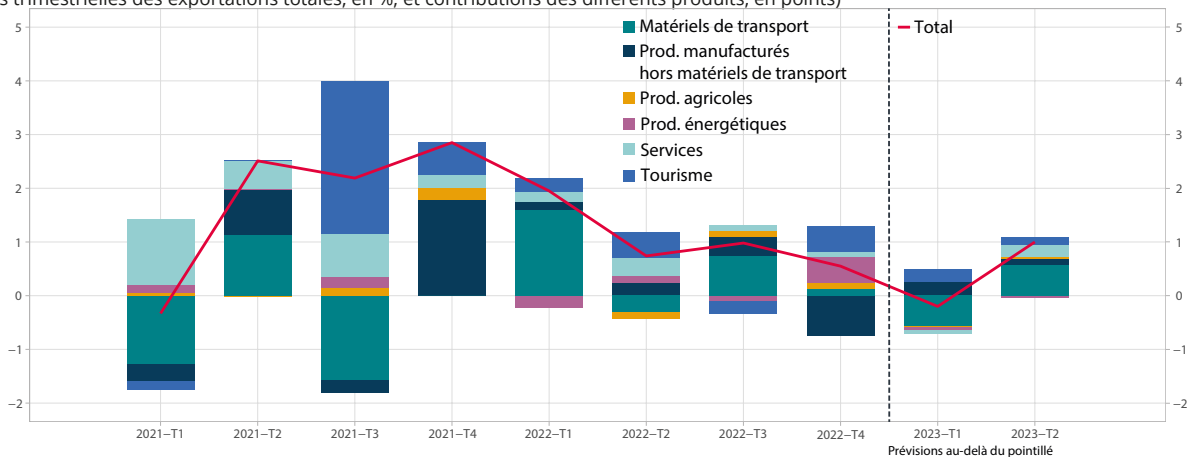


Lecture : les importations françaises se sont repliées (-0,4 %) au quatrième trimestre 2022. Les importations de produits énergétiques y ont contribué à hauteur de -1,2 point.

Source : Insee.

► 3. Contributions des différents produits aux exportations

(variations trimestrielles des exportations totales, en %, et contributions des différents produits, en points)



Lecture : les exportations françaises ont augmenté de 0,5 % au quatrième trimestre 2022. Les exportations de produits manufacturés hors matériels de transport y ont contribué à hauteur de -0,7 point.

Source : Insee.

Emploi

Au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié a ralenti : +0,2 % (+44 000 emplois), après +0,4 % au premier (+109 300 emplois) et deuxième trimestres 2022 (+99 700 emplois) et +0,3 % au troisième trimestre (+84 100 emplois). Il s'agit du huitième trimestre consécutif de hausse depuis fin 2020. L'emploi salarié se situait fin décembre nettement au-dessus de son niveau un an auparavant (+1,3 %, soit +337 100 emplois) et dépassait de 4,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit près de 1,2 million d'emplois supplémentaires dont un tiers en contrat d'alternance. Au quatrième trimestre 2022, le ralentissement de l'emploi salarié a concerné la quasi-totalité des secteurs d'activité, et de façon un peu plus marquée le tertiaire marchand. Après plusieurs trimestres de très forte hausse, l'emploi en alternance a lui aussi contribué à l'inflexion d'ensemble au quatrième trimestre 2022.

Au premier semestre 2023, l'emploi salarié resterait peu dynamique, que ce soit en alternance ou hors alternance, dans le sillage de l'activité. La productivité par tête – qui rapporte la valeur ajoutée à l'emploi – serait presque stable. Elle resterait ainsi encore bien en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire, en particulier dans l'industrie : cet écart s'explique en partie par le net développement de l'alternance au cours de la période (► [éclairage](#) de la *Note de Conjoncture* de décembre 2022). En tenant compte également d'un ralentissement prévu de l'emploi non salarié, l'emploi total augmenterait de 43 000 au cours du premier semestre 2023, après +148 000 au second semestre 2022 et +229 000 au premier semestre 2022. Mi-2023, le nombre total d'emplois créés depuis fin 2019 atteindrait ainsi environ 1,5 million. ●

► 1. Évolution de l'emploi

(en milliers, CVS en fin de période)

	Évolution sur 3 mois														Évolution sur 1 an		
	2020				2021				2022				2023		2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Emploi salarié	-447	-53	470	-39	176	310	233	177	109	100	84	44	19	14	-69	895	337
	-1,7%	-0,2%	1,9%	-0,1%	0,7%	1,2%	0,9%	0,7%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	-0,3%	3,5%	1,3%
Agriculture	-5	3	1	7	-1	7	2	-1	6	-10	0	9	0	1	6	7	4
Industrie	-6	-16	0	-8	10	8	12	11	6	10	14	8	2	2	-29	42	38
Construction	9	13	17	14	21	9	14	7	4	2	4	1	1	1	53	51	11
Tertiaire marchand	-439	17	332	-79	125	260	178	164	84	83	70	26	15	10	-169	727	262
Tertiaire non-marchand	-6	-69	120	26	20	26	26	-4	10	15	-4	1	1	0	71	69	22
Emploi non salarié	15	15	15	15	56	56	56	56	10	10	10	10	5	5	60	225	40
	-432	-38	485	-23	232	367	289	233	119	110	94	54	24	19	-9	1 120	377
Ensemble	-1,5%	-0,1%	1,7%	-0,1%	0,8%	1,3%	1,0%	0,8%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	3,9%	1,3%

■ Prévisions.

Note : dans ce tableau, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.

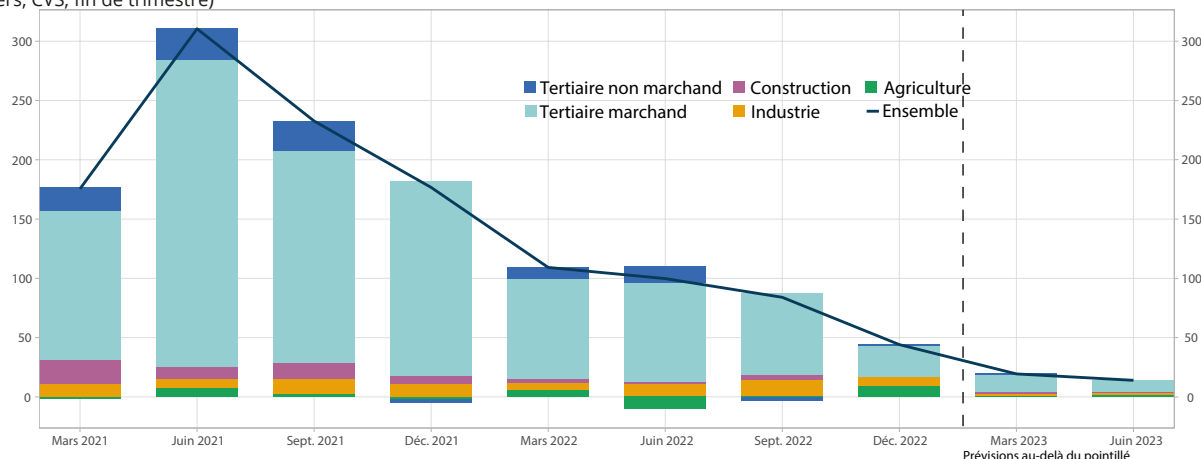
Lecture : au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié a augmenté de 0,2 %, soit 44 000 créations nettes d'emploi.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

► 2. Emploi salarié, évolution trimestrielle par secteur d'activité

(en milliers, CVS, fin de trimestre)



Note : les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

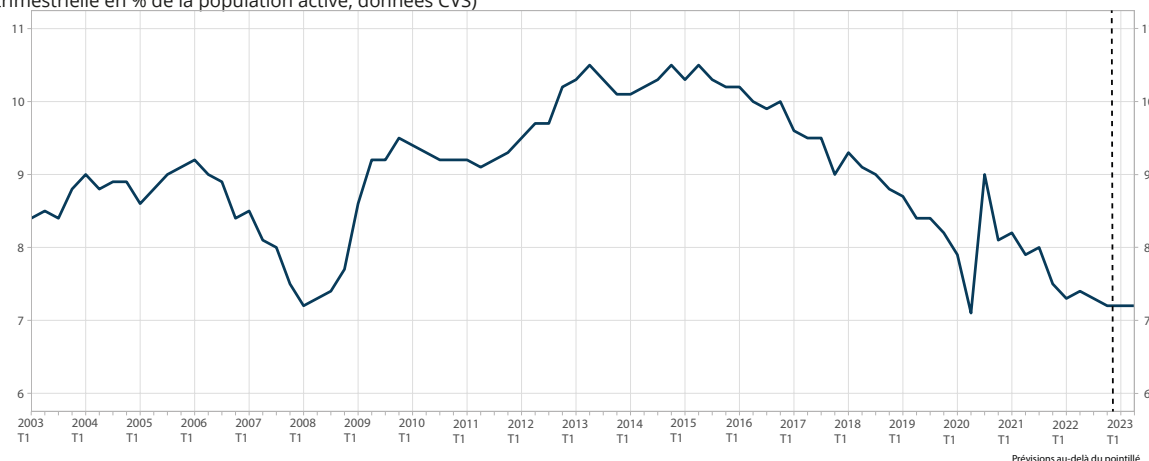
Chômage

Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT est resté quasi stable par rapport au trimestre précédent : -0,1 point, à 7,2 % de la population active (► [figure 1](#)). Il se situe 0,3 point sous son niveau du quatrième trimestre 2021 et à son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008 (si l'on excepte le recul ponctuel en « trompe-l'œil » du deuxième trimestre 2020, pendant le premier confinement). La baisse sur un an résulte d'une dynamique de l'emploi plus vive que celle de la population active : 467 000 emplois net créés sur l'ensemble de l'année pour 396 000 actifs supplémentaires. L'emploi et la population active ont ralenti de concert en fin d'année mais les taux d'emploi et d'activité au sens du BIT sont demeurés à leur plus haut historique depuis que l'Insee les mesure (1975).

Au premier semestre 2023, la population active progresserait à un rythme similaire à celui du quatrième trimestre 2022 (+37 000 actifs au premier trimestre 2023 et +28 000 au deuxième). Compte tenu du ralentissement attendu de l'emploi (+39 000 en moyenne au premier trimestre puis +22 000 au deuxième), le taux de chômage se maintiendrait à 7,2 % de la population active jusque mi-2023 (► [figure 2](#)). ●

► 1. Taux de chômage au sens du BIT

(moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS)



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

► 2. Évolutions de l'emploi, du chômage et de la population active

(variation en moyenne trimestrielle en milliers, données CVS)

	2021				2022				2023		Variation annuelle 2020	Variation annuelle 2021	Variation annuelle 2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Emploi (1)	104	299	328	261	176	115	102	74	39	22	50	992	467
rappel : emploi en fin de période	232	367	289	233	119	110	94	54	24	19	-8	1 121	377
Chômage (2)	30	-62	33	-157	-28	21	-19	-45	-2	6	-47	-156	-71
Population active = (1) + (2)	134	237	361	104	149	135	83	29	37	28	3	836	396
Population active tendancielle ajustée (a)	8	7	6	6	7	8	9	11	9	8	24	27	35
Effet de flexion conjoncturel (b)	10	30	33	26	18	11	10	7	4	2	6	99	46
Effet de l'alternance sur l'activité des jeunes (c)	31	35	37	26	16	27	36	23	14	17	38	129	102
Résidu (d)	85	165	284	46	108	89	27	-12	10	0	-65	580	212
Variation du taux de chômage	0,1	-0,3	0,1	-0,5	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,6	-0,3
Niveau du taux de chômage	8,2	7,9	8,0	7,5	7,3	7,4	7,3	7,2	7,2	7,2			

■ Prévisions.

Note : l'emploi correspond ici à l'emploi total (salariés et non-salariés), mesuré en moyenne trimestrielle.

(a) Tendence basée sur les projections de population active de 2022 ajustées.

(b) Cet effet de flexion représente le fait que de nouveaux actifs se présentent sur le marché du travail lorsque la conjoncture de l'emploi s'améliore.

(c) Effet basé sur les stocks de contrats en alternance de la Dares, calculs Insee.

(d) En 2020 et 2021, le résidu recouvre l'effet propre de la crise sanitaire sur les comportements d'activité.

Lecture : entre le troisième trimestre 2022 et le quatrième trimestre 2022, l'emploi augmente de 74 000 personnes en moyenne, le chômage diminue de 45 000 et la population active augmente de 29 000. Le taux de chômage diminue de 0,1 point et atteint 7,2 %.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi, Estimations trimestrielles d'emploi.

Prix à la consommation

En 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5,2 % en moyenne annuelle, une hausse inédite depuis le milieu des années 1980. D'abord portée par l'énergie, l'inflation s'est peu à peu élargie à la plupart des autres biens et services, l'alimentation en devenant la principale contribution à partir de l'automne. Depuis mi-2022, le glissement annuel des prix à la consommation oscille autour de 6 % : l'inflation énergétique s'est globalement repliée tandis que l'inflation alimentaire a continué d'augmenter, tout comme, dans une moindre mesure, celle des produits manufacturés.

D'ici la fin du premier semestre 2023, l'inflation refluerait quelque peu, pour se situer un peu en dessous de 5,5 % en juin, traduisant principalement un « effet de base », à savoir le fait que les prix ont augmenté moins vivement qu'un an plus tôt (► **éclairage** sur l'inflation dans les économies occidentales). Cet effet concernerait plus particulièrement le mois de mars, où l'inflation baisserait plus franchement (l'IPC augmenterait de +0,5 % en mars 2023 contre +1,4 % un an plus tôt ► **figure 3**). En particulier, sous l'hypothèse d'un baril de Brent à 78 € sur la période de prévision, l'inflation énergétique diminuerait nettement, après avoir augmenté en janvier (fin de la remise à la pompe en janvier, hausse de 15 % des tarifs réglementés de gaz) et baissé légèrement en février (du fait des produits pétroliers et malgré l'augmentation des tarifs règlementés d'électricité). Le glissement annuel des prix de l'énergie pourrait ainsi être légèrement négatif à la fin du premier semestre, ces prix ayant vivement augmenté un an plus tôt au début de la guerre en Ukraine.

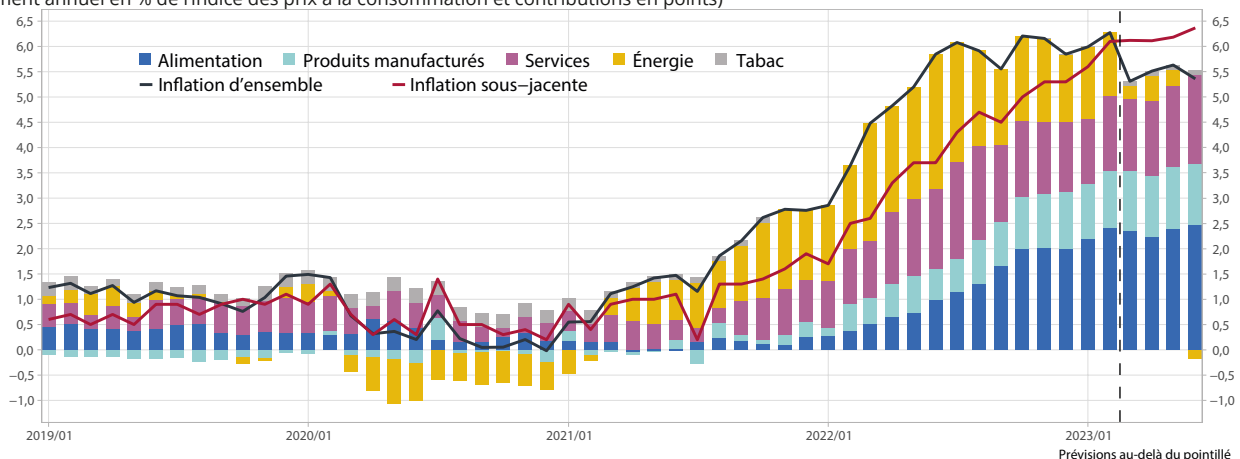
Les prix des produits alimentaires demeureraient quant à eux particulièrement dynamiques et ce, malgré la baisse des cours mondiaux des matières premières alimentaires (comme le blé par exemple). En effet, les chocs de l'an dernier, y compris s'agissant des coûts de l'énergie, continueraient d'exercer des pressions à la hausse sur les prix à la consommation, comme en témoignent les récentes négociations commerciales entre les producteurs, fournisseurs et distributeurs. L'impact de ces négociations ne devrait toutefois pas être immédiat sur les prix mais progressif, dépendant notamment de l'écoulement des stocks de produits alimentaires. Dans ce contexte, les prix de l'alimentation pourraient accélérer de nouveau et leur glissement annuel se situerait à un peu moins de 15,5 % sur un an en juin. Cette prévision reste toutefois entourée d'incertitude quant à l'impact des négociations commerciales, qu'il s'agisse notamment de la vitesse de diffusion dans les prix à la consommation ou des dispositions prises par les distributeurs pour l'atténuer.

Par ailleurs, la hausse du prix du tabac de 50 centimes au 1^{er} mars contribuerait à hauteur de +0,1 point à l'inflation d'ensemble. S'agissant des produits manufacturés, l'inflation augmenterait légèrement, sur l'ensemble de la période de prévision, passant ainsi de 4,7 % sur un an en février à 5,2 % en juin. Elle serait portée par des prix de production qui restent dynamiques dans l'industrie, traduisant la poursuite de la propagation des chocs passés, malgré le reflux de certains cours de matières premières.

La contribution des services à l'inflation d'ensemble augmenterait légèrement tout au long du semestre : le glissement annuel des prix des services passerait de 3,0 % en février à 3,5 % en juin. Cette légère accélération traduirait notamment la hausse des coûts de production, y compris salariaux, compte tenu des revalorisations successives du Smic depuis le début de la poussée d'inflation.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Note : le tableau indique l'IPC définitif de février, publié le 15 mars 2023, mais les prévisions des mois suivants ont été réalisées à partir de son estimation provisoire.

Lecture : en janvier 2023, l'inflation d'ensemble était de 6,0 %. L'alimentaire y contribuait à 2,2 points tandis que les produits manufacturés y contribuaient à un peu plus d'un point.

Source : Insee.

L'inflation sous-jacente, de laquelle sont retirés les prix des produits les plus volatils (l'énergie notamment, ainsi que les produits frais et une partie des produits alimentaires hors frais) ainsi que les effets des mesures fiscales, augmenterait sur l'ensemble du premier semestre 2023 pour atteindre + 6,4 % en juin et dépasserait donc l'inflation d'ensemble à partir de mars. En effet, certains postes qui pousseraient à la baisse l'inflation en 2023 - en premier lieu l'énergie, par effet de base - sont absents de l'inflation sous-jacente. À l'inverse, parmi les postes dont les prix accéléreraient sur un an dans les mois à venir, la plupart sont inclus dans l'inflation sous-jacente (par exemple les services, les biens manufacturés et la plupart des produits alimentaires hors frais) et la tireraient donc à la hausse. ●

► 2. Inflation d'ensemble passée et prévue

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)

Regroupements IPC* (pondérations 2023)	janvier 2023		février 2023		mars 2023		avril 2023		mai 2023		juin 2023		Moyennes annuelles	
	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	ga	cga	2021	2022
Alimentation (16,2 %)	13,3	2,2	14,8	2,4	14,6	2,3	13,9	2,2	14,9	2,4	15,4	2,5	0,6	6,8
produits frais (2,4 %)	10,2	0,3	15,0	0,4	12,6	0,3	7,8	0,2	13,8	0,3	14,5	0,3	1,9	7,7
autres produits alimentaires (13,9 %)	13,9	1,9	14,8	2,0	15,0	2,0	15,0	2,0	15,1	2,1	15,6	2,1	0,4	6,6
Tabac (1,9 %)	0,2	0,0	0,2	0,0	5,3	0,1	5,4	0,1	5,5	0,1	5,6	0,1	5,5	0,1
Produits manufacturés (23,2 %)	4,5	1,1	4,7	1,1	5,0	1,2	5,1	1,2	5,2	1,2	5,2	1,2	0,3	3,0
habillement-chaussures (3,4 %)	2,4	0,1	2,3	0,1	3,6	0,1	4,1	0,1	4,6	0,2	5,2	0,2	0,1	2,7
produits santé (3,8 %)	-0,6	0,0	-0,5	0,0	-0,6	0,0	-0,6	0,0	-0,5	0,0	-0,6	0,0	-1,2	-1,2
autres produits manufacturés (16,0 %)	6,2	1,1	6,5	1,1	6,6	1,1	6,6	1,1	6,6	1,1	6,6	1,1	0,7	4,1
Énergie (8,6 %)	16,3	1,4	14,1	1,3	2,9	0,3	5,5	0,5	3,6	0,3	-1,3	-0,2	10,5	23,1
produits pétroliers (4,3 %)	16,3	0,7	8,8	0,4	-7,7	-0,4	-1,5	-0,1	-4,6	-0,3	-13,3	-0,8	13,5	29,0
Services (50,1 %)	2,6	1,3	3,0	1,5	2,9	1,4	3,0	1,5	3,2	1,6	3,5	1,8	1,2	3,0
loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères (7,4 %)	2,0	0,2	2,7	0,2	1,6	0,1	1,6	0,1	1,1	0,1	1,2	0,1	1,1	2,0
santé (6,4 %)	-0,4	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,7	0,0	-0,6	0,0	-0,7	0,0	-0,5	-0,1
transports (3,0 %)	10,2	0,1	11,1	0,2	10,2	0,2	6,8	0,2	7,3	0,2	6,5	0,2	3,8	10,4
communications (2,1 %)	-1,4	0,0	-2,0	0,0	-1,9	0,0	-2,5	-0,1	-1,4	0,0	-1,1	0,0	2,9	0,6
autres services (31,2 %)	3,5	1,0	3,7	1,1	3,9	1,2	4,2	1,3	4,6	1,4	5,0	1,6	1,2	3,7
Ensemble (100 %)	6,0	6,0	6,3	6,3	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,6	5,4	5,4	1,6	5,2
Ensemble hors énergie (91,4 %)	5,0	4,6	5,5	5,0	5,6	5,1	5,5	5,0	5,9	5,3	6,1	5,5	0,9	3,6
Ensemble hors tabac (98,2 %)	6,1	6,0	6,4	6,3	5,3	5,2	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	5,3	1,6	5,3
Inflation « sous-jacente » (60,6 %)**	5,6	3,4	6,1	3,6	6,1	3,6	6,1	3,6	6,2	3,7	6,4	3,8	1,1	3,9

■ Prévisions.

ga : glissement annuel ; cga : contribution au glissement annuel de l'ensemble.

* Indice des prix à la consommation (IPC).

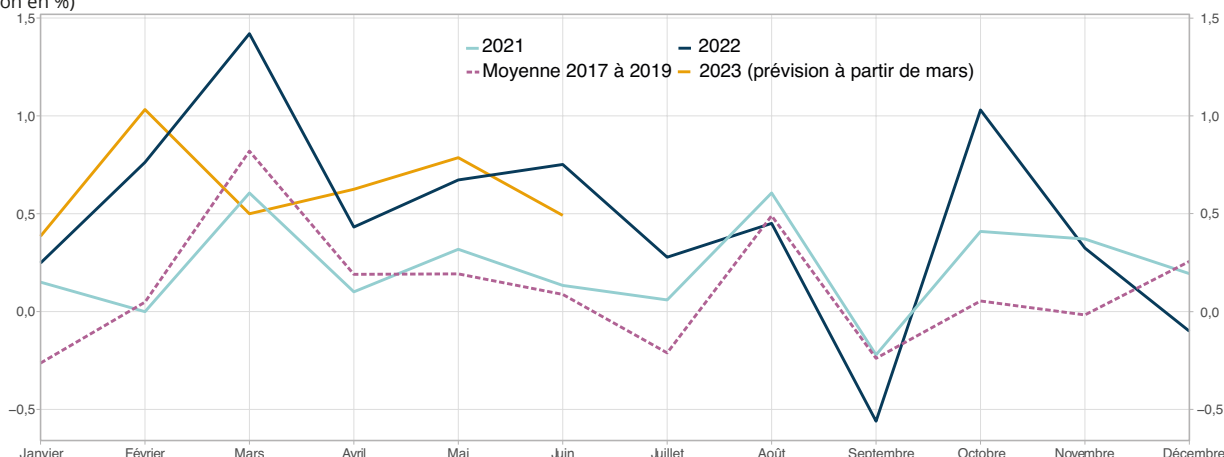
** Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

Note : le tableau indique l'IPC définitif de février, publié le 15 mars 2023, mais les prévisions des mois suivants ont été réalisées à partir de son estimation provisoire.

Source : Insee.

► 3. Variations mensuelles de l'inflation d'ensemble, en 2023, 2022, 2021 et moyenne 2017-2019

(évolution en %)



Lecture : en janvier 2023 les prix ont augmenté en moyenne de 0,4 % par rapport au mois précédent. En 2022 comme en 2021, cette évolution était d'environ +0,2 %. La moyenne des variations mensuelles de 2017 à 2019 était de -0,3 % environ au mois de janvier.

Source : Insee.

Salaires

Au second semestre 2022, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles a nettement accéléré (+0,7 % au troisième trimestre puis +1,7 % au quatrième, ► [figure 1](#)). Cette dynamique résulte du contexte inflationniste qui a favorisé les renégociations d'accords salariaux et entraîné une revalorisation automatique du Smic en août (+2,0 %), mais aussi et surtout des versements, massifs en fin d'année, de la prime de partage de la valeur (PPV), qui a succédé à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) depuis le 1^{er} juillet 2022 (► [éclairage](#)).

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2022, le SMPT a ainsi augmenté de 5,7 % en termes nominaux et de 0,4 % en termes réels, compte tenu du dynamisme des prix. Néanmoins, 2,2 points de cette hausse résultent mécaniquement du moindre recours au chômage partiel en 2022, par rapport au niveau encore élevé de 2021, et dont les indemnités versées ne sont pas comptabilisées comme du salaire. Hors cet effet mécanique, le SMPT a baissé en 2022 en termes réels (-1,8 %), et ce dans des proportions similaires à celui du salaire mensuel de base (SMB¹, -2,0 %). Ces reculs sont d'ampleur inédite et traduisent la forte accélération des prix en 2022, elle aussi inédite depuis le début des années 1980.

Au premier semestre 2023, les salaires resteraient dynamiques, malgré un ralentissement temporaire en début d'année lié à de moindres versements de PPV par rapport au quatrième trimestre 2022. Le SMPT progresserait ainsi de 0,9 % au premier trimestre puis de 1,4 % au deuxième. Ce dynamisme serait porté par la prise en compte des hausses de prix à la consommation dans les négociations salariales et par de nouvelles revalorisations du Smic (revalorisation automatique en janvier, de 1,8 %, et nouvelle revalorisation probable, d'au moins 2 %, dans le courant du printemps). Néanmoins, la progression du SMPT ne compenserait que partiellement la hausse des prix. Le pouvoir d'achat du SMPT baisserait donc de nouveau au premier semestre 2023. Ainsi, à la mi-année, le SMPT réel se situerait 2,8 % en deçà de son niveau un an plus tôt (► [figure 2](#)). Ces prévisions de pouvoir d'achat des salaires sont réalisées, comme habituellement dans les *Notes de conjoncture*, en utilisant le déflateur de la consommation des ménages, produit dans le cadre cohérent des comptes nationaux trimestriels. Celui-ci diffère de l'indice des prix à la consommation, instrument de référence de mesure de l'inflation (IPC ; ► [encadré](#) de la fiche *Revenus des ménages*). En utilisant l'IPC comme déflateur, la baisse sur un an du pouvoir d'achat des salaires serait de moindre ampleur mi-2023 (-0,8 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2023).

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a augmenté en moyenne de 4,3 % en 2022, après +2,2 % en 2021, tiré notamment par la revalorisation du traitement des agents de catégorie C et celle du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5 %). Cependant, comme dans le secteur privé, le pouvoir d'achat du SMPT dans les APU a fléchi en 2022 (-0,9 % en moyenne annuelle). Début 2023, le SMPT dans les APU continuerait de fléchir en termes réels : son acquis de croissance annuelle à mi-année serait de -3,1 % (-1,5 % en utilisant l'IPC comme déflateur). ●

¹ Le SMB correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par la crise sanitaire.

► 1. Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

(évolutions en %, données CVS)

	Taux de croissance trimestriels										Évolution en moyenne annuelle				
	2021				2022				2023						2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	2019	2020	2021	2022	
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	0,1	-0,1	4,9	0,3	1,4	1,1	0,7	1,7	0,9	1,4	2,3	-4,4	5,6	5,7	3,8
Salaire mensuel de base (SMB)	0,3	0,3	0,4	0,8	0,8	1,1	1,0	0,8	1,2	1,1	1,7	1,5	1,5	3,2	3,5
SMPT dans les administrations publiques (APU)											1,4	2,6	2,2	4,3	3,0
SMPT réel* dans les branches marchandes non agricoles	-0,5	-0,4	4,2	-0,5	0,1	-0,9	-1,0	-0,3	-1,2	-0,4	1,5	-5,3	3,9	0,4	-2,4
SMB réel*	-0,4	-0,1	-0,3	-0,1	-0,5	-1,0	-0,7	-1,1	-0,9	-0,6	0,9	0,6	-0,1	-2,0	-2,7
SMPT réel* dans les APU											0,5	1,7	0,6	-0,9	-3,1
SMPT réel** dans les branches marchandes non agricoles	-0,5	-0,3	4,1	-0,7	-0,2	-0,7	-0,6	0,5	-0,5	-0,1	1,2	-4,9	3,8	0,5	-0,7
SMB réel**	-0,4	0,0	-0,4	-0,2	-0,8	-0,7	-0,3	-0,4	-0,1	-0,4	0,6	1,0	-0,1	-1,9	-1,1
SMPT réel** dans les APU											0,2	2,1	0,6	-0,9	-1,5

■ Prévision.

* au sens du prix de consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels).

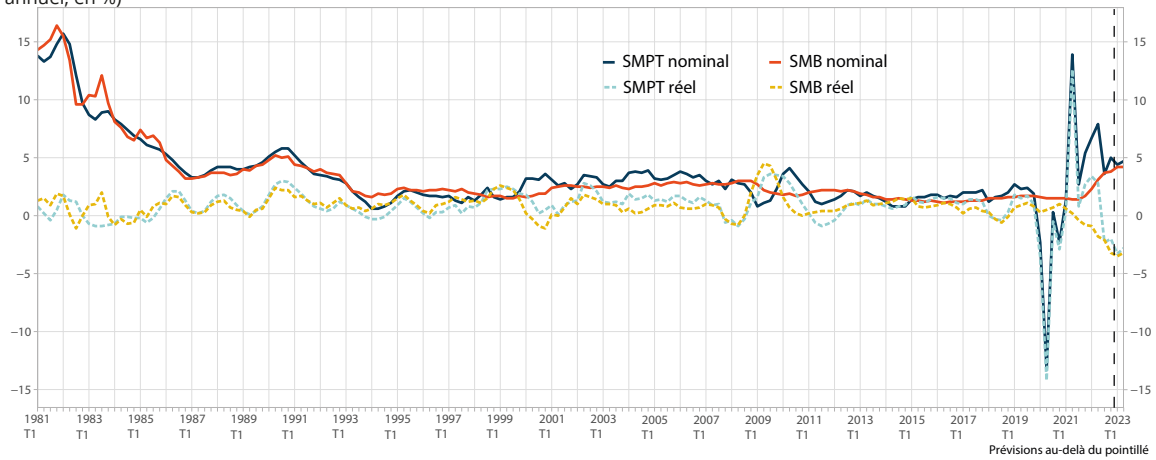
** au sens de l'IPC - indice des prix à la consommation.

Lecture : au deuxième trimestre 2023, le salaire mensuel de base (SMB) croîtrait de 1,1 % par rapport au trimestre précédent.

Source : Dares, Insee.

► 2. Évolution nominale et réelle* du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

(glissement annuel, en %)



* au sens du prix de consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels).
 Lecture : au deuxième trimestre 2023, la croissance sur un an du SMPT nominal serait de 4,7 %.
 Champ : branches marchandes non agricoles.
 Source : Dares, Insee.

Prime de partage de la valeur : des versements massifs fin 2022, avec de potentiels effets d'aubaine

En 2022, près de 5 millions de salariés des branches marchandes non agricoles ont perçu une prime de partage de la valeur (PPV), pour un montant moyen de 806 € par bénéficiaire. Mise en place au 1^{er} juillet et succédant à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), la PPV, limitée à 3 000 euros de primes par année civile et par salarié (6 000 euros en cas d'accord d'intéressement et de participation), est exonérée de cotisations sociales et défiscalisée. Les versements de PPV ont été particulièrement élevés au mois de décembre, contribuant à l'accélération des salaires en fin d'année. Néanmoins, si le recours à cette prime ne peut pas, en théorie, se substituer à des revalorisations ou à d'autres primes prévues par un accord salarial ou par le contrat de travail, le faible dynamisme des salaires de base au quatrième trimestre suggère l'existence d'effets d'aubaine : en l'absence du dispositif de PPV, des employeurs auraient sans doute versé, sous une forme différente, une partie au moins – estimée en première analyse à environ 30 % – du montant de la prime à leurs salariés.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la prime de partage de la valeur (PPV) succède à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), qui avait été mise en œuvre pour la première fois début 2019 (► [encadré](#)). La PPV reprend les principes de la Pepa, et triple les plafonds de versement : les entreprises ont ainsi la possibilité de verser, entre juillet 2022 et décembre 2023, jusqu'à 3 000 euros de primes par année civile et par salarié (et même 6 000 euros en cas d'accord d'intéressement) exonérées de cotisations sociales et défiscalisées. Les employeurs n'ont toutefois aucune obligation de recourir à ce dispositif.

Depuis la mise en place de ces dispositifs, les montants versés par les employeurs ont fortement varié (► [figure 1](#)) : 1,7 milliard d'euros (Md€) dans les branches marchandes non agricoles lors de la période initiale de versement de la Pepa début 2019, puis 2,4 Md€ sur l'ensemble de l'année 2020 et 2,3 Md€ de juin 2021 à mars 2022, lors des deux périodes de reconduction. Au second semestre 2022, dans un contexte d'inflation élevée et du triplement des plafonds de versement prévu par la PPV, les employeurs ont fortement recouru à cette dernière : 4,1 Md€ ont ainsi été

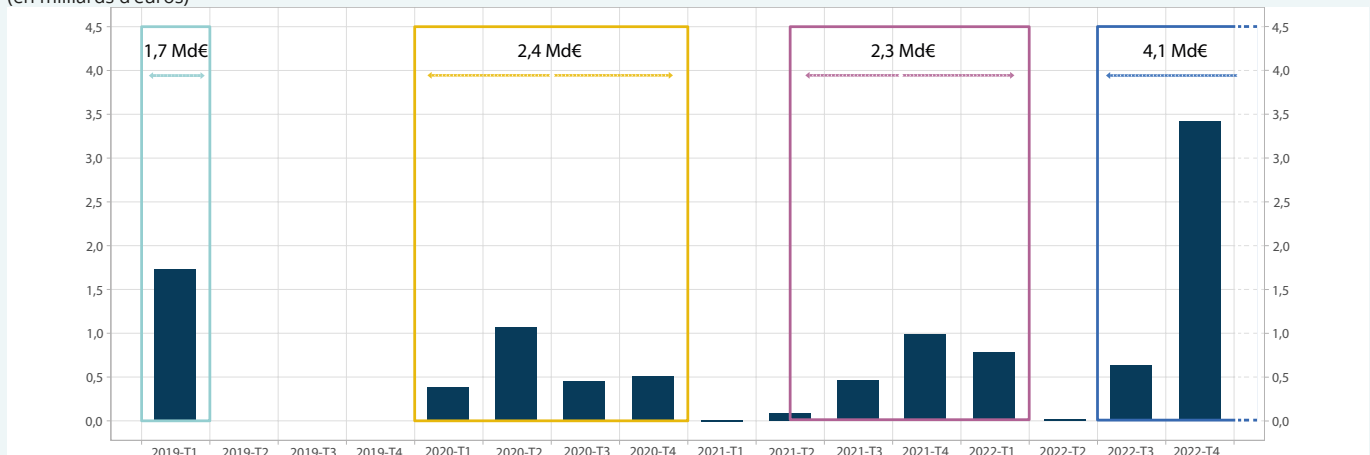
versés entre juillet et décembre, avec un pic à 1,7 Md€ sur le seul mois de décembre.

D'après les données de l'Urssaf Caisse nationale, près de 5 millions de salariés des branches marchandes non agricoles ont perçu une PPV entre juillet et décembre 2022, pour un montant moyen de 806 € par bénéficiaire (► [figure 2](#)). Les bénéficiaires représentent ainsi 30 % de l'ensemble des salariés, cette part variant de 17 % dans l'hébergement-restauration à 80 % dans la cokéfaction-raffinage (la PPV ayant été explicitement annoncée dans l'accord marquant la fin de la grève dans les raffineries à l'automne 2022). Les montants versés par bénéficiaire sont, en moyenne, plus élevés dans la finance et dans certains secteurs de l'industrie et, à l'inverse, moins élevés dans les transports, le commerce et l'hébergement-restauration.

Les montants massifs de PPV versés ont contribué à l'accélération du salaire moyen par tête (SMPT) en fin d'année 2022 (le SMPT dans les branches marchandes non agricoles a augmenté de 1,7 % au quatrième trimestre 2022, après +0,7 % au trimestre précédent). La prime ne peut pas, en théorie, se substituer à des augmentations de rémunération ni à des primes

► 1. Montants de primes Pepa puis PPV par trimestre et par fenêtre de versement

(en milliards d'euros)



Note : les rectangles de couleur délimitent les fenêtres de versement des primes ; pour en savoir plus sur les différents changements des modalités des dispositifs, ► [encadré](#).

Lecture : au second semestre 2022, 4,1 milliards d'euros de PPV ont été versés aux salariés.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : DSN données provisoires, traitements Insee.

prévues par un accord salarial ou par le contrat de travail. Cependant, l'analyse des dispositifs passés du même type montre qu'en l'absence de cette mesure, des employeurs auraient sans doute versé, sous une forme différente, une partie au moins du montant de la prime à leurs salariés. L'impact du dispositif sur la hausse des salaires au quatrième trimestre 2022 est donc sans doute inférieur au montant versé par les entreprises au titre de cette prime (« effet d'aubaine »). C'est ce que suggère par exemple le faible dynamisme, au regard des trimestres précédents et du contexte de forte inflation, du salaire mensuel de base (SMB) en fin d'année ; celui-ci reflète l'évolution sous-jacente des salaires et, en particulier, il ne contient ni la PPV, ni les autres primes versées aux salariés. Et de fait, il a augmenté de 0,8 % au quatrième trimestre 2022, après +1,0 % au trimestre précédent.

En première analyse, dans les branches marchandes non agricoles, la PPV aurait contribué à hauteur de 1,4 point au glissement annuel du SMPT au quatrième trimestre 2022 (qui a augmenté de 5,0 % entre le quatrième trimestre 2021 et le quatrième trimestre 2022). Environ 30 % de cette contribution (soit 0,4 point) relèverait d'un effet d'aubaine. Cette estimation est réalisée en comparant la hausse observée du salaire de base à celle qui aurait prévalu en l'absence du dispositif PPV. Celle-ci, par définition, ne peut pas être observée, mais peut être estimée (► **encadré** « Prévoir les évolutions du salaire mensuel de base », *Note de conjoncture* de mars 2022). Autrement dit, les versements de PPV se seraient substitués, à hauteur d'environ 30 % en moyenne, à des revalorisations du

salaire de base. L'effet d'aubaine calculé sur le glissement trimestriel est du même ordre.

À ce stade, la marge d'erreur pour cette estimation de l'effet d'aubaine demeure importante et l'effet mesuré est celui d'éventuelles substitutions, par des versements de PPV, de revalorisations du seul salaire de base, sans tenir compte des substitutions pouvant aussi toucher les autres composantes de la rémunération. Pour autant, l'ampleur de l'effet d'aubaine ainsi identifié se situe bien dans la fourchette d'une précédente estimation (comprise entre 15 % et 40 %) réalisée à l'occasion des versements de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au premier trimestre 2019 (► **Frel-Cazenave et al.**).

L'ampleur des versements de PPV qui auront lieu en 2023, ainsi que le potentiel effet d'aubaine associé, constituent un aléa fort pour la prévision des salaires au premier semestre 2023. Dans le scénario central retenu pour cette *Note de conjoncture*, qui s'appuie notamment sur les premières observations des versements du mois de janvier (données DSN provisoires), l'hypothèse retenue est celle d'une forte baisse des versements de PPV au premier trimestre 2023, puis d'une relative stabilisation au deuxième trimestre. Cette hypothèse conduit à un moindre dynamisme du SMPT au premier trimestre 2023, par contrecoup de la forte hausse au quatrième trimestre 2022. D'autres scénarios de recours au dispositif PPV pourraient conduire à des prévisions d'évolutions trimestrielles du SMPT qui s'écarteraient jusqu'à plus ou moins 0,4 point de pourcentage de celles du scénario central retenu. ●

Melchior Archibald Fosse, Fabien Guggemos, Hélène Thélot

► 2. Répartition des versements de PPV au second semestre 2022

	Salariés bénéficiaires de la PPV		Montant moyen perçu par salarié bénéficiaire de la PPV (en €)	Part de la PPV dans la masse salariale totale	
	Nombre de salariés bénéficiaires de la PPV	Part de salariés ayant bénéficié de la PPV		Part au troisième trimestre 2022	Part au quatrième trimestre 2022
Industries agroalimentaires	109 600	21 %	723	0,5 %	1,1 %
Cokéfaction et raffinage	6 800	80 %	3 416	0,0 %	14,8 %
Biens d'équipement	157 000	39 %	784	0,5 %	2,1 %
Matériels de transport	215 500	64 %	855	0,4 %	3,8 %
Autres branches industrielles	574 900	42 %	795	0,7 %	2,5 %
Énergie, eau et déchets	203 800	52 %	724	0,2 %	3,3 %
Construction	522 800	34 %	815	1,0 %	2,9 %
Commerce	948 600	30 %	667	0,4 %	2,0 %
Transport	389 200	27 %	630	0,4 %	1,6 %
Hébergement et restauration	200 500	17 %	689	0,4 %	1,6 %
Information et communication	203 900	23 %	924	0,2 %	1,4 %
Services financiers	362 000	46 %	1 242	0,4 %	3,6 %
Services immobiliers	76 200	29 %	848	0,5 %	2,2 %
Services aux entreprises	795 900	23 %	876	0,4 %	1,8 %
Services aux ménages	194 500	24 %	734	0,4 %	2,0 %
Ensemble	4 961 100	30 %	806	0,4 %	2,2 %

Lecture : au deuxième semestre 2022, 4 961 100 salariés ont bénéficié de la PPV, soit 30 % des salariés. Ils ont reçu 806 euros en moyenne.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : données DSN provisoires, Urssaf Caisse nationale et traitements Insee.

Les dispositifs de Pepa et de PPV

Le dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) a initialement été adopté fin 2018 comme mesure d'urgence sociale en réponse au mouvement des gilets jaunes. Au premier trimestre 2019, tous les employeurs pouvaient verser jusqu'à 1 000 euros de primes désocialisées et défiscalisées par salarié ayant une rémunération annuelle inférieure à 3 fois le Smic. Le dispositif a été réactivé au premier semestre 2020 uniquement pour les entreprises ayant un accord d'intéressement, avant d'être étendu fin mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, à l'ensemble des entreprises. Le plafond de versement a alors été relevé à 2 000 euros pour les entreprises ayant un accord d'intéressement. Au début de l'été, la fenêtre de versement a finalement été étendue à l'ensemble de l'année 2020. Le dispositif Pepa a ensuite été de nouveau reconduit, avec les mêmes modalités, entre juin 2021 et mars 2022.

Depuis juillet 2022, la prime de partage de la valeur (PPV) remplace la Pepa : elle étend le dispositif à l'ensemble des salariés (mais la prime est défiscalisée uniquement pour les salariés ayant une rémunération annuelle inférieure à 3 fois le Smic) et triple les plafonds de versement (3 000 euros de primes maximum par année civile dans le cas général, 6 000 euros en cas d'accord d'intéressement), sur une période s'étendant jusqu'à décembre 2023. ●

Bibliographie

Urssaf Caisse Nationale (2023), « Prime partage de la valeur : 4,43 milliards d'euros versés en cumul à fin décembre 2022 », Communiqué de presse : <https://www.urssaf.org/accueil/espace-medias/communiques-et-dossiers-de-press/communiques-de-presse/CP230223.html>

Insee (2022), encadré « Prévoir les évolutions du salaire mensuel de base », pages 37-39 de la *Note de conjoncture* de mars 2022.

Frel-Cazenave E., Guggemos F. (2020), « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2019 : entre hausse des salaires et aubaine pour les entreprises », *Emploi, chômage, revenus du travail* 2020. ●

Revenus des ménages

En moyenne sur l'année 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a marqué le pas (+0,2 % après +2,3 %, -0,2 % par unité de consommation) dans un contexte inflationniste inédit depuis le milieu des années 1980. La dynamique du revenu disponible brut (RDB) des ménages a ainsi été du même ordre que celle du prix de la consommation (+5,5 % contre +5,3 %), du fait des mesures de soutien mises en œuvre au second semestre 2022 mais également du dynamisme des revenus de la propriété. L'évolution moyenne du pouvoir d'achat peut néanmoins recouvrir des situations très diverses d'un ménage à l'autre.

Au premier trimestre 2023, dans le sillage des revenus d'activité (+0,8 % prévu après +1,5 %), le revenu disponible brut ralentirait (+1,3 % après +2,9 %), du fait du ralentissement de l'emploi salarié et de moindres versements de prime de partage de la valeur (PPV) après ceux, massifs, de fin 2022. Les prestations seraient soutenues par le versement de l'indemnité carburant de 100 € aux ménages modestes utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail, malgré un non-recours potentiellement élevé, ainsi que par la revalorisation des pensions de base au 1^{er} janvier. Dans le contexte de hausse des taux interbancaires et du dynamisme des dividendes, les revenus de la propriété des ménages (dont l'excédent brut d'exploitation des ménages purs¹) demeurerait très dynamiques (+5,1 % après +5,6 %) ; cependant la hausse des taux se répercuterait aussi dans les prix des services d'intermédiation financière rendus aux ménages, accroissant de ce fait la progression déjà vive du prix de la consommation des ménages (► encadré²). La hausse des taux interbancaires aurait ainsi un impact neutre sur le pouvoir d'achat des ménages. Au premier trimestre 2023, le prix de la consommation des ménages augmenterait fortement (+2,1 % après +2,0 %) et viendrait diminuer sensiblement le pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation (-0,8 % prévu au premier trimestre 2023).

Au deuxième trimestre 2023, le RDB des ménages ralentirait de nouveau (+1,0 % après +1,3 %). Les revenus d'activité accéléreraient, portés notamment par une probable revalorisation du Smic à la mi-année. En revanche, les prestations sociales se replieraient du fait de la fin de l'indemnité carburant au 31 mars. Compte tenu du dynamisme des prix de la consommation (+1,7 % après +2,1 %), le pouvoir d'achat par unité de consommation diminuerait de nouveau (-0,8 % prévu).

Pour 2023, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat par unité de consommation restait figé au second semestre à son niveau du deuxième trimestre) s'établirait à -0,7 % en 2023. Cet acquis à mi-année ne préjuge pas, toutefois, de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2023 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre. ●

¹ L'excédent brut d'exploitation (EBE) des « ménages purs » correspond aux loyers que les particuliers propriétaires de logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (dits alors « loyers imputés »), déduction faite des consommations intermédiaires et de la taxe foncière.

² Voir aussi l'encadré « Effet comptable de la hausse des taux interbancaires sur le revenu des ménages et le prix de consommation », Note de conjoncture, décembre 2022.

► 1. Composantes du revenu disponible brut des ménages

(variations en %)

	Variations trimestrielles										Variations annuelles			
	2021				2022				2023		2020	2021	2022	Acquis 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2				
Revenu disponible brut (100 %)	-0,6	0,6	1,8	2,1	-0,1	1,3	2,5	2,9	1,3	1,0	1,1	4,0	5,5	5,9
dont :														
Revenus d'activité (72 %)	0,6	0,7	4,3	1,2	1,8	1,2	1,8	1,5	0,8	1,1	-3,8	7,2	7,4	4,0
Masse salariale brute (64 %)	0,7	0,8	5,1	1,4	1,8	1,4	1,7	1,7	0,8	1,2	-3,9	7,4	8,1	4,2
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-0,2	-0,2	-2,0	0,0	2,1	-0,7	2,3	0,4	0,8	0,3	-2,9	6,0	1,7	2,3
Prestations sociales en espèces (35 %)	-0,4	0,3	-2,8	2,6	-1,8	0,4	3,2	0,7	1,0	-0,1	9,3	-1,5	0,8	3,1
Revenus de la propriété, dont EBE des ménages purs (20 %)	0,4	0,5	1,3	2,1	0,9	2,3	4,1	5,6	5,1	2,2	-1,6	3,5	8,8	14,2
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	3,8	0,3	1,8	0,6	3,8	0,5	2,7	-1,7	2,5	0,5	-3,5	4,6	6,6	3,1
Prix de la consommation des ménages	0,6	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,0	2,1	1,7	0,9	1,6	5,3	6,3
Pouvoir d'achat du RDB	-1,2	0,3	1,1	1,2	-1,4	-0,7	0,8	0,9	-0,8	-0,7	0,2	2,3	0,2	-0,4
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,3	0,2	1,0	1,1	-1,5	-0,8	0,7	0,8	-0,8	-0,8	-0,3	1,9	-0,2	-0,7

■ Prévisions.

* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

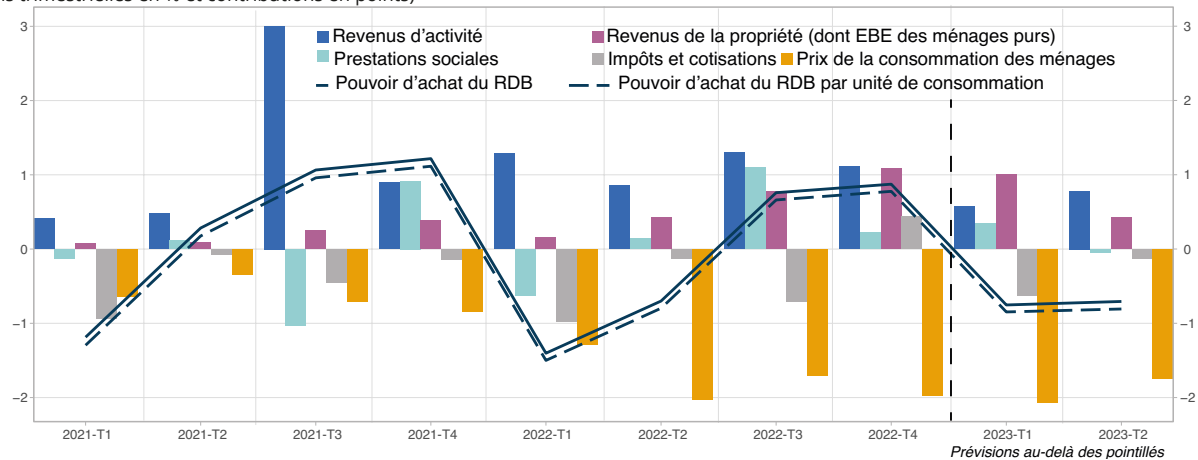
Lecture : après une hausse de 2,9 % au quatrième 2022, le revenu disponible brut des ménages continuerait d'augmenter au premier trimestre 2023 (+1,3 %).

Source : Insee.

Conjoncture française

► 2. Variation trimestrielle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions

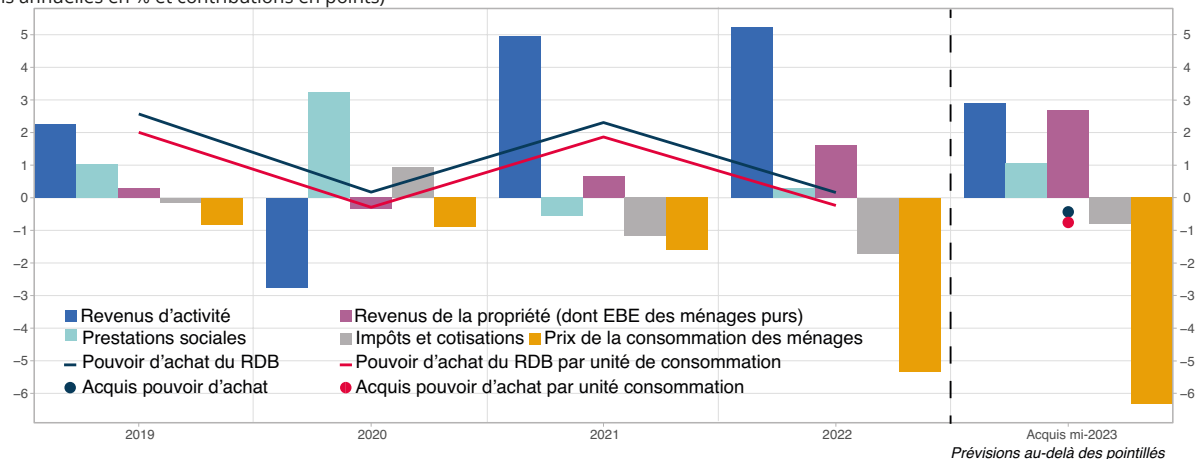
(variations trimestrielles en % et contributions en points)



Source : Insee.

► 3. Variation annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions

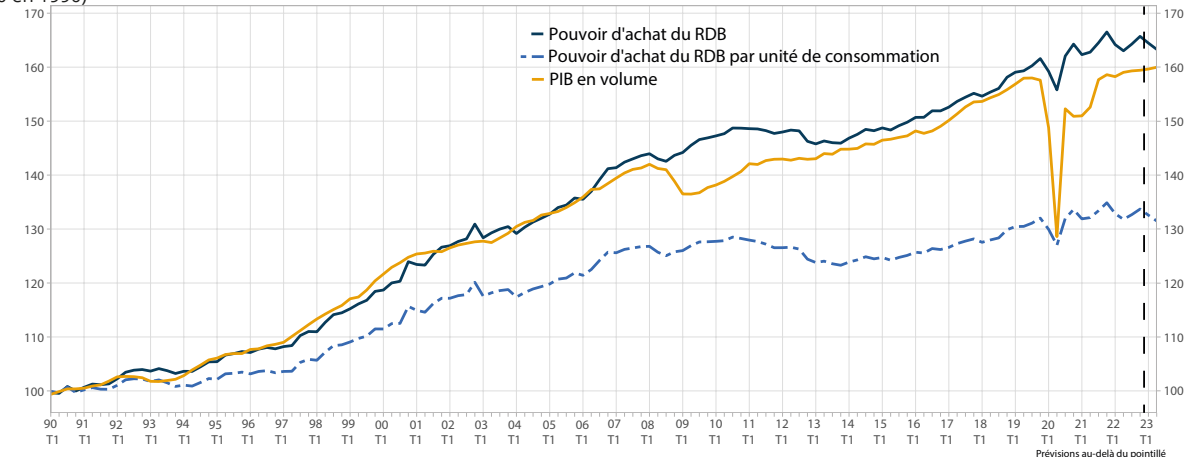
(variations annuelles en % et contributions en points)



Source : Insee.

► 4. Évolution depuis 1990 du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et du PIB

(base 100 en 1990)



Source : Insee.

Fin 2022, le déflateur de la consommation des ménages a été plus dynamique que l'indice des prix à la consommation

Le « prix de la consommation des ménages » au sens de la comptabilité nationale, utilisé dans la définition du pouvoir d'achat, ne s'identifie pas totalement à l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisé dans la mesure de l'inflation. En particulier, le prix de la consommation des ménages se rattache au cadre conceptuel de la comptabilité nationale, dans lequel la consommation des ménages porte sur un champ plus large que celui de l'IPC : il contient par exemple les loyers imputés, non présents dans l'IPC, et qui représentent les loyers que verseraient les ménages propriétaires de leur logement, s'ils en étaient locataires.

Les évolutions du prix de la consommation des ménages et de l'IPC (corrigé des variations saisonnières, CVS) sont en général similaires au trimestre le trimestre. Cependant, des écarts peuvent apparaître lors de forts mouvements sur des prix spécifiques : ainsi, au premier trimestre 2022, le prix de la consommation a progressé moins vite que l'IPC CVS et plus vite aux trimestres suivants.

Au premier trimestre 2022, la hausse des prix de l'énergie s'est traduite en effet par une nette accélération de l'IPC CVS (+1,7 % après +0,9 % au quatrième trimestre 2021). L'accélération apparaît moins forte pour le prix de la consommation des ménages du fait de son champ plus large, l'énergie y pesant moins que dans l'IPC.

Au second semestre 2022, le plus fort dynamisme du prix de la consommation des ménages résulte de celui des prix des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), inclus dans le champ du prix de la consommation des ménages mais pas dans celui de l'IPC. Les Sifim représentent les services rendus par les intermédiaires financiers mais non facturés en tant que tels, parce que rémunérés à travers les marges de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients ou les crédits qu'ils leur accordent : n'étant pas facturés à proprement parler, ces services ne sont pas inclus dans l'IPC mais ils sont comptabilisés dans la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale, les marges de taux d'intérêt représentant le prix du service rendu. Du fait du resserrement monétaire opéré par la Banque centrale européenne depuis l'été 2022, le relèvement du taux de refinancement interbancaire a conduit à un accroissement des marges d'intérêt sur les dépôts des ménages. En effet, l'augmentation du taux de refinancement interbancaire a été bien plus rapide que celle des taux de rémunération des dépôts, ces derniers étant pour grande partie réglementés (livret A notamment) ou très inertes à la hausse du taux interbancaire. Cela se traduit par une hausse du prix des Sifim, comptabilisée dans le prix de la consommation des ménages mais non dans l'IPC.

En prévision, le prix de la consommation des ménages serait de nouveau plus dynamique que l'IPC au premier semestre 2023, du fait là aussi de l'accroissement du prix des Sifim dans le contexte de poursuite du resserrement monétaire. ●

► Indice des prix à la consommation (CVS) et prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)

(variations trimestrielles en %)

	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Indice des prix à la consommation (CVS)	0,5	0,4	0,8	0,9	1,7	1,9	1,2	1,2	1,3	1,5	1,6	5,3	4,4
Prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)	0,7	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,0	2,1	1,7	1,6	5,3	6,3

■ Prévisions.

Source : Insee.

Consommation et investissement des ménages

Au quatrième trimestre 2022, la consommation des ménages s'est nettement repliée (-1,2 % par rapport au trimestre précédent). La consommation en gaz et en électricité a chuté du fait de températures clémentes en octobre et en novembre et, probablement aussi, d'ajustements de comportement dans un contexte de hausses des prix de l'énergie et d'encouragements aux efforts de sobriété. En outre, cette baisse a été accentuée par l'enregistrement comptable du « chèque énergie » versé aux ménages en tant que consommation des administrations publiques et non des ménages. Les achats dans l'alimentation ont sensiblement baissé eux aussi, comme tout au long de l'année 2022, en lien avec le renchérissement des produits alimentaires. Cette baisse peut aussi traduire des achats davantage tournés vers des produits de moindre qualité (► [éclairage](#) sur les changements d'habitudes de consommation en 2022). Malgré la poursuite du rattrapage des achats en matériels de transport, les achats de biens (y compris énergie et alimentation) ont ainsi diminué pour le cinquième trimestre consécutif. Dans les services, la consommation a progressé modérément, surtout portée par les services de transport.

Au premier trimestre 2023, la consommation se redresserait légèrement (+0,2 % prévu). La consommation en énergie rebondirait nettement, soutenue par des températures plus conformes aux normales saisonnières qu'au trimestre précédent, sans complètement compenser toutefois la forte baisse de la fin d'année 2022 car des comportements de sobriété persisteraient. Les achats de produits pétroliers rebondiraient aussi, tirés notamment par la consommation de fioul. Le rattrapage se poursuivrait par ailleurs dans les achats de matériels de transport, qui restent très en deçà de leur niveau d'avant la crise sanitaire malgré le rebond du second semestre 2022. La consommation alimentaire continuerait à diminuer, dans un contexte d'inflation élevée, mais de façon moins marquée qu'au cours de l'année 2022. Ainsi, au total, la consommation de biens contribuerait positivement à la croissance de la consommation, pour la première fois depuis fin 2021. Au sein des services, la consommation rebondirait dans l'hébergement et la restauration, après un léger recul au trimestre précédent, avec toutefois un aléa concernant l'impact des grèves, lesquelles pèseraient davantage sur la consommation de services de transports.

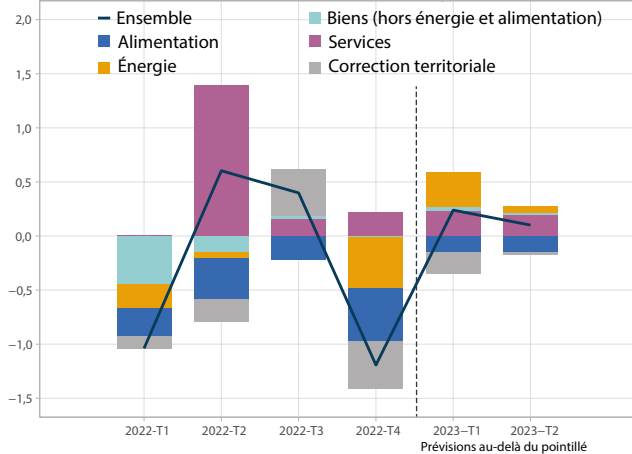
Au deuxième trimestre 2023, la consommation serait quasi stable (+0,1 % prévu), sous l'hypothèse d'une stabilisation des achats de biens et d'une augmentation tendancielle dans les services. La part imputée aux ménages de la consommation d'électricité et de gaz augmenterait sensiblement en données corrigées des variations saisonnières, du fait surtout de l'arrêt des versements du chèque énergie aux ménages (avec en parallèle une moindre consommation des administrations publiques). La consommation alimentaire pourrait continuer à baisser sur fond d'inflation élevée, à moins que les ménages ne se restreignent plutôt sur d'autres biens et services.

Compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat attendue au premier semestre 2023, le léger rebond de la consommation des ménages en début d'année puis sa quasi-stabilité au deuxième trimestre conduiraient leur taux d'épargne à se replier, après sa forte hausse du quatrième trimestre 2022. Il resterait cependant au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire.

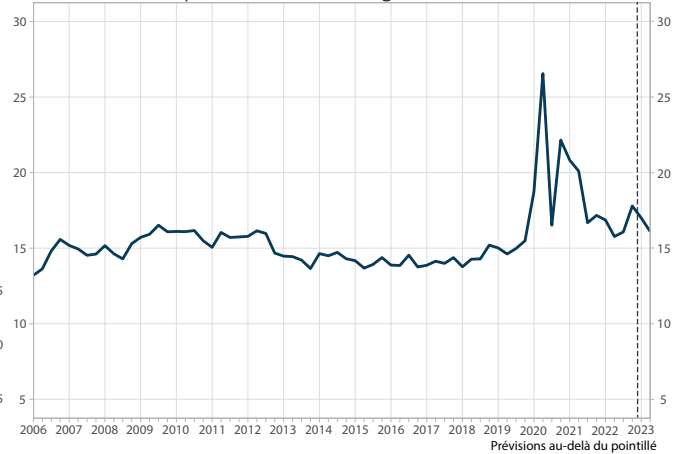
Enfin, l'investissement des ménages, en recul depuis le deuxième trimestre 2022, continuerait à baisser au premier semestre 2023. La production de logements individuels diminuerait de nouveau, sur fond de remontée des taux d'intérêt. Les investissements en services, qui fléchissent depuis le troisième trimestre 2022, resteraient eux aussi orientés à la baisse, en lien avec un marché immobilier peu dynamique. ●

► 1. Consommation trimestrielle passée et prévue (g.) et taux d'épargne des ménages (d.)

(variations trimestrielles en % et contributions en points)



(en % du revenu disponible brut des ménages)



Note : la correction territoriale désigne les achats faits par les résidents français à l'étranger (comptabilisés également en importations) nets des achats des non-résidents réalisés en France (comptabilisés en exportations). Les autres contributions de la consommation des ménages (alimentation, énergie...) portent exclusivement sur la consommation effectuée sur le territoire.

Lecture : au premier trimestre 2023, la consommation des ménages augmenterait de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. Le taux d'épargne des ménages s'élèverait à 17,0 % de leur revenu disponible brut.

Source : Insee.

► 2. Consommation trimestrielle des ménages passée et prévue

(variations trimestrielles et annuelles, en %, données CVS-CJO)

Produits	Part dans la consommation ⁽¹⁾	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Produits agricoles	3 %	1,0	-3,8	-1,7	2,3	-1,8	-0,8	-1,1	-3,8	1,2	1,2	-2,5	-4,0	-1,5
Produits manufacturés	40 %	2,4	-3,3	3,8	-0,5	-1,6	-1,3	-0,4	-1,0	-0,4	-0,4	4,4	-2,5	-2,0
Produits agro-alimentaires	15 %	0,9	-2,3	-0,1	0,1	-1,3	-2,4	-1,3	-2,7	-1,3	-1,3	-0,5	-4,9	-5,4
Cokéfaction et raffinage	4 %	10,2	-2,1	10,4	0,2	-2,8	-2,2	1,0	-1,4	1,1	0,0	14,1	0,1	0,0
Biens d'équipement	3 %	1,4	-3,5	-0,5	-3,0	0,6	-0,4	1,2	-2,6	1,2	-0,2	6,9	-3,1	-0,4
Matériels de transport	6 %	1,0	-1,4	-0,8	-1,1	-2,1	-2,0	1,3	2,5	1,0	0,0	5,4	-3,8	3,0
Autres produits industriels	12 %	3,1	-5,8	10,3	-0,8	-2,0	0,5	-0,9	-0,1	-0,7	0,2	7,6	0,6	-1,0
Énergie, eau, déchets	5 %	-0,7	4,0	-3,7	2,2	-4,4	-1,2	0,0	-10,0	7,5	1,4	4,2	-6,9	0,0
Construction	2 %	-0,7	7,1	-1,0	-0,4	-1,3	5,4	-1,7	-3,1	0,0	0,1	13,8	1,9	-1,8
Commerce (2)	1 %	3,3	1,3	0,8	0,8	-0,7	-0,8	-1,1	1,8	0,9	0,2	10,5	-0,1	1,6
Services marchands hors commerce	46 %	-1,6	5,1	11,6	1,4	0,1	2,8	0,4	0,5	0,4	0,4	5,7	10,5	2,0
Transport	4 %	6,9	6,6	39,8	8,0	3,4	6,5	0,3	2,0	-0,1	0,3	16,3	35,9	3,3
Hébergement-restauration	8 %	-21,6	44,1	59,5	-0,4	-2,3	12,6	0,2	-0,2	0,5	0,3	15,3	39,3	3,6
Information-communication	3 %	-0,5	1,6	2,1	1,0	0,0	-0,8	1,3	1,0	0,1	0,5	2,5	2,5	1,6
Services financiers	5 %	1,1	0,7	0,8	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	3,0	1,5	1,1
Services immobiliers	19 %	0,8	0,5	0,3	0,5	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	1,5	1,4	1,1
Services aux entreprises	2 %	0,1	3,8	7,0	2,6	0,5	0,0	0,5	0,6	0,4	0,6	11,2	7,3	1,5
Services aux ménages	4 %	-1,5	4,0	25,3	5,9	0,6	2,7	1,4	1,0	1,1	1,1	14,2	21,2	4,1
Services non marchands	5 %	2,7	0,6	1,3	2,2	-0,1	0,1	-0,1	0,3	0,2	0,1	11,8	2,5	0,5
Correction territoriale	-1 %	-7,2	-66,3	658,8	6,9	11,8	17,6	-31,9	47,1	15,0	2,0	17,2	91,6	32,4
Importations de services touristiques		-3,4	16,3	35,3	10,4	2,3	2,6	9,6	-4,7	-1,9	2,0	17,6	37,1	1,1
Exportations de services touristiques		-4,1	0,6	74,9	9,5	4,9	6,9	-3,5	6,8	3,3	2,0	17,5	49,1	10,0
Total	100 %	0,5	1,2	5,4	0,6	-1,0	0,6	0,4	-1,2	0,2	0,1	5,2	2,7	-0,2

■ Prévisions.

(1) Poids dans la dépense de consommation finale des ménages en euros courants au quatrième trimestre 2019.

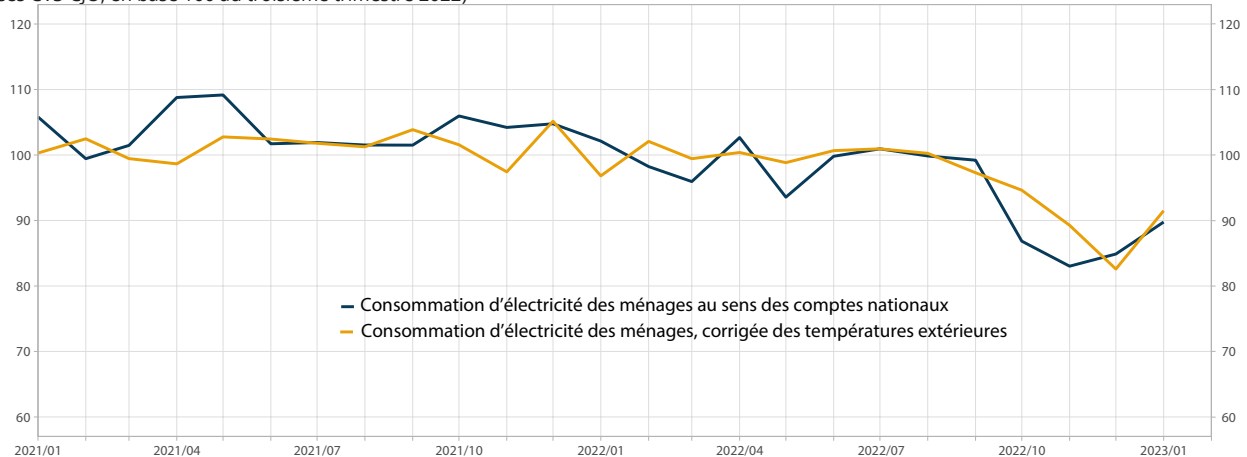
(2) Ce poste correspond aux achats en réparation d'automobiles et de motocycles.

Lecture : au premier trimestre 2023, la consommation des ménages en énergie, eau, déchets augmenterait de 7,5 % par rapport au trimestre précédent.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses.

► 3. Consommation mensuelle d'électricité des ménages, avec et sans correction des températures extérieures

(données CVS-CJO, en base 100 au troisième trimestre 2022)



Dernier point : janvier 2023.

Lecture : en octobre 2022, la consommation d'électricité des ménages a été 13 % inférieure à son niveau moyen du troisième trimestre 2022. Sur ces 13 % de baisse, 8 points environ seraient dus à la douceur des températures du mois d'octobre.

Source : Insee.

► 4. Consommation et investissement des ménages

(en variations trimestrielles et en écart au quatrième trimestre 2019, en %)

	2021				2022				2023		2021*	2022*	2023* acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Consommation : variations trimestrielles	0,5	1,2	5,4	0,6	-1,0	0,6	0,4	-1,2	0,2	0,1	5,2	2,7	-0,2
écart au T4 2019	-5,9	-4,8	0,4	1,0	0,0	0,6	1,0	-0,2	0,0	0,1	-1,9	0,7	0,6
Taux d'épargne : en % du revenu disponible brut	20,8	20,1	16,7	17,2	16,9	15,8	16,1	17,8	17,0	16,3	18,7	16,6	16,5
écart en points au T4 2019	5,3	4,6	1,2	1,7	1,4	0,3	0,6	2,3	1,5	0,8	3,2	1,1	16,5
Investissement : variations trimestrielles	0,4	4,0	1,2	-0,7	0,0	-0,1	-0,7	-0,9	-0,4	-0,3	17,0	0,3	-1,7
écart au T4 2019	-1,5	2,4	3,6	2,9	2,9	2,7	2,0	1,0	0,6	0,3	3,1	3,4	1,6

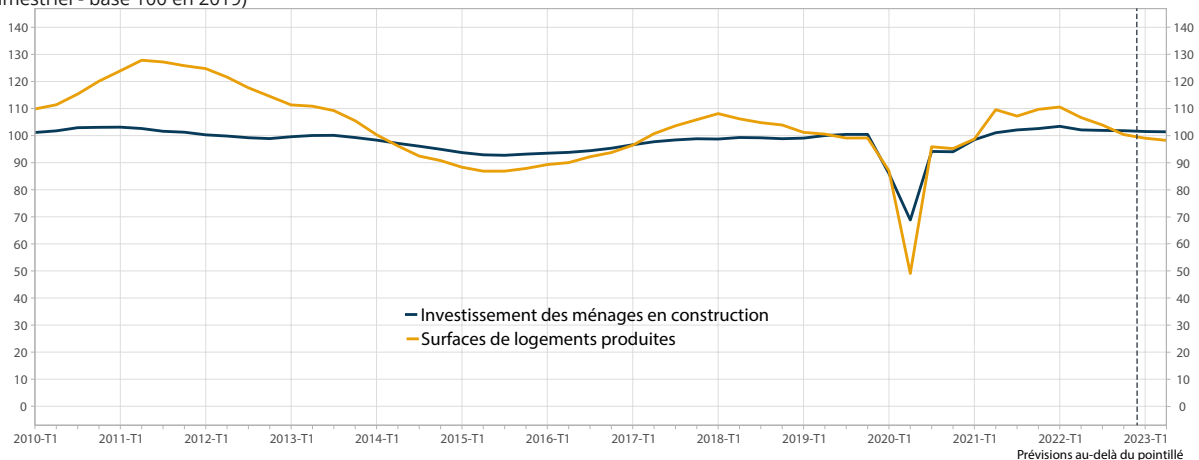
■ Prévisions.

* variations annuelles pour les trois dernières colonnes (sauf moyenne annuelle pour le taux d'épargne).

Source : Insee.

► 5. Investissement des ménages en construction et surfaces de logements produites

(indice trimestriel - base 100 en 2019)



Note : les surfaces de logements produites représentent l'une des deux composantes de l'investissement des ménages en construction, l'autre étant constituée des travaux de gros entretien (non représentés sur cette figure). Par ailleurs, les surfaces de logements produites un trimestre donné se distinguent des surfaces de logements mis en chantier ce trimestre car elles résultent de la prise en compte de la répartition temporelle des investissements réalisés au cours du chantier. En comptabilité nationale, une surface n'est pas entièrement considérée comme produite au moment de la mise en chantier, mais sa valeur est répartie au fil du temps des travaux, estimé statistiquement.

Lecture : au premier trimestre 2023, l'investissement des ménages en construction - exprimé en base 100 en 2019 - s'élèverait à 101,5. Les surfaces de logements produites - exprimées en base 100 en 2019 - se situeraient à 99,1.

Source : Insee.

Résultats des entreprises

Après avoir atteint en 2021 un niveau historiquement élevé, le taux de marge des sociétés non financières s'est replié en 2022, en raison essentiellement de la fin des mesures de soutien liées à la crise sanitaire. Il s'est établi ainsi à 32,0 % de la valeur ajoutée, soit un niveau proche de sa valeur moyenne en 2018¹ (31,5 %). En moyenne sur l'ensemble des sociétés non financières, les hausses substantielles de coût des intrants sur l'année 2022 n'ont pas pesé sur l'évolution du taux de marge : les entreprises ont en moyenne répercuté ces hausses de coût sur leurs propres prix de production (► **encadré**), c'est-à-dire, dans l'industrie par exemple, les prix en « sortie d'usine ». Cette évolution au niveau agrégé des sociétés non financières peut toutefois masquer des hétérogénéités sectorielles² sensibles.

Au premier semestre 2023, le taux de marge des sociétés non financières augmenterait nettement. L'amélioration de la rentabilité des entreprises résulterait principalement de la baisse des salaires réels – avec notamment le contrecoup des fortes primes de partage de la valeur (PPV) versées fin 2022 – mais aussi de la nouvelle réduction des impôts de production (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). En revanche, les prix des consommations intermédiaires – notamment les prix des intrants énergétiques issus des renégociations récentes des contrats de gaz et d'électricité³ – augmenteraient un peu plus rapidement que les prix de production : le prix de la valeur ajoutée se dégraderait donc légèrement relativement au prix de la consommation, ce qui pèserait sur le taux de marge des entreprises. Au total, à la fin du deuxième trimestre 2023, le taux de marge s'établirait à 33,5 %, soit deux points au-dessus de son niveau moyen de 2018. ●

¹ L'année 2018 peut être considérée comme une année de référence convenable pour le taux de marge. En effet, le taux de marge a connu des évolutions heurtées de 2019 à 2021 du fait du « double » versement du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) en 2019 puis lors de la crise sanitaire.

² « Évolutions récentes des taux de marge : de fortes disparités entre branches dans un contexte de hausse généralisée des prix », *Note de Conjoncture*, décembre 2022.

³ « Les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie : des situations et des réactions contrastées », *Note de Conjoncture*, décembre 2022.

► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	2021				2022				2023		2019	2020	2021	2022	Acquis 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2					
Taux de marge	36,4	35,9	32,5	32,2	31,7	32,1	31,9	32,4	33,2	33,5	33,4	31,8	34,2	32,0	33,5
Variation du taux de marge	1,8	-0,5	-3,4	-0,2	-0,6	0,4	-0,2	0,5	0,8	0,3	1,9	-1,7	2,4	-2,2	1,4
Contributions à la variation du taux de marge :															
des gains de productivité	-0,3	0,3	1,1	-0,5	-0,5	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,1	0,8	-5,4	2,4	-0,4	-0,1
du coût réel du travail par tête	0,2	0,3	-2,4	0,5	-0,4	0,9	1,0	0,2	0,8	0,2	0,9	3,3	-2,5	0,1	1,9
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	-1,0	0,4	-0,4	-0,1	0,7	0,7	0,5	0,1	-0,7
d'autres facteurs (dont subventions et impôts sur la production)	2,0	-1,0	-2,1	-0,2	-0,1	-0,4	0,0	0,1	0,4	0,0	-0,4	-0,3	2,0	-1,9	0,4

■ Prévision.

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

La variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (P_{va}/P_c), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (W/P_c , où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{va}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_c} \frac{P_c}{P_{va}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee.

► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee.

En moyenne en 2022 dans les branches marchandes non agricoles, le renchérissement des intrants a été globalement répercuté dans les prix de production

Au cours de l'année 2022 et en moyenne dans l'ensemble des branches marchandes non agricoles, le taux de marge a progressé au trimestre le trimestre (► **figure 1**). Cette évolution moyenne masque au niveau sectoriel des mouvements beaucoup plus prononcés. C'est le cas dans les industries agro-alimentaires où le taux de marge a fortement augmenté au cours de l'année 2022 : de son niveau très dégradé de fin 2021, il a gagné 15 points environ pour dépasser fin 2022 son niveau de 2018. En moyenne annuelle dans cette branche, le taux de marge se situe en 2022 à son niveau de 2018, alors qu'il était nettement en deçà (-4,3 points) en 2021.

La nette remontée du taux de marge des industries agro-alimentaires, au cours de l'année 2022, peut s'analyser à travers l'évolution du prix de production de la branche (c'est-à-dire du prix « sortie d'usine ») et des contributions de ses différentes composantes (le coût unitaire des intrants, le coût salarial unitaire, l'excédent brut d'exploitation unitaire c'est-à-dire le « profit » réalisé pour chaque unité produite, etc.). Cette analyse, effectuée à partir des résultats détaillés des comptes trimestriels du quatrième trimestre 2022, sera toutefois susceptible d'être révisée avec l'intégration de nouvelles informations dans les versions successives des comptes, aussi bien trimestriels qu'annuels.

Comprimé en 2021 sous l'effet du renchérissement des intrants, le taux de marge des industries agro-alimentaires s'est ensuite redressé tout au long de l'année 2022

En 2021 et plus encore en 2022, le prix de production des industries agro-alimentaires a été particulièrement dynamique (► **figure 2**). Jusqu'à la mi-2022, ce dynamisme a principalement résulté du renchérissement des intrants – essentiellement composés, dans cette branche, de produits agricoles et agro-alimentaires.

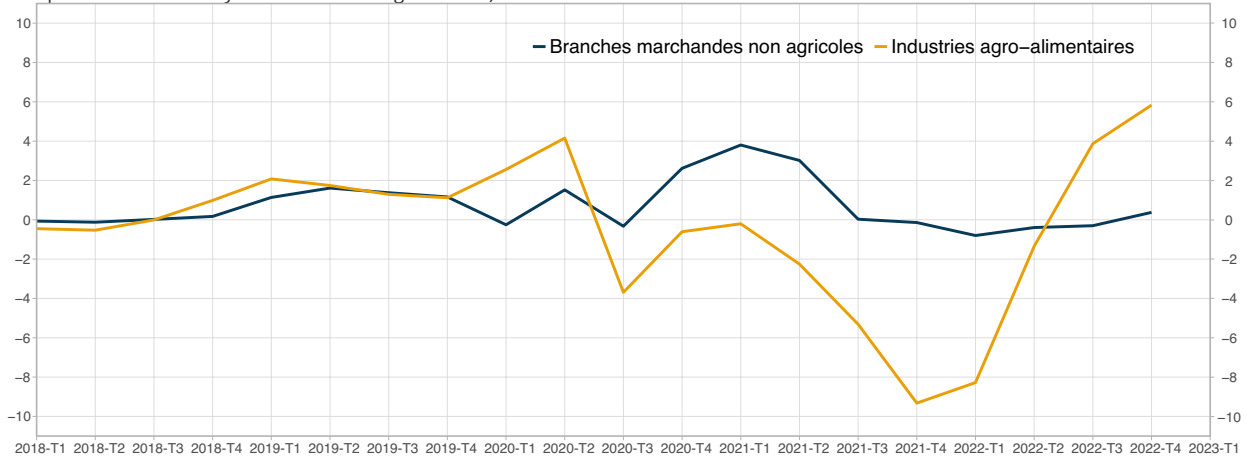
En 2021, dans le contexte de hausses des cours des matières premières agricoles consécutif à la sortie de la crise sanitaire, le renchérissement des intrants des industries agro-alimentaires n'a été que partiellement répercuté dans son prix de production. Il en a résulté une compression des marges : l'excédent brut d'exploitation (EBE) unitaire, a diminué chaque trimestre de l'année 2021. Le taux de marge s'est donc continûment dégradé dans les industries agro-alimentaires au cours de l'année 2021.

Au cours de l'année 2022, le coût unitaire des intrants a continué de progresser sensiblement, bien qu'en ralentissement sur la seconde moitié de l'année, et l'EBE unitaire s'est redressé progressivement. Au total, le dynamisme du prix de production des industries agro-alimentaires en 2022 a été porté tant par le renchérissement des intrants que par le redressement des marges après leur compression l'année précédente.

Ces mouvements se retrouvent, certes dans une moindre mesure, au niveau des branches marchandes non agricoles dans leur ensemble. En 2021, la forte montée du coût unitaire des intrants n'a été que partiellement répercutée dans le prix de production et s'est accompagnée, à partir du deuxième trimestre, d'une baisse de l'EBE unitaire de ces branches. En 2022 en revanche, l'EBE unitaire s'est redressé : le coût unitaire des intrants a continué de constituer la contribution principale à l'évolution du prix de production des branches marchandes non agricoles, mais l'EBE unitaire a aussi contribué sensiblement à sa dynamique, notamment fin 2022. ●

► 1. Taux de marge dans l'ensemble des branches marchandes non agricoles et dans les industries agro-alimentaires

(écart en points au niveau moyen du taux de marge en 2018)

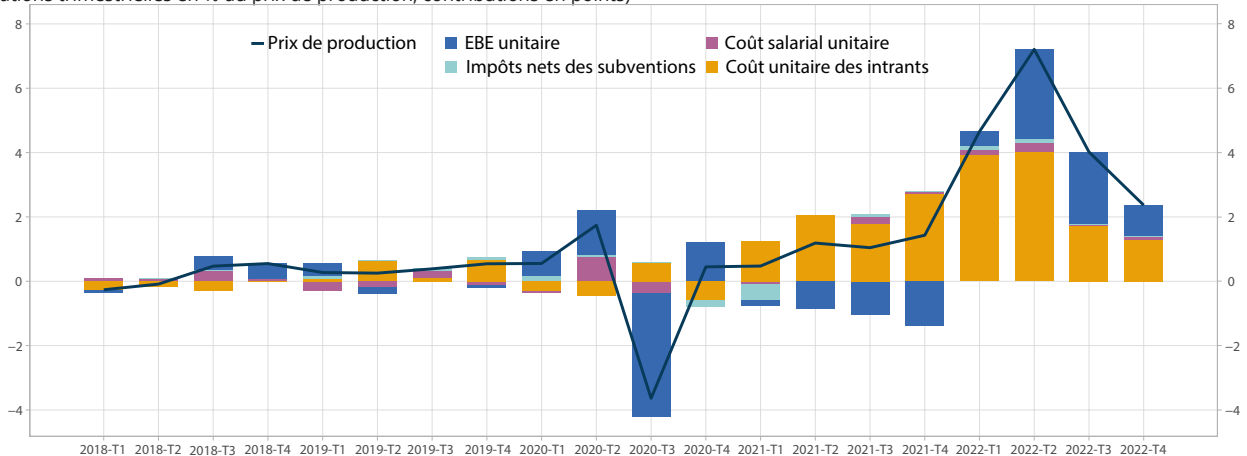


Note : les taux de marge représentés ici portent sur l'ensemble des secteurs institutionnels des branches concernées (sociétés non financières, entrepreneurs individuels, sociétés financières...) et non sur le seul champ des sociétés non financières.

Source : comptes nationaux trimestriels, Insee.

► 2. Évolution du prix de production des industries agro-alimentaires selon les contributions de ses composantes

(variations trimestrielles en % du prix de production, contributions en points)

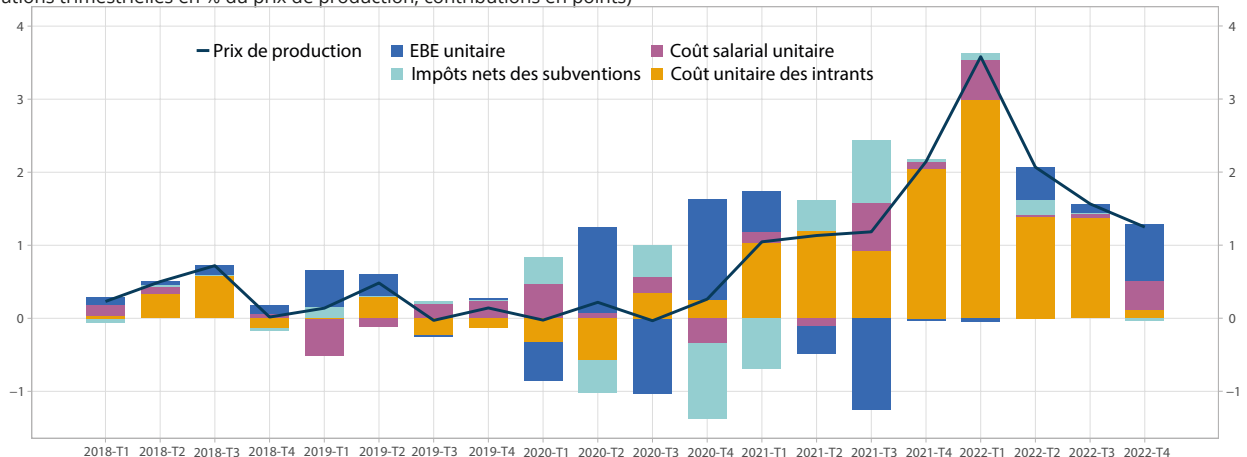


Note : partant de l'identité comptable selon laquelle la production en valeur d'une branche représente la somme de ses consommations intermédiaires, des rémunérations versées, des impôts nets des subventions et de son excédent brut d'exploitation, le prix de production de la branche – c'est-à-dire la valeur de chaque unité produite – peut s'écrire comme une somme des composantes unitaires de la production. L'évolution du prix de production se décompose alors selon les contributions de ces composantes unitaires.

Source : comptes nationaux trimestriels, calculs Insee.

► 3. Évolution du prix de production des branches marchandes non agricoles selon les contributions de ses composantes

(variations trimestrielles en % du prix de production, contributions en points)



Note : partant de l'identité comptable selon laquelle la production en valeur d'une branche représente la somme de ses consommations intermédiaires, des rémunérations versées, des impôts nets des subventions et de son excédent brut d'exploitation, le prix de production de la branche – c'est-à-dire la valeur de chaque unité produite – peut s'écrire comme une somme des composantes unitaires de la production. L'évolution du prix de production se décompose alors selon les contributions de ces composantes unitaires.

Source : comptes nationaux trimestriels, calculs Insee.

Investissement des entreprises

Après une hausse marquée au troisième trimestre 2022 (+3,8 %), l'investissement des entreprises non financières (ENF) a de nouveau augmenté au quatrième trimestre, mais en ralentissant (+0,6 %, ► **figure 1**). L'investissement en produits manufacturés a continué à croître, bien que plus modérément qu'au trimestre précédent (+1,3 % après +7,5 %). L'investissement en biens d'équipement a porté l'essentiel de cette hausse, tandis que l'investissement en matériels de transport a reculé, après sa très forte hausse au cours de l'été. L'investissement en construction est resté quasi stable (-0,1 %), après deux trimestres consécutifs de recul. Enfin, l'investissement en services a fortement perdu en dynamisme même s'il a poursuivi sa croissance (+0,6 % après +3,5 %). Cette croissance est restée principalement portée par l'investissement en services d'information et de communication, qui a toutefois ralenti. En moyenne annuelle, l'investissement des ENF a augmenté de 3,3 % en 2022 (après +11,4 % en 2021).

Au premier semestre 2023, l'investissement des ENF augmenterait à un rythme similaire à celui de fin 2022 (+0,6 % puis +0,5 % prévu) dans un contexte international incertain et sur fond de remontée des taux d'intérêt. L'investissement en services resterait dynamique, de nouveau porté par l'information et la communication. Le solde d'opinion sur la demande prévue en services est en effet en hausse depuis le début de l'année. À l'inverse, l'investissement en produits manufacturés fléchirait légèrement. Ce repli résulterait en particulier de moindres achats de matériels de transport, après la dynamique soutenue du second semestre 2022, tandis que l'investissement en machines et équipements resterait atone, dans le sillage de l'activité manufacturière. En parallèle, l'investissement en construction se redresserait très légèrement, tiré par la production de bâtiments non résidentiels. Dans ce contexte incertain mais porté par l'investissement en services, l'acquis de croissance à mi-année de l'investissement des ENF serait de 3,6 % pour 2023. ●

► 1. Investissement des entreprises non financières (ENF)

(variations trimestrielles et annuelles, en %, données CVS-CJO)

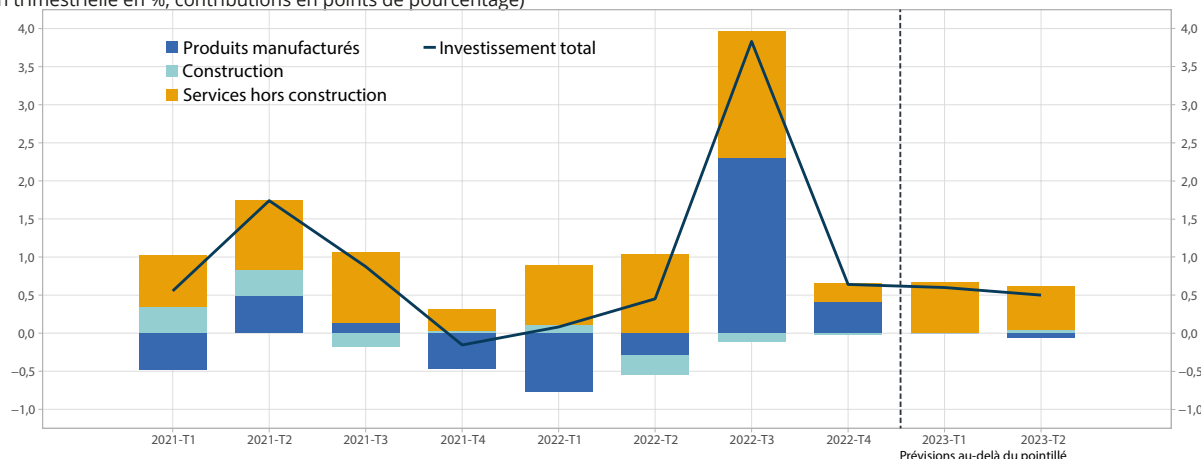
	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Produits manufacturés (32 %)	-1,5	1,5	0,4	-1,5	-2,4	-0,9	7,5	1,3	0,0	-0,2	13,3	0,4	4,2
Construction (23 %)	1,5	1,5	-0,8	0,1	0,5	-1,2	-0,5	-0,1	0,0	0,2	15,9	-0,6	-0,5
Services hors construction (45 %)	1,5	2,0	2,1	0,6	1,7	2,2	3,5	0,6	1,4	1,2	8,0	7,5	5,0
Tous produits (100 %)	0,6	1,7	0,9	-0,2	0,1	0,5	3,8	0,6	0,6	0,5	11,4	3,3	3,6

■ Prévisions.

Source : Insee.

► 2. Contributions à l'investissement des entreprises non financières (ENF) par produit

(variation trimestrielle en %, contributions en points de pourcentage)



Source : Insee.

Conjoncture internationale



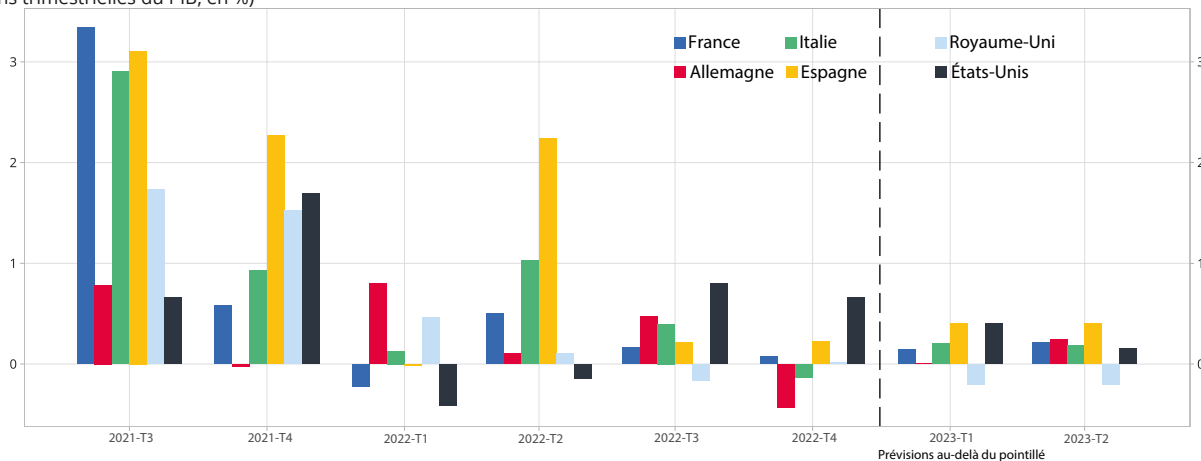
Synthèse internationale

En 2022, l'économie mondiale a nettement ralenti sans véritablement reculer (► **figure 1** pour les économies occidentales), malgré les chocs auxquels elle a fait face (guerre en Ukraine, confinements en Chine, tensions inflationnistes, etc.). Les nettes progressions du PIB enregistrées sur l'ensemble de l'année 2022 (entre +1,9 % en Allemagne et +5,5 % en Espagne pour les principales économies européennes, +2,1 % aux États-Unis et +3,0 % en Chine) s'expliquent en grande partie par les acquis de croissance élevés à la fin 2021, résultant du rattrapage post-covid au cours de l'année 2021 (► **figure 2**). Les gains d'activité en 2022 apparaissent ainsi limités, notamment aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, traduisant une activité n'ayant progressé en moyenne que modérément à chaque trimestre. De ce fait, les acquis de croissance fin 2022 apparaissent bien moins élevés que ce qu'ils étaient un an auparavant : en 2023, les chiffres de croissance annuelle du PIB ne bénéficieront pas autant de l'« effet d'acquis », et à cela devrait s'ajouter une croissance peu dynamique au premier semestre 2023.

En effet, les économies européennes abordent l'année 2023 sans grand élan : la consommation des ménages, en particulier, a pâti fin 2022 du niveau élevé de l'inflation. Malgré tout, la production manufacturière européenne a plutôt résisté au renchérissement des intrants énergétiques, avec un recul limité aux branches les plus écono-intensives (► **encadré** sur la production manufacturière dans la fiche Zone Euro). Par ailleurs, aux États-Unis, malgré une activité dynamique au second semestre 2022, des signes de ralentissement de la demande intérieure sont apparus, tandis que

► 1. Les principales économies européennes resteraient peu dynamiques au premier semestre 2023

(variations trimestrielles du PIB, en %)

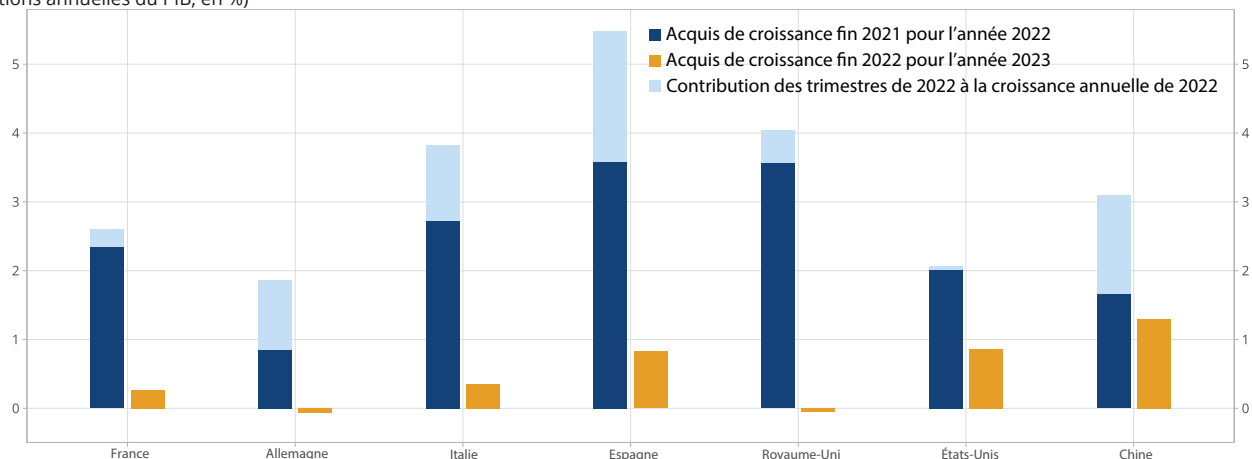


Lecture : au quatrième trimestre 2022, le PIB des États-Unis a progressé de 0,7 %.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA.

► 2. Le PIB des économies occidentales ne bénéficiera pas autant de l'« effet d'acquis » en 2023 qu'en 2022

(variations annuelles du PIB, en %)



Lecture : fin 2021, l'acquis de croissance du PIB en France pour 2022 était de 2,3 %, c'est-à-dire que si le PIB s'était maintenu au niveau du quatrième trimestre 2021 pendant les quatre trimestres de l'année 2022, alors le PIB de 2022 aurait été 2,3 % supérieur à celui de 2021. Or, la variation annuelle du PIB en 2022 est de 2,6 % : la croissance résultant des quatre trimestres de 2022 a ainsi apporté 0,3 point de croissance à la variation annuelle. Pour 2023, l'acquis de croissance en fin d'année 2022 s'élève à 0,3 %.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

de son côté, l'économie chinoise s'est trouvée confrontée à un regain épidémique puis à la levée brutale des restrictions sanitaires fin 2022. Au total, le commerce mondial a fléchi au quatrième trimestre, avec un recul des importations des économies avancées et un net ralentissement de celles des économies émergentes (► **figure 3**).

En lien avec ce ralentissement économique et le fléchissement de la demande, les cours de l'énergie et des autres matières premières se sont globalement repliés au second semestre 2022 (► **fiche Énergie et matières premières**). Ainsi le glissement annuel des prix à la consommation a reflué ces derniers mois dans plusieurs économies occidentales, en raison notamment de la baisse des cours du pétrole mais aussi « d'effets de base » (► **éclairage**), mais les niveaux des prix demeurent élevés et l'inflation sous-jacente n'a pas autant reculé que l'inflation d'ensemble (► **figure 4**). Dans certains pays, elle a même continué de croître légèrement, témoignant de la persistance de pressions inflationnistes. Courant 2023, la réouverture de l'économie chinoise pourrait par ailleurs accentuer ces pressions, en cas de reprise trop vigoureuse de la demande chinoise, en particulier pour les produits énergétiques.

Le niveau élevé des prix devrait continuer de peser sur la consommation des ménages dans les économies occidentales : celle-ci progresserait faiblement néanmoins, soutenue notamment par des revalorisations salariales et par les politiques publiques. Par ailleurs, la poursuite du resserrement monétaire opéré par les banques centrales occidentales, même s'il devrait ralentir au premier semestre, contraindrait l'investissement des ménages et des entreprises, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Au premier semestre 2023, l'activité progresserait de façon modérée globalement. Au sein de la zone euro, la baisse des prix de l'énergie sur les marchés et la reprise timide de la consommation prévue au premier trimestre permettraient à l'activité de légèrement progresser en Espagne et dans une moindre mesure en Italie et en France (► **figure 5**). L'économie allemande marquerait quant à elle le pas au premier trimestre avant de légèrement rebondir au deuxième. La demande intérieure pèserait sur l'activité économique dans les pays anglo-saxons : le Royaume-Uni serait en récession au premier semestre 2023, tandis que l'économie américaine ralentirait nettement. Quant à la Chine, la réouverture de son économie permettrait une reprise progressive mais vigoureuse de son activité économique, entraînant avec elle le rebond du commerce mondial. ●

► 3. Le commerce mondial rebondirait au premier semestre 2023

(niveaux, variations trimestrielles en % et variations annuelles en % pour les trois dernières colonnes)

	2021				2022				2023		2021	2022	Acquis à la mi-2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Change euro-dollar	1,20	1,21	1,18	1,14	1,12	1,06	1,01	1,02	1,07	1,06	1,18	1,05	
Baril de Brent (en dollars)	61,0	68,9	73,5	79,5	100,8	113,6	100,6	88,6	82,9	83,0	70,9	100,9	
Baril de Brent (en euros)	50,7	57,1	62,4	69,6	89,8	106,7	99,9	86,8	77,6	78,3	59,9	95,8	
Commerce mondial (variations)	2,3	1,8	1,1	3,5	1,2	0,4	1,7	-0,5	0,3	0,7	10,8	5,9	1,4
Importations des économies avancées	0,9	2,3	1,4	3,6	2,1	1,3	1,1	-1,0	0,1	0,3	10,1	7,5	0,4
Importations des économies émergentes	5,8	0,5	0,3	3,2	-1,3	-1,6	3,3	0,6	0,9	1,5	12,4	1,9	3,8
Demande mondiale adressée à la France (variations)	0,8	2,4	1,8	3,3	1,6	0,7	1,3	-0,5	0,2	0,4	10,3	6,7	0,9

■ Prévisions.

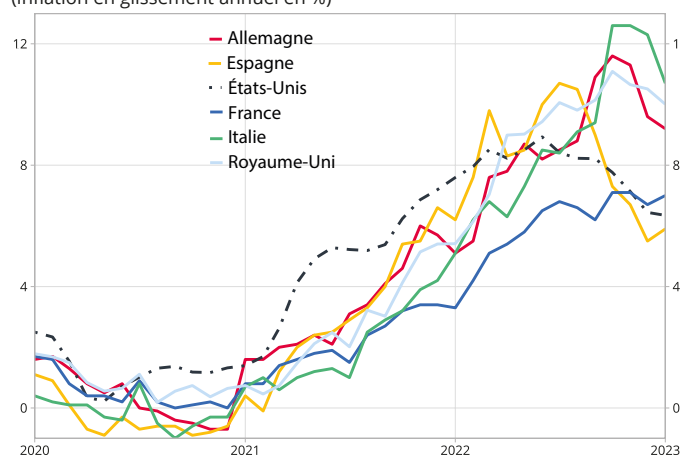
Note : le champ considéré ici est celui des biens et services. La catégorie « économies avancées » comporte les principaux pays de la zone euro, le Royaume-Uni, la Suisse, le Japon, les États-Unis, le Canada et la Corée du Sud. La catégorie « économies émergentes » comporte la Chine, l'Inde, la Turquie, les pays de l'OCDE, la Russie, la Pologne, le Brésil et le Mexique.

Source : Commodity Research Bureau, IHS Markit, Statistiques équilibrées du commerce (OCDE), CHELEM – Commerce international (CEPII), calculs Insee.

Conjoncture internationale

► 4. Malgré le reflux de l'inflation d'ensemble dans certains pays, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) se maintient à un niveau élevé

(inflation en glissement annuel en %)



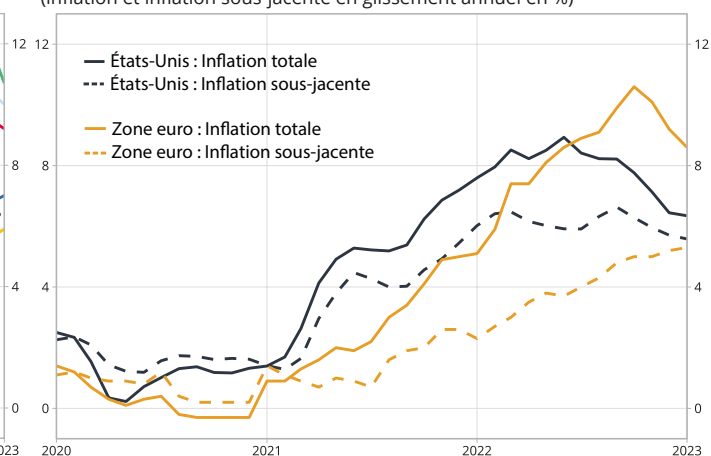
Dernier point : janvier 2023.

Note : l'inflation sous-jacente représente ici l'inflation hors énergie et alimentation. Pour les pays de la zone euro et le Royaume-Uni, l'inflation est calculée comme le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour les États-Unis, l'inflation est calculée comme le glissement annuel de l'IPC fourni par le BLS.

Lecture : en janvier 2023, aux États-Unis, l'inflation s'élevait à 6,4 % en glissement annuel tandis que l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'élevait à 5,6 %.

Source : Eurostat, ONS, BLS, calculs Insee.

(inflation et inflation sous-jacente en glissement annuel en %)



► 5. Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies

(en %)

	2021				2022				2023		2020	2021	2022	Acquis à la mi-2023	Écart entre le T4 2022 et le T4 2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2					
France	0,1	1,1	3,3	0,6	-0,2	0,5	0,2	0,1	0,1	0,2	-7,9	6,8	2,6	0,6	1,2
Allemagne	-1,5	1,9	0,8	0,0	0,8	0,1	0,5	-0,4	0,0	0,2	-4,1	2,6	1,9	0,1	0,0
Italie	0,5	2,4	2,9	0,9	0,1	1,0	0,4	-0,1	0,2	0,2	-9,0	7,0	3,8	0,7	1,9
Espagne	-0,2	1,4	3,1	2,3	0,0	2,2	0,2	0,2	0,4	0,4	-11,3	5,5	5,5	1,5	-0,9
Royaume-Uni	-1,1	6,5	1,7	1,5	0,5	0,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,2	-11,0	7,6	4,0	-0,4	-0,8
États-Unis	1,5	1,7	0,7	1,7	-0,4	-0,1	0,8	0,7	0,4	0,2	-2,8	5,9	2,1	1,4	5,1
Chine	0,9	1,6	0,3	1,5	1,3	-2,4	3,9	0,0	1,0	2,0	2,2	8,1	3,0	3,8	13,7

■ Prévisions.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

Début 2023, les « effets de base » atténuent mécaniquement les glissements annuels des prix à la consommation

Dans la zone euro mais également au Royaume-Uni ou aux États-Unis, le glissement annuel des prix à la consommation reflue depuis plusieurs mois, ou se stabilise. Ce mouvement résulte principalement d'un effet de base, les prix à la consommation continuant le plus souvent d'augmenter au mois le mois mais moins vite qu'un an plus tôt. Compte tenu de la vive dynamique des prix en 2022, ces effets de base devraient être plus importants encore cette année et jouer sensiblement à la baisse sur l'inflation du premier semestre 2023.

L'inflation se stabilise ou recule dans l'ensemble des pays, grâce notamment aux prix plus modérés de l'énergie

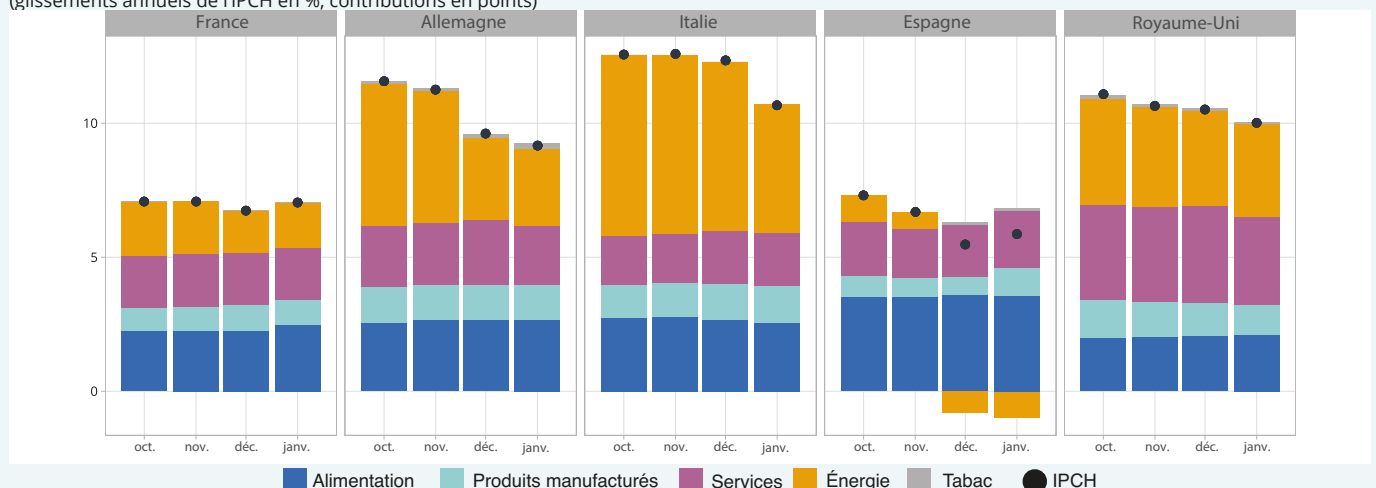
Ces derniers mois, l'inflation se maintient sur un plateau élevé au Royaume-Uni (+10,1 % sur un an en janvier), plus bas en France (+7,0 % en janvier pour l'IPCH), a amorcé une baisse en Allemagne et en Italie, après un point haut en octobre, et poursuit son recul en Espagne depuis la mi-2022. Ces mouvements continuent d'être principalement liés aux prix de l'énergie, les contributions

des autres composantes restant plutôt stables ou légèrement haussières (► **figure 1**).

De fait, l'inflation énergétique diminue nettement dans les quatre principales économies de la zone euro ainsi qu'au Royaume-Uni ces derniers mois, malgré la hausse en France en janvier en partie liée à la revalorisation des tarifs réglementés du gaz. La baisse du cours du pétrole a en effet permis aux prix des carburants de peser beaucoup moins fortement, voire marginalement, dans l'inflation énergétique des cinq pays fin 2022 (► **figure 2**).

► 1. Décomposition du glissement annuel de l'IPCH dans les principales économies européennes

(glissements annuels de l'IPCH en %, contributions en points)

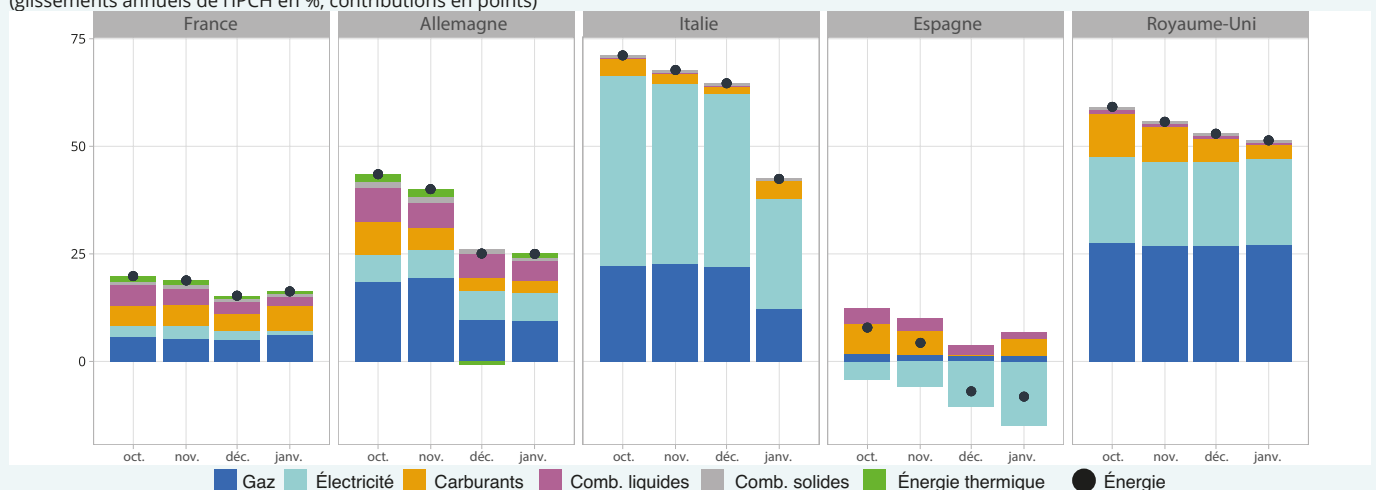


Lecture : en France, en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé a progressé de 7,0 % sur un an, avec une contribution de 2,5 points de l'alimentation.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, calculs Insee.

► 2. Décomposition du glissement annuel de l'IPCH énergie dans les principales économies européennes

(glissements annuels de l'IPCH en %, contributions en points)



Lecture : en France, en janvier 2023, l'IPCH de l'énergie a progressé de 16,3 % sur un an, avec une contribution de 6,1 points du gaz.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, calculs Insee.

Conjoncture internationale

L'effet apparaît cependant moins marqué en Italie et en France, en lien avec la suppression progressive de la remise à la pompe.

Des développements spécifiques aux différents pays contribuent par ailleurs à la baisse de l'inflation énergétique ces derniers mois. En Allemagne, le gouvernement a pris en charge une partie des factures de gaz des ménages allemands en décembre, conduisant le prix à la consommation du gaz à diminuer fortement sa contribution à l'inflation énergétique. Malgré la fin de cette mesure en janvier, la contribution du gaz à l'inflation énergétique a continué de baisser : en effet, le poids du gaz dans le panier de biens de l'IPCH allemand a été divisé par deux en 2023, ce qui réduit d'autant sa contribution à l'inflation d'ensemble. En Espagne, le prix à la consommation de l'électricité a fortement baissé entre septembre et novembre, en lien avec la baisse du prix du gaz utilisé dans la production de l'électricité. Malgré la remontée du prix de l'électricité en décembre, il a continué de tirer l'inflation énergétique nettement à la baisse compte tenu de sa dynamique très vive un an plus tôt (« effet de base », cf. *infra*). En Italie, la contribution du prix de l'électricité tend aussi à s'atténuer légèrement depuis la forte hausse enregistrée en octobre, dans le sillage de la baisse continue du prix du gaz depuis l'automne. En janvier, les prix des produits énergétiques régulés ont baissé, expliquant le fort recul de l'inflation énergétique et de l'inflation d'ensemble.

Au Royaume-Uni, l'inflation a de nouveau légèrement baissé en janvier, passant de 10,5 % à 10,1 %, du fait d'une moindre contribution des prix des carburants et de la diminution des prix des services de transport et de restauration.

Dans les quatre principales économies de la zone euro, l'inflation harmonisée en février reste élevée, et portée notamment par les composantes non énergétiques. Elle est ainsi en légère progression en Allemagne (9,3 % après 9,2 %), en France (7,3 % après 7,0 %) et en Espagne (6,0 % après 5,9 %), alors qu'elle recule en Italie (9,9 % après 10,7 %, selon l'estimation provisoire). Les chiffres détaillés ne sont pas encore tous disponibles mais des analyses qualitatives à partir des publications nationales sont possibles. Dans les quatre pays, l'évolution des prix des produits alimentaires a contribué à augmenter l'inflation, alors que les prix des carburants ont eu l'effet inverse. Par ailleurs, les prix de l'électricité ont augmenté en France du fait de la révision du tarif réglementé et en Espagne du fait de la hausse des cours, mais ils ont baissé en Italie pour le deuxième mois consécutif. Enfin, les services ont poussé l'inflation à la hausse en France, en Allemagne et en Italie.

Les effets de base contribuent mécaniquement à baisser le glissement annuel des prix à la consommation, même si ceux-ci continuent souvent à augmenter

Hormis en Espagne où l'IPCH de l'énergie est en baisse continue depuis la mi-2022, le reflux de l'inflation énergétique ne signifie pas pour autant que les prix de l'énergie diminuent dans les différents pays. Pour que le glissement annuel diminue, il suffit en effet que les prix augmentent moins rapidement, ou bien qu'ils diminuent plus fortement, qu'un an plus tôt.

De fait, l'inflation étant mesurée comme le glissement annuel de l'IPCH, son évolution au mois le mois dépend aussi bien des variations contemporaines des prix (« effet courant ») que de leurs variations un an avant (« effet de base », ► **encadré 1**). Une forte hausse des prix un an plus tôt jouera ainsi à la baisse sur l'inflation contemporaine (effet de base négatif). Ainsi en Espagne, le prix de l'électricité a augmenté en décembre 2022 par rapport à novembre (+7 %, soit un effet courant positif), mais cette hausse est plus faible que celle observée en décembre 2021 (+20 %, soit un fort effet de base négatif). *In fine*, le glissement annuel des prix de l'électricité a diminué en décembre en Espagne, l'effet de base négatif l'emportant sur l'effet courant. Les effets de base et courant ne s'opposent pas toujours, ils peuvent jouer dans le même sens : par exemple, les prix de l'électricité ont augmenté en octobre 2021 en Espagne, conduisant à un effet de base négatif sur l'inflation d'octobre 2022. L'effet courant contribue aussi négativement du fait de la baisse du prix de l'électricité.

En Espagne, la baisse de l'inflation énergétique au cours des derniers mois résulte donc en partie d'effets de base, notamment sur l'électricité en octobre et décembre compte tenu de sa dynamique haussière un an plus tôt. C'est le cas aussi en Italie en janvier 2023, ainsi qu'en Allemagne, en raison des fortes revalorisations des prix du gaz et de l'électricité début 2022 qui tirent mécaniquement vers le bas le glissement annuel des prix de l'énergie en janvier 2023. En France et au Royaume-Uni, les effets de base apparaissent d'ampleur un peu plus modérée, hormis en octobre pour le Royaume-Uni où le fort effet de base traduit la revalorisation semestrielle du prix du gaz et de l'électricité.

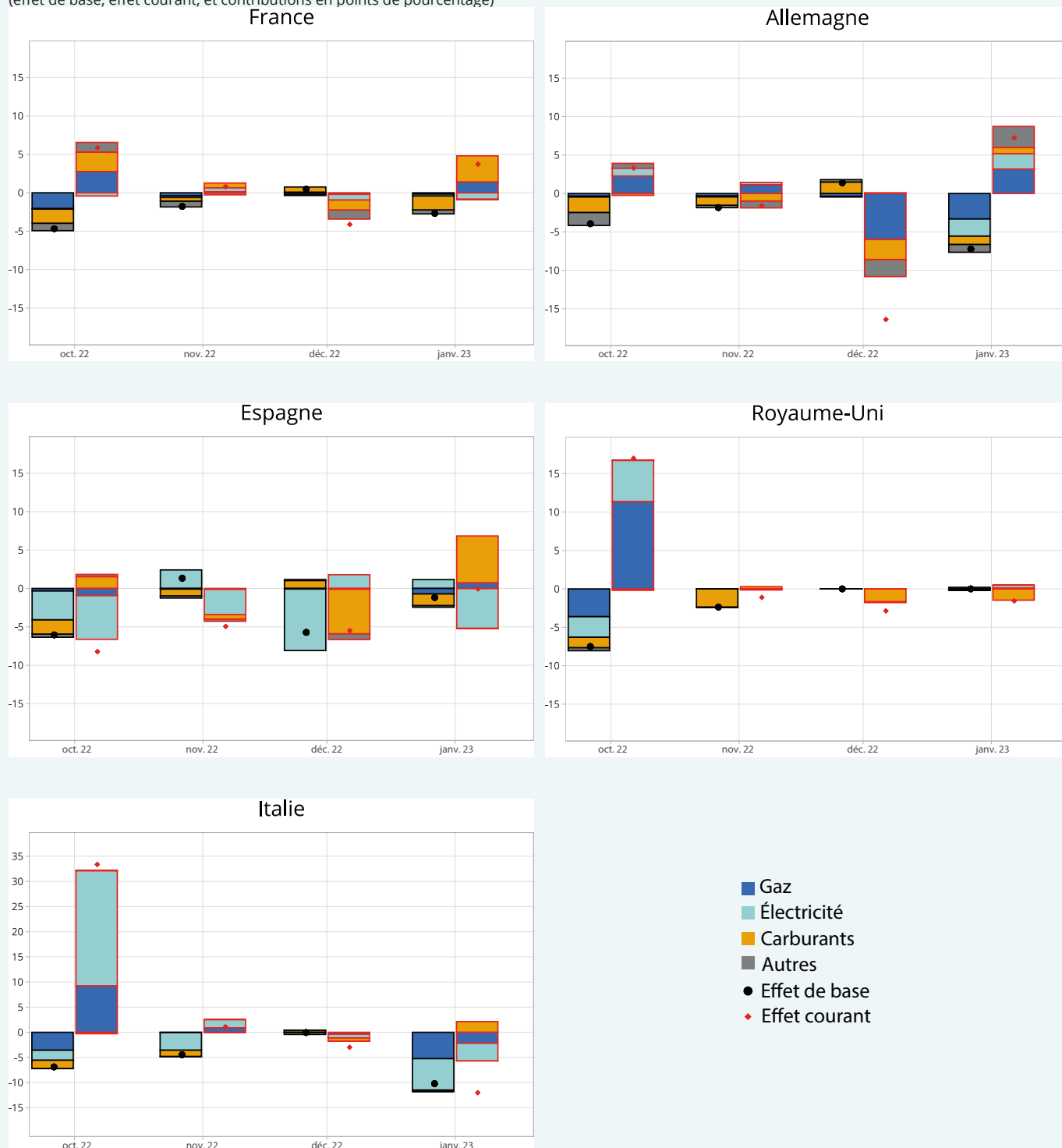
Des effets de base ont pu également jouer ces derniers mois sur l'inflation alimentaire, en la tirant globalement à la baisse dans les cinq pays mais selon des ampleurs différentes (► **figure 4**). Fin 2021 en effet, la dynamique des prix des produits alimentaires était plutôt hétérogène entre les pays. D'un côté, en Espagne et au Royaume-Uni, ces prix ont augmenté nettement dès la

fin 2021, conduisant à des effets de base sensiblement négatifs fin 2022-début 2023 sur l'inflation alimentaire. De l'autre côté, en Italie et en Allemagne, la hausse des prix de l'alimentaire s'est amorcée plus tardivement puis est devenue plus sensible en janvier 2022, conduisant à des effets de base montant progressivement en

puissance et atténuant la dynamique de l'inflation alimentaire début 2023. Enfin, en France, la dynamique des prix de l'alimentation a été au départ plus modérée, engendrant des effets de base d'ampleur plus limités fin 2022-début 2023.

► 3. Contribution au glissement annuel de l'IPCH énergie de ses composantes par effet de base et effet courant dans les pays européens

(effet de base, effet courant, et contributions en points de pourcentage)



Lecture : en France, en janvier 2023, l'effet de base lié à l'évolution du prix des carburants a contribué pour -1,8 point au glissement annuel de l'IPCH énergie. La contribution de l'effet courant du prix des carburants était quant à elle de 3,4 points.

Note : le calcul des contributions des différents types d'énergie à l'effet de base et à l'effet courant repose sur une approximation valable uniquement pour de faibles variations. Compte tenu de l'ampleur de certaines variations mensuelles des prix, cela peut expliquer que la somme des contributions ne corresponde pas exactement à l'effet de base ou à l'effet courant. Pour autant, cette approximation ne remet pas en cause les messages qualitatifs qui se dégagent de l'analyse.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, calculs Insee.

Conjoncture internationale

Dans la plupart des pays, l'inflation globale au premier semestre 2023 devrait être mécaniquement amortie par des effets de base

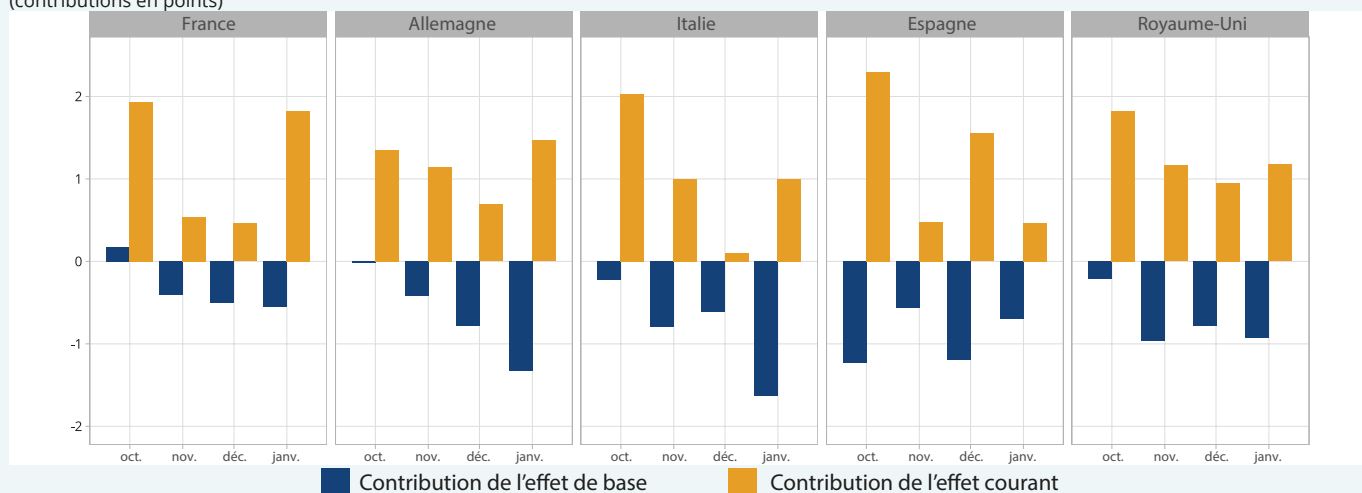
Au niveau de l'inflation d'ensemble, les effets de base ont contribué à atténuer sensiblement l'évolution de l'inflation au cours de l'année 2022. Cela est notamment le cas au second semestre 2022 en Espagne et au Royaume-Uni, où la hausse des prix commençait déjà à être vive l'année précédente. Mais cet effet est plus visible encore aux États-Unis, où le reflux de l'inflation depuis l'été 2022 résulte avant tout d'un effet de base (► encadré 2). En France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, les effets courants ont été d'une ampleur

telle que l'inflation a augmenté entre le premier et le second semestre (► figure 5). Mais en Espagne, les effets courants ont été négatifs au deuxième trimestre du fait d'importantes baisses de prix des produits énergétique, ce qui a amplifié le recul de l'inflation.

Compte tenu de la forte hausse des prix à la consommation en 2022, les effets de base devraient être plus marqués encore au premier semestre 2023 qu'ils ne l'étaient au semestre précédent. C'est toujours le cas en Espagne et en Allemagne mais également en Italie et au Royaume-Uni. En France ces effets de base restent plus modérés. ●

Jules Baleyte, Narjis Benchekara, Hugues Ravier

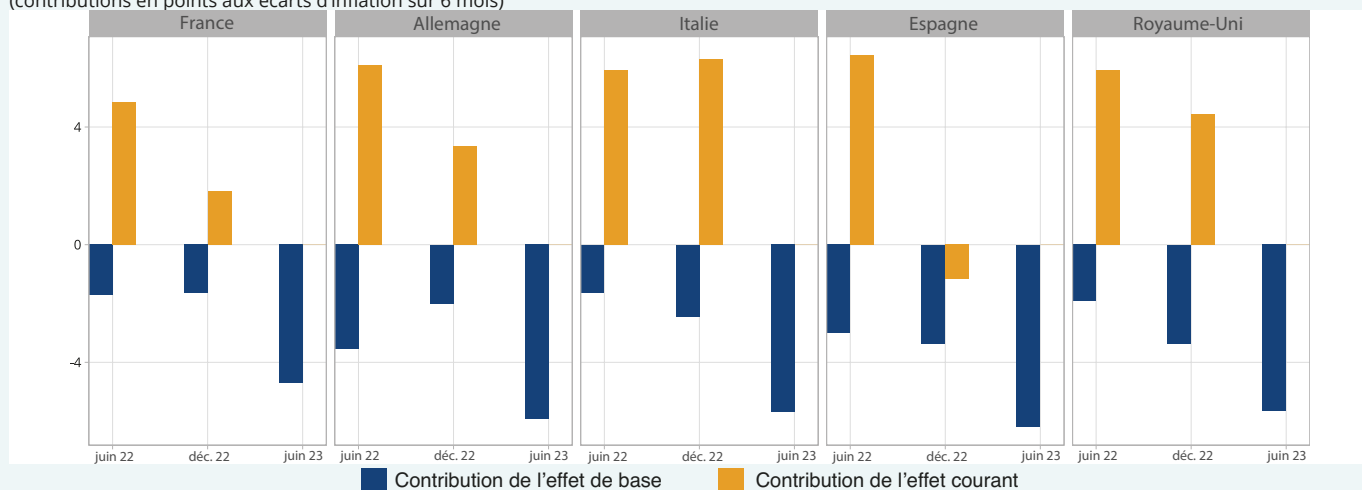
► 4. Effets de base et courants sur l'inflation alimentaire dans les principales économies européennes (contributions en points)



Lecture : en France, en janvier 2023, l'effet de base lié à l'évolution des prix de l'alimentaire a contribué pour -0,6 point au glissement annuel l'IPCH alimentaire. La contribution de l'effet courant des prix de l'alimentation était quant à elle de 1,8 point.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, calculs Insee.

► 5. L'inflation globale devrait être mécaniquement amortie par des effets de base au premier semestre 2023 (contributions en points aux écarts d'inflation sur 6 mois)



Lecture : en France, les effets de base cumulés sur 6 mois ont contribué à hauteur de -1,6 point à la variation de du glissement annuel des prix à la consommation entre juin et décembre 2022. La contribution des effets courants cumulés était quant à elle de +1,8 point.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, calculs Insee.

Encadré 1. Décomposition de la variation de l'inflation d'un mois sur l'autre entre effet de base et effet courant

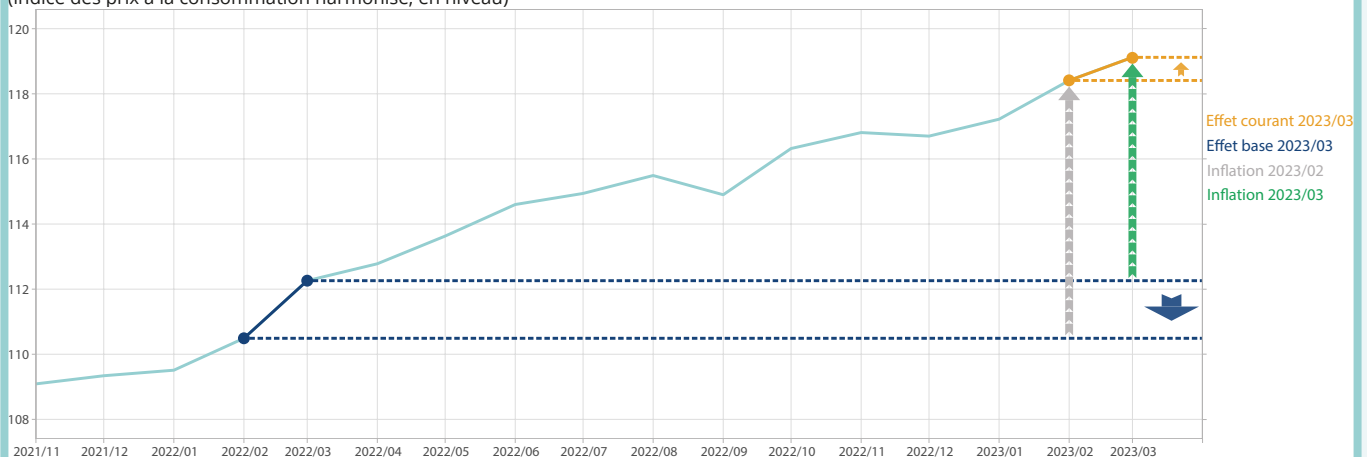
Pour un mois M et une année A donnés, l'inflation, définie comme le glissement annuel de l'IPCH, peut être approchée par la décomposition suivante (► **figure 6**) :

$$\begin{aligned} \text{Inflation au mois M de l'année A} \approx & \text{inflation au mois M-1 de l'année A} \\ & + \text{variation mensuelle de l'IPCH au mois M de l'année A} \\ & - \text{variation mensuelle de l'IPCH au mois M de l'année A-1} \end{aligned}$$

La variation mensuelle de l'IPCH au mois M de l'année A est alors appelée « **effet courant** ». L'opposé de la variation mensuelle des prix entre M et M-1 de l'année A-1 est appelé « **effet de base** ». Dans l'évolution de l'inflation d'un mois sur l'autre, l'effet courant correspond à la partie de cette évolution due à la variation contemporaine des prix, tandis que l'effet de base correspond à celle due à l'évolution des prix survenue un an plus tôt. Ces évolutions de prix 12 mois plus tôt jouent en effet sur le profil du glissement annuel de l'IPCH, puisqu'ils déterminent le « point de départ » de ce glissement.

► 6. Illustration graphique de l'inflation (glissement annuel de l'IPCH), de l'effet de base et de l'effet courant du mois de mars 2023, cas de la France

(indice des prix à la consommation harmonisé, en niveau)



Note : l'inflation, l'effet de base et l'effet courant sont définis comme des variations de l'IPCH entre deux dates. Sur ce graphique, ce sont plutôt les différences entre deux dates qui sont représentées pour illustration. Les données du mois de mars sont des prévisions.

Lecture : en France, en mars 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait par rapport au mois de février 2023. L'effet courant du mois de mars 2023 (flèche orange) serait donc positif. L'IPCH avait aussi augmenté entre février 2022 et mars 2022, l'effet de base du mois de mars 2023 (flèche bleue) est donc négatif. L'effet de base étant en valeur absolue plus important que l'effet courant, l'inflation du mois de mars 2023 (flèche verte) serait moins importante que l'inflation du mois de février 2023 (flèche verte).

Source : Insee, calculs Insee.

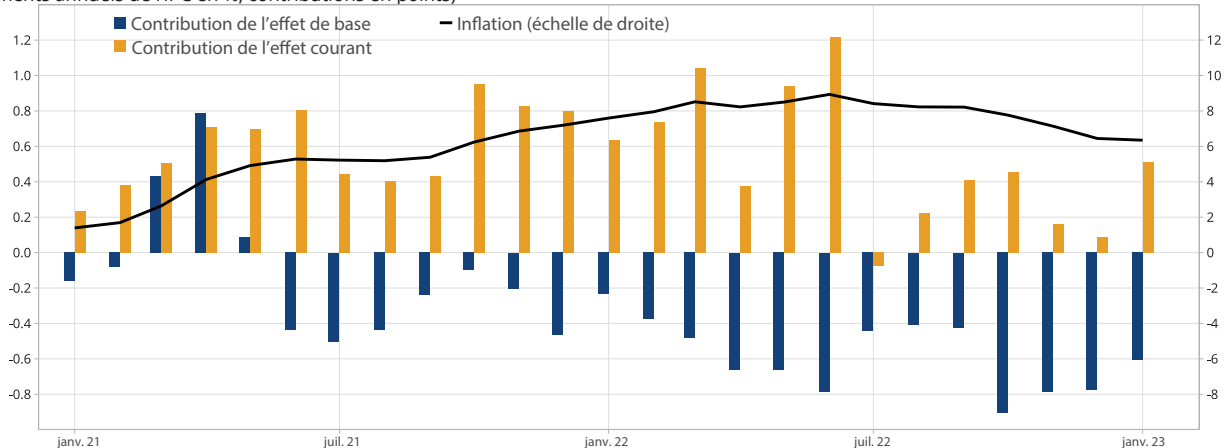
Encadré 2. Aux États-Unis, le recul de l'inflation découle des effets de base

Aux États-Unis, l'inflation a augmenté rapidement dès l'année 2021 : le glissement annuel des prix à la consommation est passé de 1,4 % en janvier 2021 à 7,5 % un an plus tard, porté par une augmentation importante des prix au mois le mois. Cette hausse de l'inflation en 2021 a entraîné en 2022 une importante contribution négative des effets de base au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation. Au premier semestre 2022, la hausse continue des prix au mois le mois (effet courant positif) l'emportait sur la contribution négative de l'effet de base, conduisant l'inflation à poursuivre sa progression. Cette hausse de l'inflation s'est toutefois atténuée par rapport à 2021, alors même que l'augmentation mensuelle des prix était plus importante, en raison précisément des effets de base négatifs.

À partir de l'été 2022, le glissement annuel des prix à la consommation a reculé, passant de 9,1 % en juin à 6,4 % en janvier 2023. Ce recul résulte exclusivement de la contribution négative des effets de base ; de fait, de leur côté les prix à la consommation ont continué de progresser au mois le mois, mais en ralentissant, conduisant à des effets courants positifs mais allant en s'atténuant. ●

► 7. Le recul de l'inflation américaine résulte des effets de base négatifs

(glissements annuels de l'IPC en %, contributions en points)



Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix à la consommation a progressé de 6,4 % sur un an, soit 0,1 point de moins qu'en décembre 2022. La contribution de l'effet courant à cette variation était de 0,5 point, tandis que la contribution de l'effet de base était de -0,6 point.

Source : Bureau of Labor Statistics, calculs Insee.

Énergie et matières premières

Après avoir atteint au premier semestre 2022 des niveaux historiquement élevés, les cours mondiaux des matières premières ont nettement reflué au second semestre, dans un contexte d'assombrissement des perspectives de croissance. Ils restent globalement orientés à la baisse début 2023 mais les incertitudes tant macroéconomiques que géopolitiques les maintiennent bien au-dessus de leurs niveaux d'avant la crise sanitaire.

Le cours du pétrole (Brent) s'est ainsi établi au quatrième trimestre 2022 à 88,6 \$ par baril (après 100,6 \$ au troisième trimestre), puis autour de 83 \$ en janvier et février 2023 (► [figure 1](#)). Exprimé en euros, le prix du baril a davantage reculé qu'en dollars, du fait de l'appréciation de l'euro depuis novembre. Les marchés restent incertains début 2023, le cours du baril de Brent oscillant entre 80 et 87 \$ depuis mi-janvier. D'une part, l'offre mondiale reste excédentaire : les exportations russes résistent mieux que prévu et la réduction des objectifs de production de l'OPEP, décidée en octobre, a eu un effet limité sur les quantités réellement produites. De plus, le resserrement des politiques monétaires pèse sur la demande et exerce ainsi une pression à la baisse sur les cours depuis fin 2022. D'autre part, la réouverture progressive de l'économie chinoise et la résistance de l'activité dans les économies occidentales au quatrième trimestre 2022 peuvent laisser entrevoir un rebond de la demande dans les prochains mois.

Le prix du gaz sur le marché européen (TTF) a quant à lui été divisé par 4,5 entre août 2022 et février 2023 (► [figure 2](#)), avec notamment une forte baisse mi-décembre – dans le contexte d'un hiver doux et de stocks ayant rattrapé leur niveau de début 2020 (► [figure 3](#)). Le cours est ainsi redescendu en février à 52,5 €/MWh, un seuil qui n'avait plus été atteint depuis septembre 2021. Il reste cependant encore nettement au-dessus de son niveau moyen de 2019 et, par ailleurs, du prix du gaz sur le marché nord-américain (Henry Hub). En effet, ce dernier, s'il a connu des hausses en 2022 en raison d'une demande européenne plus importante, a augmenté sans commune mesure avec le TTF. Début 2023, il est de retour à son niveau d'avant la crise sanitaire.

Enfin, le prix du dioxyde de carbone (CO₂) sur le marché européen de quotas d'émission (► [figure 4](#)) se maintient au-dessus de 80 € la tonne début 2023 (contre 25 € en moyenne en 2019), après l'annonce fin décembre d'une réforme de ce marché par l'Union européenne. Celle-ci inclut notamment la fin progressive des quotas gratuits pour les industriels à l'horizon 2034 et l'élargissement du marché carbone à de nouveaux secteurs.

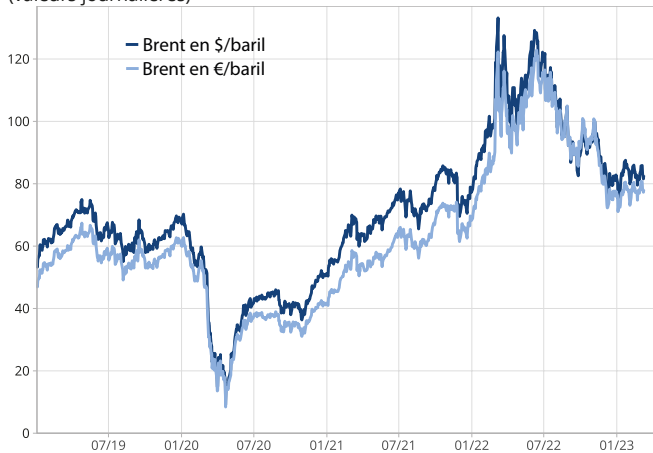
En parallèle, les cours mondiaux des matières premières (hors énergie) ont reflué après leur pic consécutif à l'invasion de l'Ukraine (► [figure 5](#)). Ils se maintiennent néanmoins à des niveaux nettement supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire, dans un contexte où les tensions géopolitiques et les risques climatiques semblent durablement peser sur les marchés (► [figure 6](#)). Ainsi, en janvier 2023, les prix des matières alimentaires importées en France se situaient 52,9 % au-dessus de leur niveau moyen de 2019. Ceux des matières agro-industrielles et minérales étaient en hausse de respectivement 29,1 % et 45,0 % sur la même période.

En France, les répercussions de ces évolutions des cours mondiaux se font progressivement : les prix de production agricoles ont légèrement baissé depuis leur pic de mai 2022 (-5 % entre mai 2022 et janvier 2023) mais restent 30 % au-dessus de leur niveau de janvier 2020. Les prix de production industriels (hors secteur de l'énergie) semblaient quant à eux avoir atteint un plateau fin 2022, mais repartent à la hausse en janvier 2023, où ils se situent 22 % au-dessus de leur niveau de janvier 2020.

À l'horizon de la prévision (mi-2023), l'hypothèse retenue est celle d'un cours du pétrole constant, fixé à 83 \$ par baril (soit 78 € sous l'hypothèse d'un taux de change euro-dollar à 1,06 dollar pour 1 euro). Les marchés semblent rester prudents et sensibles aux évolutions des différents indicateurs économiques – notamment ceux venant de Chine – ainsi qu'aux annonces des banques centrales. ●

Conjoncture internationale

► 1. Cours du pétrole (Brent) en dollars et en euros (valeurs journalières)

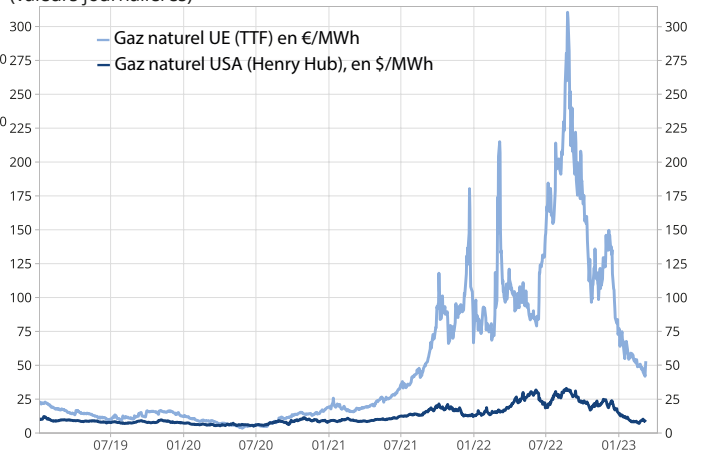


Dernier point : 10 mars 2023.

Lecture : au 10 mars 2023, le prix du baril de Brent s'est établi à 82,7 \$.

Source : Commodity Research Bureau.

► 2. Prix du gaz naturel en Europe et aux États-Unis (valeurs journalières)

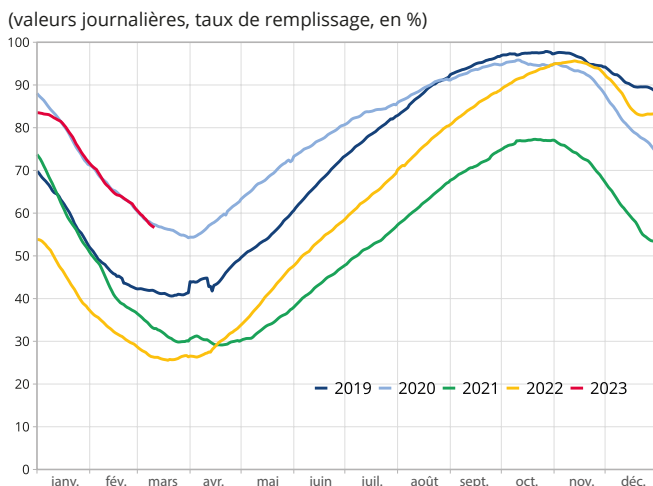


Dernier point : 10 mars 2023.

Lecture : au 10 mars 2023, la valeur des contrats à terme à la première échéance de gaz naturel aux Pays-Bas (TTF) s'est établie à 53,0 € par mégawattheure.

Source : ICE Futures Europe, New York Mercantile Exchange.

► 3. Stocks de gaz naturel de l'Union européenne (valeurs journalières, taux de remplissage, en %)



Dernier point : 11 mars 2023.

Lecture : au 11 mars 2023, les stocks de gaz naturel des pays de l'Union européenne se sont établis à 56,6 % des capacités totales de stockage.

Source : Gas Infrastructure Europe – AGSI+.

► 4. Prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen des quotas d'émission (valeurs journalières, en euros)

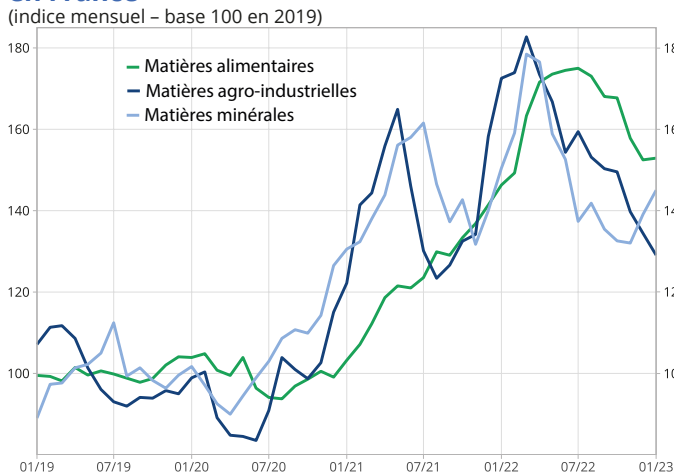


Dernier point : 10 mars 2023.

Lecture : au 10 mars 2023, le prix de la tonne de CO₂ sur le marché européen des quotas d'émission s'est établi à 96,7 €.

Source : ICE Futures Europe.

► 5. Prix des matières premières importées en France (indice mensuel – base 100 en 2019)



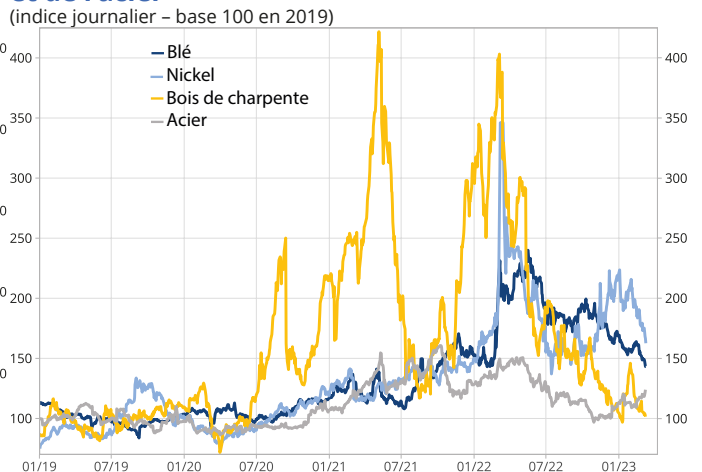
Dernier point : janvier 2023.

Note : les indices mesurent les variations des prix en euros.

Lecture : en janvier 2023, les prix en euros des matières premières alimentaires importées sont 52,9 % au-dessus de leur niveau moyen en 2019.

Source : Insee.

► 6. Cours du blé, du nickel, des bois de charpente et de l'acier (indice journalier – base 100 en 2019)



Dernier point : 10 mars 2023.

Note : les indices mesurent les variations des prix en euros.

Lecture : au 10 mars 2023, le cours du blé en euros est 43,2 % au-dessus de son niveau moyen en 2019.

Source : Euronext Paris, London Metal Exchange, Chicago Mercantile Exchange, Shanghai Futures Exchange.

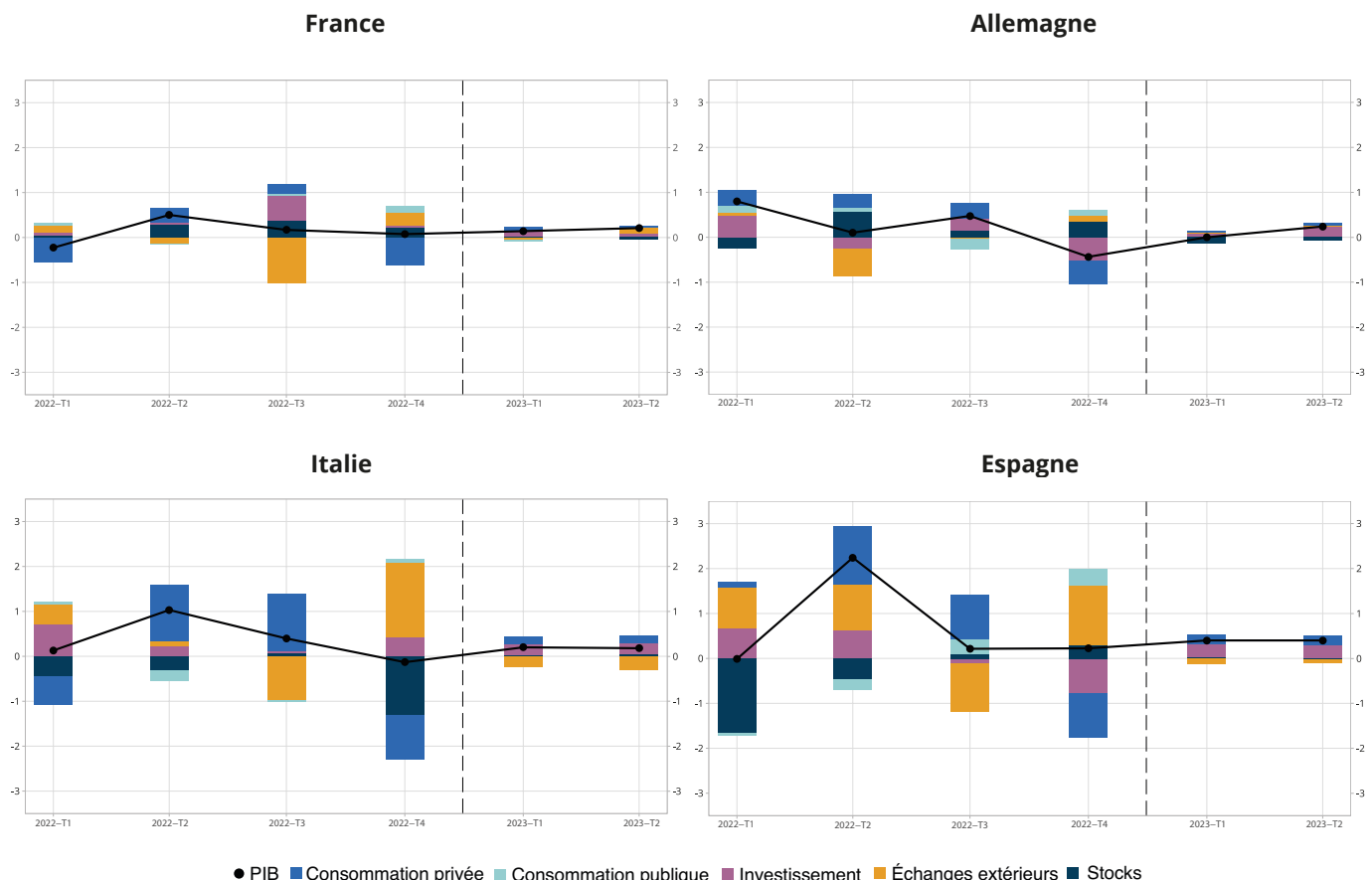
Zone euro

Au quatrième trimestre 2022, l'activité économique de la zone euro a été globalement peu dynamique, pénalisée par le recul de la consommation des ménages

Au quatrième trimestre 2022, l'activité a été globalement peu dynamique dans les principales économies de la zone euro, dans un contexte d'inflation toujours élevée, s'agissant notamment de l'énergie, avec des conséquences à la fois sur la demande des ménages et la production manufacturière. En Allemagne et en Italie, l'activité a reculé (-0,4 % en Allemagne et -0,1 % en Italie après respectivement +0,5 % et +0,4 % au troisième trimestre, ► [figure 1](#)), tandis qu'en Espagne et en France, le PIB a poursuivi sa croissance modeste (respectivement +0,2 % et +0,1 % après +0,2 % au troisième trimestre dans ces deux pays), soutenu par une industrie manufacturière moins pénalisée que chez leurs voisins. La demande intérieure s'est en revanche nettement repliée dans les quatre pays, conduisant à des variations de stocks positives (sauf en Italie où le déstockage a été important) et une contribution également positive des échanges extérieurs à l'évolution de l'activité.

La consommation des ménages, qui avait porté la croissance aux deux précédents trimestres, a reculé, voire chuté, dans les principales économies de la zone euro (-1,7 % en Espagne, -1,6 % en Italie, -1,2 % en France et -1,0 % en Allemagne). Une partie de cette baisse est imputable aux économies d'énergie des ménages dans un contexte de prix élevés et d'encouragements à la sobriété, même si elles ont été par ailleurs favorisées, selon les pays, par des conditions météorologiques particulièrement clémentes (► [encadré 1](#)). Par ailleurs, les niveaux élevés de l'inflation, énergétique comme alimentaire, ont pu conduire les ménages à restreindre leur consommation sur d'autres types de biens que l'énergie. Enfin, en France, en Italie et en Espagne, les ménages sont moins partis à l'étranger, ce qui a pu peser sur la consommation totale, les moindres dépenses à l'étranger n'ayant pas été totalement compensées par davantage de dépenses domestiques.

► 1. Variations trimestrielles du PIB et contributions des postes de la demande (variations trimestrielles en % et contributions en points)



Lecture : en France, au quatrième trimestre 2022, le PIB a progressé par rapport au troisième trimestre 2022 (+0,1 %), et les échanges extérieurs ont contribué à hauteur de +0,3 point à cette progression.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, comptes nationaux, calculs Insee.

Conjoncture internationale

L'investissement, de son côté, a continué de progresser en France et plus encore en Italie, où il a probablement bénéficié des derniers mois avant l'ajustement du dispositif *superbonus* (permettant aux ménages de déduire jusqu'à 110 % du coût des travaux d'efficacité énergétique effectués dans leurs logements, plafond qui a été réduit à 90 % début 2023). À l'inverse, l'investissement a reculé en Allemagne (-2,5 %) et davantage encore en Espagne (-3,8 %). En Allemagne, plusieurs journées de gel en fin d'année sont venues pénaliser l'activité dans la construction alors qu'en Espagne, le retard pris dans le déploiement du plan de relance européen continue de peser sur cette branche. L'investissement en équipement a lui aussi reculé dans ces deux pays.

Dans les quatre pays, les échanges extérieurs ont eu une contribution positive à la croissance du quatrième trimestre 2022, malgré des exportations peu dynamiques (sauf en Italie). Les importations ont en effet reculé de façon marquée en Espagne (-4,2 %, en partie du fait de moindres dépenses des espagnols à l'étranger), en Italie (-1,7 %), en Allemagne (-1,3 %) et dans une moindre mesure en France (-0,4 %), en lien avec une demande intérieure en berne.

L'inflation continue à peser sur la situation des ménages au premier semestre 2023

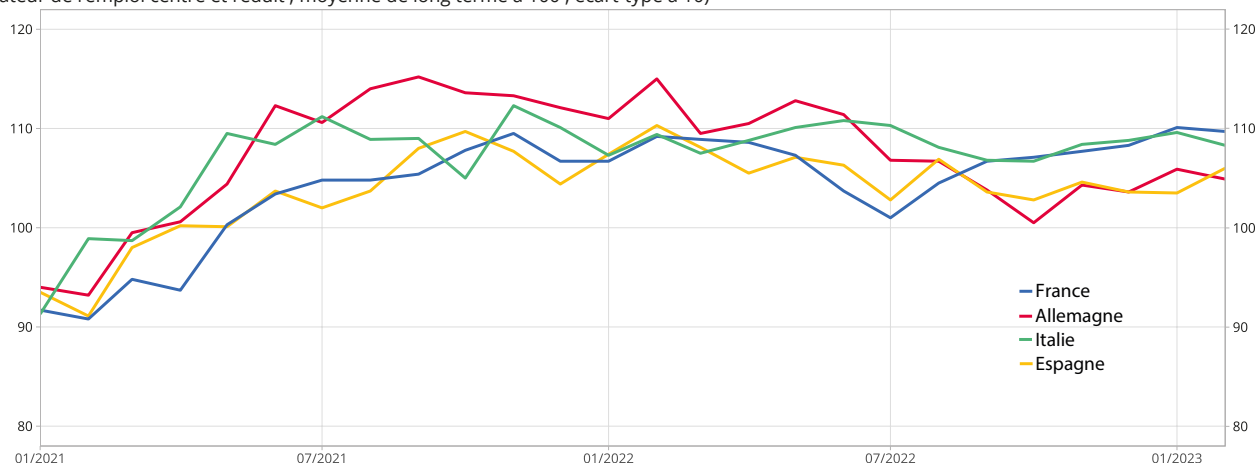
Début 2023, l'inflation reste élevée dans les principales économies de la zone euro. Elle a fortement diminué fin 2022 en Espagne, passant de 10,5 % en août à 5,5 % en décembre avant de se positionner autour de 6 % depuis deux mois. En Allemagne et en Italie, le glissement annuel de l'IPCH a amorcé un reflux depuis novembre alors qu'il reste globalement stable en France depuis l'été. L'Espagne se distingue donc par un net recul du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) ces derniers mois, en partie dû à une baisse des prix et pas uniquement à un « effet de base ». En Allemagne, l'allègement en décembre d'une partie des factures de gaz des ménages a conduit à une baisse mécanique de l'IPCH. L'inflation énergétique y est ensuite repartie à la hausse en janvier mais l'inflation d'ensemble a continué néanmoins de reculer, tirée à la baisse par les services de transport, avant de progresser à nouveau en février.

Au premier semestre 2023, l'inflation devrait poursuivre ou amorcer son reflux dans les quatre pays, en particulier au deuxième trimestre, en raison notamment d'« effets de base » : les prix continueraient en effet à augmenter – en répercussion du renchérissement des intrants énergétiques, des hausses passées des cours des matières premières ou encore du fait de revalorisations salariales – mais leur rythme de progression serait moins rapide que l'année dernière. Les effets de base seraient notamment de forte ampleur en Espagne, où l'accélération des prix avait été vive dès le début 2022 (► [éclairage](#) sur l'inflation dans les économies occidentales).

Par ailleurs, dans les quatre pays, l'emploi a de nouveau progressé fin 2022 et le taux de chômage a reculé ou s'est stabilisé à des niveaux particulièrement bas. Les salaires, de leur côté, ont continué d'être dynamiques, notamment en Allemagne grâce à l'entrée en vigueur de la dernière augmentation du salaire minimum programmée en 2022 ou en France avec des versements massifs de la prime de partage de la valeur. Début 2023, le marché du travail pourrait rester bien orienté dans les principales économies de la zone euro, selon les anticipations des entreprises dans les enquêtes de conjoncture (► [figure 2](#)). La progression des salaires serait portée par la prise en compte de la hausse des prix dans les

► 2. En janvier 2023, en France et en Italie en particulier, les entreprises continuent d'anticiper une bonne tenue de l'emploi

(indicateur de l'emploi centré et réduit ; moyenne de long terme à 100 ; écart-type à 10)



Note : les données sont issues des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises de l'industrie et des services. Cet indicateur mensuel est calculé comme la moyenne pondérée de soldes d'opinion sur l'ensemble des branches, soldes en provenance des enquêtes européennes centralisées et harmonisées par la DG ECFIN, responsable notamment de la désaisonnalisation. Il est de plus centré autour d'une moyenne à 100 et l'écart-type est mis à 10. Ces valeurs peuvent donc différer de celles du climat de l'emploi calculé et diffusé par l'Insee à partir de la même source mais en utilisant une analyse factorielle ; les tendances sont néanmoins similaires.

Lecture : en février 2023, en France, l'indicateur de l'emploi harmonisé centré-réduit, était 9,7 points au-dessus de son niveau moyen de long terme.

Source : DG ECFIN, calculs Insee.

négociations salariales, avec toutefois des dynamiques possiblement hétérogènes début 2023 selon les pays. En Espagne notamment, les salaires seraient dynamiques, soutenus par la revalorisation de 8 % du salaire minimum en janvier. En France, après les versements massifs de primes de la valeur en fin d'année 2022, les salaires ralentiraient début 2023 par contrecoup. En Allemagne, les négociations salariales déjà finalisées ne prendraient effet que plus tard dans l'année.

Le revenu des ménages continuerait donc à progresser en euros courants au premier semestre 2023 dans les principales économies de la zone euro, soutenu par l'emploi et surtout par l'accroissement des salaires. Cependant, il ne parviendrait pas à compenser la hausse continue du niveau des prix, sauf en Espagne du fait de la forte revalorisation salariale de début 2023. Au total, le pouvoir d'achat des ménages serait atone voire reculerait, en France, en Italie et en Allemagne, tandis qu'il progresserait en début d'année en Espagne.

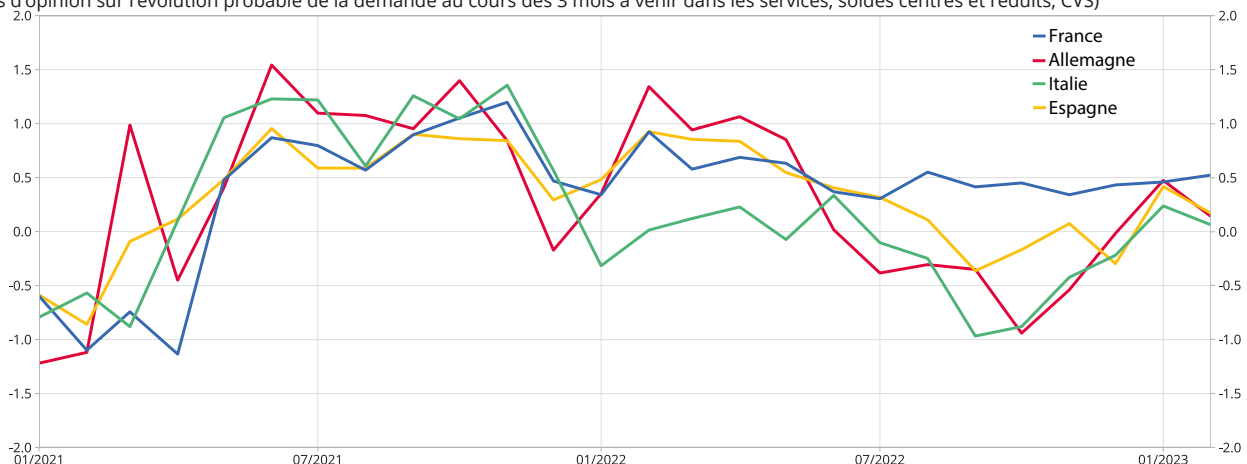
La production manufacturière reste pénalisée dans les industries écono-intensives, mais bénéficie dans d'autres branches d'une relative détente des problèmes d'approvisionnement

Du côté des entreprises, les perspectives s'améliorent dans les services mais restent plus contrastées dans l'industrie. Dans les services, les chefs d'entreprise anticipent une hausse de la demande sur les prochains mois (► **figure 3**). En Allemagne, Espagne et Italie, le solde d'opinion dépassait en janvier sa moyenne de longue période pour la première fois depuis l'été.

Dans l'industrie manufacturière, plus exposée au renchérissement des intrants énergétiques, la production a continué de reculer dans les branches écono-intensives au quatrième trimestre 2022. Ce mouvement est toutefois d'ampleur plus limité que ce qui avait été annoncé par les industries concernées et il est de surcroît contrebalancé par la meilleure performance d'autres branches, certaines en lien avec la détente amorcée des difficultés d'approvisionnement (matériels de transport, machines et équipement, ► **encadré 2**). Au total, la production manufacturière (au sens de l'indice de production industrielle) a résisté fin 2022 : elle a progressé en Espagne (+0,7 % au quatrième trimestre) et en France (+0,2 %), stagné en Allemagne et reculé en Italie (-0,4 %). Ces mouvements devraient se poursuivre début 2023 : les branches les plus consommatrices d'énergie continueraient d'être pénalisées par le renchérissement de leurs intrants énergétiques tandis que d'autres branches bénéficieraient à la fois de l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et de carnets de commande relativement bien garnis. Par exemple, dans l'industrie des autres matériels de transport, pour l'essentiel de l'aéronautique, les carnets de commande actuels assurent plus de 20 mois de production en Italie et en Espagne et plus de 10 mois en France.

► 3. Début 2023, les entreprises des services sont globalement optimistes sur les perspectives de demande

(soldes d'opinion sur l'évolution probable de la demande au cours des 3 mois à venir dans les services, soldes centrés et réduits, CVS)



Note : les données sont issues des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Ces soldes sont mensuels et correspondent aux enquêtes européennes centralisées et harmonisées par la DG ECFIN, notamment en matière de désaisonnalisation. Ils ont par ailleurs été centrés (moyenne du solde entre janvier 2005 et janvier 2023) et réduits afin de faciliter les comparaisons entre pays.

Lecture : en février 2023, en France, les entreprises des services anticipent une hausse de la demande pour les trois prochains mois : le solde d'opinion est de 0,5, au-dessus de son niveau moyen de long terme (moyenne du solde entre janvier 2005 et janvier 2023).

Source : DG ECFIN, calculs Insee.

Conjoncture internationale

Au premier trimestre 2023, l'économie allemande resterait plus exposée au niveau élevé des prix, alors que l'activité progresserait modérément en Italie, en France et en Espagne

Au premier trimestre 2023, l'activité évoluerait de façon contrastée dans les principales économies de la zone euro. Elle croîtrait en Espagne (+0,4 %), plus modérément en France (+0,1 %) et en Italie (+0,2 %) et resterait stable en Allemagne.

En Espagne notamment, la baisse des cours de l'énergie, qui dans ce pays se répercutent rapidement sur les prix à la consommation, permettrait de soutenir la consommation des ménages et la production des entreprises. Le pays bénéficierait par ailleurs encore d'effets de rattrapage, la consommation privée et surtout l'investissement s'y trouvant toujours en deçà de leur niveau d'avant la crise sanitaire.

En Italie, l'activité repartirait à la hausse après son repli de fin 2022. La consommation rebondirait légèrement tandis que l'investissement continuerait à progresser, quoiqu'en ralentissant, les aides aux rénovations étant notamment prolongées en début d'année mais sous une forme moins généreuse.

En Allemagne, la demande intérieure resterait atone. La consommation des ménages, en particulier, serait affectée par le recul du pouvoir d'achat. Les exportations retrouveraient toutefois un certain dynamisme, du fait surtout de l'automobile.

Au deuxième trimestre 2023, l'activité progresserait dans les principales économies de la zone euro. Le reflux de l'inflation et le dynamisme des salaires contribueraient à un rebond de la consommation privée en Allemagne. Le maintien des cours de l'énergie à des niveaux bas (hypothèse de prévision) et la sortie de l'hiver, repoussant le risque de pénuries, soutiendraient la production des branches écono-ergo-intensives. ●

Encadré 1 : les ménages européens ont nettement réduit leur consommation d'énergie au quatrième trimestre 2022

Au-delà de la France, la consommation des ménages en énergie a également reculé fin 2022 dans les autres principales économies de la zone euro. En Allemagne, l'agence fédérale des réseaux (*Bundesnetzagentur*) estime¹ ainsi que la consommation de gaz des ménages et petites entreprises a baissé de plus de 10 % au quatrième trimestre 2022 par rapport au niveau moyen observé au quatrième trimestre entre 2018 et 2021. La baisse a par ailleurs été plus marquée que celle déjà observée au troisième trimestre 2022.

Dans une analyse publiée en décembre 2022, la Banque d'Espagne² a fait un constat similaire pour le même champ : la consommation de gaz en octobre et novembre 2022 aurait reculé d'environ 10 % en comparaison avec les mêmes mois de 2019-2021, correction faite des températures.

En Italie enfin, selon les données³ de l'agence responsable du réseau électrique italien (Terna), la consommation des ménages et des entreprises non industrielles aurait diminué elle aussi de façon sensible, y compris après correction des effets météorologiques. ●

¹ https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Gasversorgung/aktuelle_gasversorgung/start.html#SVG.

² <https://www.bde.es/f/webbde/SES/Secciones/Publicaciones/InformesBoletinesRevistas/BoletinEconomico/22/T4/Files/be2204-it-Box4.pdf>.

³ <https://www.terna.it/en/electric-system/publications/monthly-report>

Encadré 2 : au quatrième trimestre 2022, la résistance de la production manufacturière dans la zone euro masque de fortes disparités sectorielles

Fin 2022, dans un contexte de tensions sur les prix de l'énergie, la production manufacturière des principales économies de la zone euro a relativement résisté dans son ensemble, masquant toutefois des évolutions différenciées selon les branches. La production a reculé dans les branches énérgo-intensives, particulièrement en Allemagne et de façon plus modérée en Italie. Au contraire, les branches pharmaceutique et des machines et équipements ont porté la production de l'industrie manufacturière.

Dans les principales économies de la zone euro, la production manufacturière a résisté fin 2022

Au sortir de l'été 2022, l'industrie manufacturière a été confrontée en zone euro à des tensions sur les volumes et sur les prix de l'énergie. Ces tensions se sont ajoutées aux difficultés d'approvisionnement, certes en reflux, présentes depuis la reprise post-covid, ainsi qu'à la persistance de difficultés de recrutement.

Pour autant, la production manufacturière a relativement résisté au quatrième trimestre 2022 : elle a enregistré un léger recul en Italie (-0,4 % pour l'indice de production industrielle en moyenne au quatrième trimestre, par rapport au troisième, ► **figure 1**), une stabilité en Allemagne et même une légère progression en France (+0,2 %) et en Espagne (+0,7 %). Ces évolutions masquent toutefois, au sein de chaque pays, des disparités entre branches.

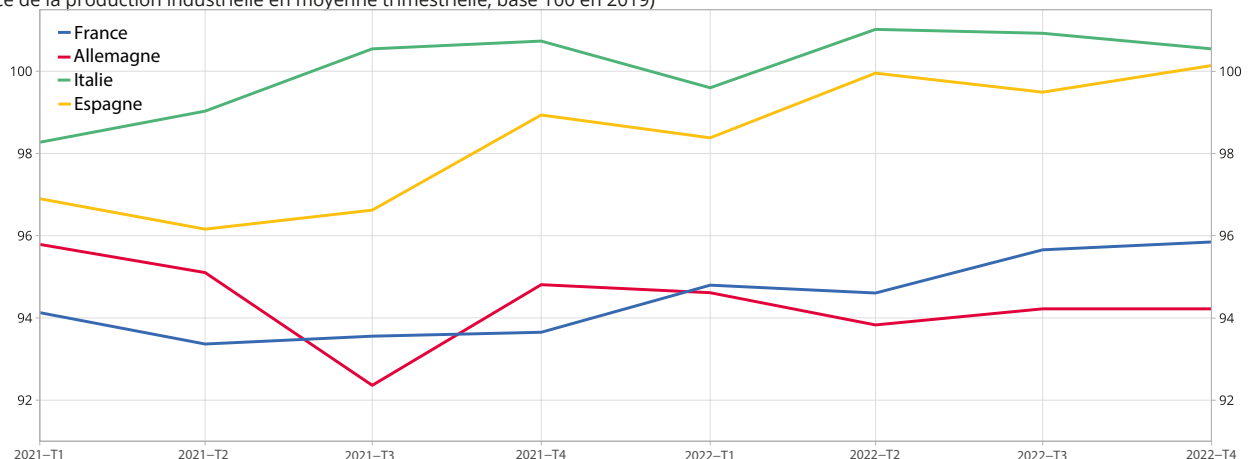
La production des branches énérgo-intensives a globalement reculé, comme au trimestre précédent

Les branches énérgo-intensives représentaient entre 15 et 20 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière avant la pandémie de Covid-19. Il s'agit dans cette étude des branches dont les consommations intermédiaires en produits issus des industries extractives, de la cokéfaction et raffinage et de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'air conditionné représentent plus de 5 % de la valeur ajoutée : industrie du papier et du carton, industrie chimique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et la métallurgie. Particulièrement exposée à la crise énérgétique, la production de ces branches a nettement diminué au quatrième trimestre (► **figure 2**).

En Allemagne, au quatrième trimestre 2022, les baisses de production ont été plus marquées qu'en France, en Italie ou en Espagne, en particulier dans l'industrie chimique (-11,5 %) et dans l'industrie du papier et du carton (-7,3 %, en baisse pour le quatrième trimestre consécutif). En France et en Espagne, la production a reculé de façon plus mesurée (baisse de 4,2 % au maximum en France, pour l'industrie chimique, et au maximum de -3,1 % en Espagne, pour l'industrie du papier et du carton). En Italie, les baisses de production ont été moindres, ne dépassant pas 3 % sur le trimestre (métallurgie) ; l'industrie chimique s'y est même distinguée avec une production en légère hausse (+0,5 %), succédant toutefois à une forte contraction au trimestre précédent (-6,9 %).

► 1. Au quatrième trimestre 2022, la production manufacturière a résisté dans les principales économies de la zone euro

(indice de la production industrielle en moyenne trimestrielle, base 100 en 2019)



Dernier point : quatrième trimestre 2022.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, en Italie, la production manufacturière se situait 0,5 % au-dessus de son niveau moyen de 2019 (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés).

Champ : industrie manufacturière.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE.

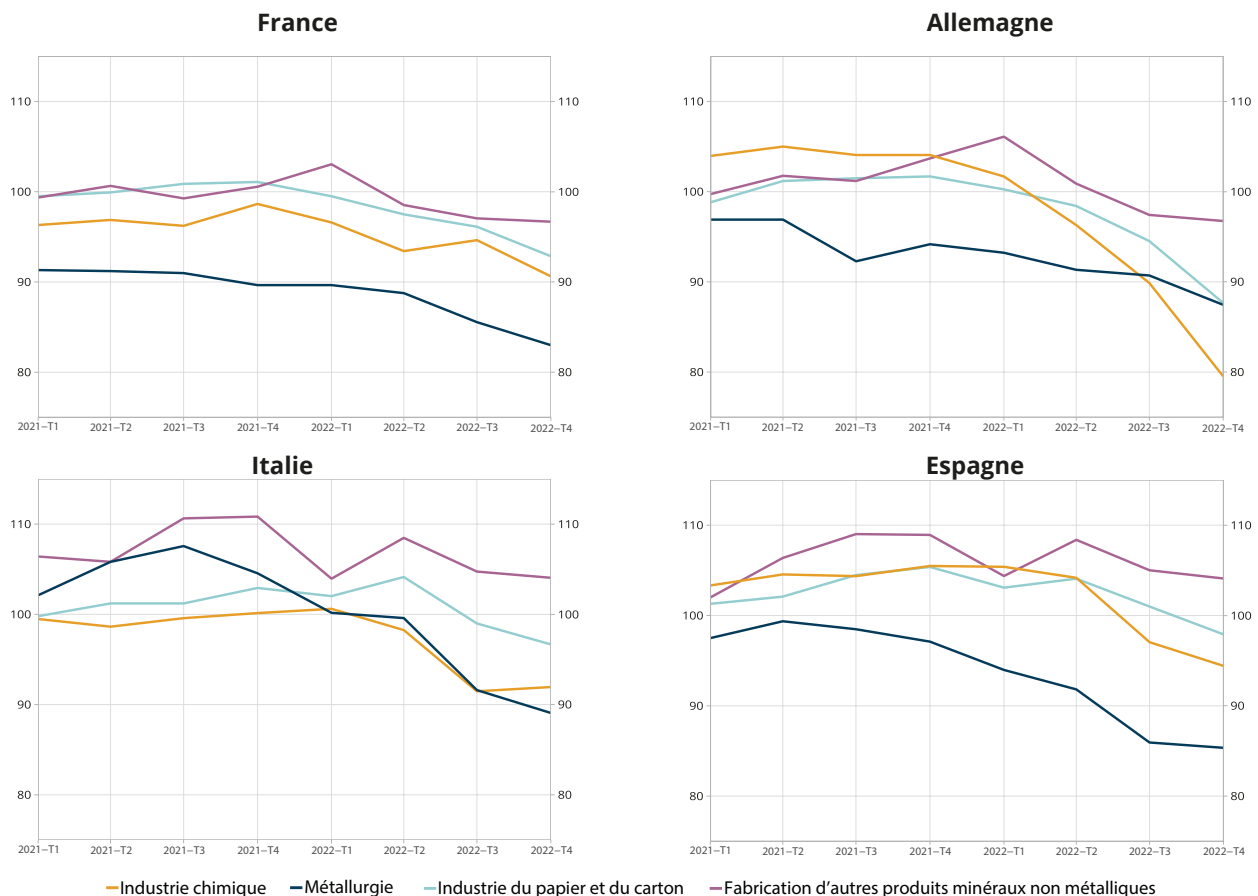
À l'inverse, certaines branches ont bénéficié d'une relative détente des difficultés d'approvisionnement

À l'inverse des industries écono-intensives, certaines branches ont soutenu la production manufacturière fin 2022. C'est le cas de la fabrication des matériels de transport : dans cette branche, la production reste nettement en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire (hormis en Italie) et bénéficie par conséquent encore d'effets de rattrapage. Cela vaut notamment pour l'industrie automobile : la production y a augmenté fortement en Allemagne fin 2022 (+9,2 % sur le trimestre), ce qui, compte tenu du poids de la branche (près de 20 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en 2019) a contribué sensiblement à soutenir la production manufacturière allemande. En France, la production a aussi nettement augmenté dans la fabrication d'« autres matériels de transport » (qui recouvre principalement l'industrie aéronautique), du fait de moindres tensions sur les chaînes d'approvisionnement depuis l'été 2022.

Hormis en Allemagne, la production a globalement progressé pour la fabrication d'équipements électriques et de machines et équipements. Enfin, dans les quatre principales économies de la zone euro, l'industrie pharmaceutique a été particulièrement dynamique au quatrième trimestre, cette branche fortement exportatrice ayant probablement bénéficié d'effets de change et peut-être aussi du contexte épidémique de la fin 2022. En France, où l'industrie pharmaceutique représente 7 % de la valeur ajoutée manufacturière, la forte hausse de sa production (+6,4 % au quatrième trimestre) a soutenu notablement la production manufacturière dans son ensemble. ●

► 2. Au quatrième trimestre de 2022, la production a reculé dans les branches industrielles écono-intensives

(indice de la production industrielle en moyenne trimestrielle, base 100 en 2019)



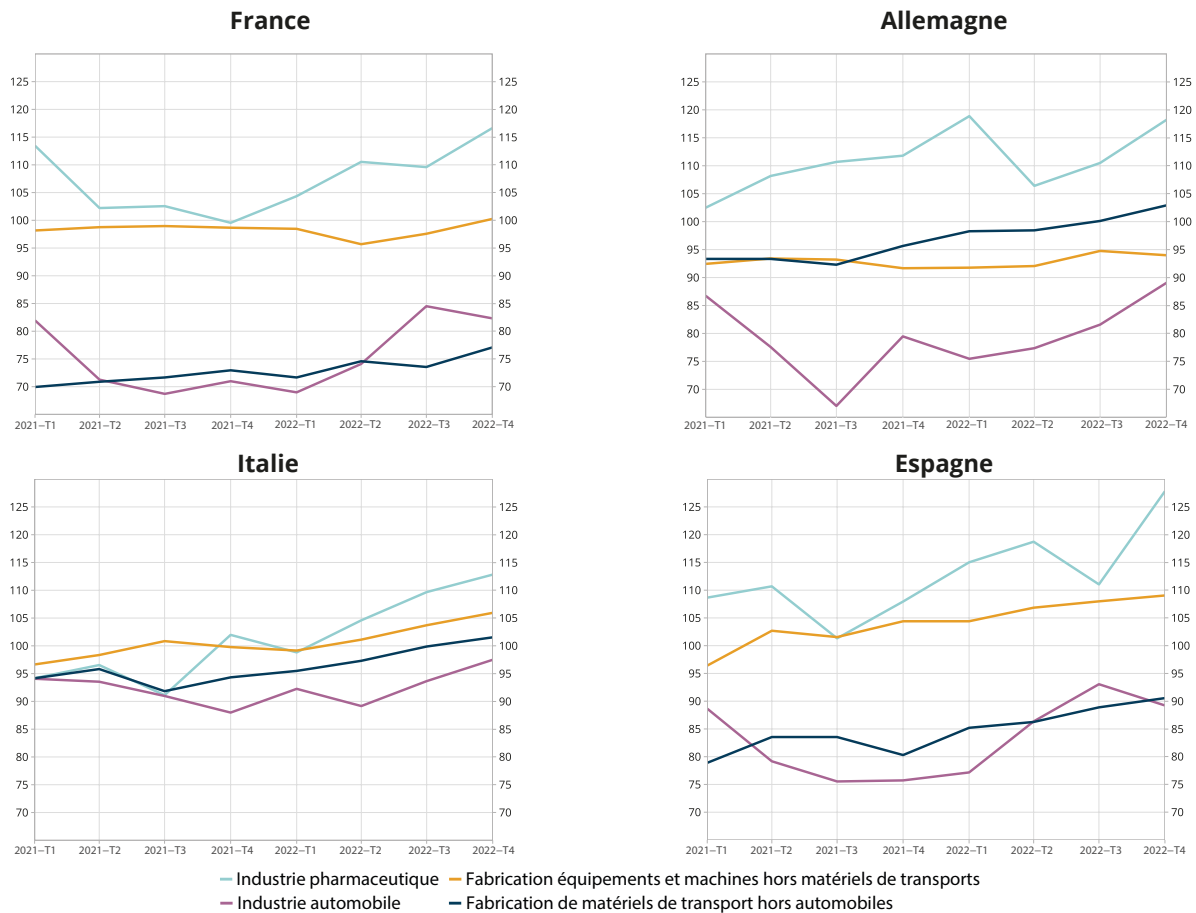
Dernier point : quatrième trimestre 2022.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, en Italie, la production de la métallurgie se situait 11,0 % en dessous de son niveau moyen de 2019 (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés).

Source : Insee, Destatis, Istat, INE.

► 3. Au quatrième trimestre 2022, bénéficiant de potentiels de rattrapage, la production automobile allemande et italienne a augmenté

(indice de la production industrielle en moyenne trimestrielle, base 100 en 2019)



Dernier point : quatrième trimestre 2022.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, en Italie, la production de l'industrie automobile se situait 2,5 % en dessous de son niveau moyen de 2019 (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés).

Source : Insee, Destatis, Istat, INE.

Royaume-Uni

Depuis début 2022, l'économie britannique demeure atone, dans un contexte économique dégradé sur fond de tensions politiques et sociales. Au quatrième trimestre 2022, marqué par d'importants mouvements de grèves en décembre, le PIB est resté stable (+0,0 %, après -0,2 % au troisième trimestre, ► [figure 1](#)). La croissance annuelle s'est élevée à 4,0 % en 2022, portée avant tout par le rebond de l'activité courant 2021 au sortir de la crise sanitaire.

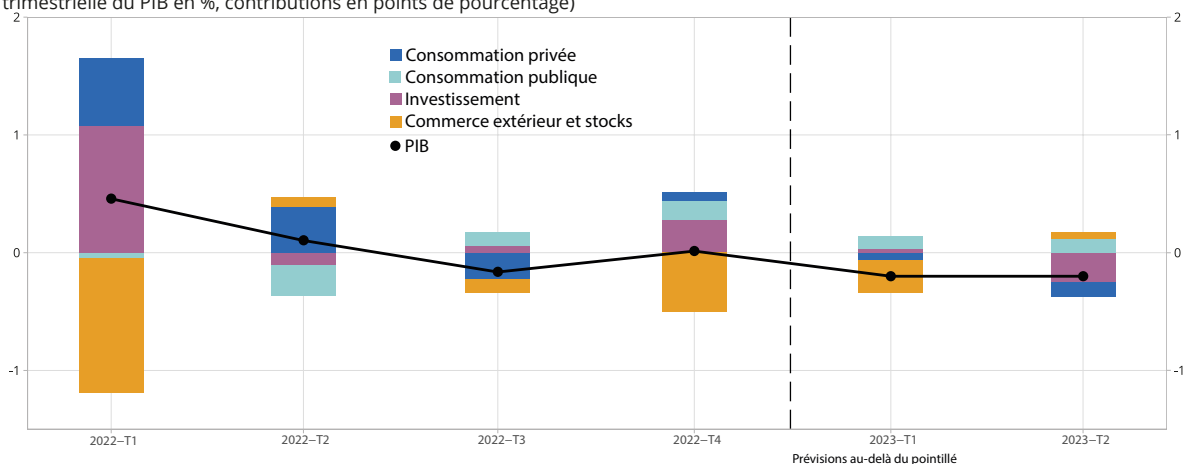
La consommation est restée pénalisée au quatrième trimestre 2022 (+0,1 % après -0,4 %) par l'érosion persistante du revenu réel des ménages dans un contexte de forte inflation. La demande intérieure a néanmoins été soutenue en fin d'année par un investissement relativement dynamique (+1,5 %) bien qu'évoluant de façon contrastée. L'investissement des ménages (-4,3 %, ► [figure 2](#)) apparaît particulièrement affecté par les pertes de pouvoir d'achat et par le resserrement monétaire mené par la Banque d'Angleterre. Au contraire, l'investissement des entreprises a rebondi (+4,8 % après -3,2 %), retrouvant seulement son niveau d'avant la crise sanitaire malgré le soutien fiscal (*super deduction*) mis en place à la suite du *Brexit*. Les échanges extérieurs en revanche, marqués depuis plusieurs trimestres par de forts mouvements, ont pesé sensiblement sur l'activité : les importations ont rebondi (+1,5 %, tirées par des importations d'équipement industriel et de transport, en lien avec le fort investissement des entreprises) tandis que les exportations se sont repliées (-1,0 %), principalement dans les services.

Début 2023, l'inflation reste à un niveau élevé (+10,1 % sur un an en janvier), bien qu'en reflux depuis octobre 2022 du fait principalement du recul des prix énergétiques mondiaux. Cependant, au premier semestre 2023, certains facteurs conduiraient à maintenir les prix à un niveau élevé. En effet, le programme de soutien mis en place par le gouvernement pour plafonner les factures d'énergie des ménages sera revu à la baisse en avril, tandis que le marché du travail, tendu depuis la crise sanitaire (chômage à 3,7 % en décembre avec toujours plus d'un million d'emplois vacants), continuerait de favoriser la progression des salaires. Ceux-ci restent cependant moins dynamiques que les prix de consommation – la hausse des salaires atteignait ainsi +5,9 % primes comprises en décembre en glissement annuel – et le pouvoir d'achat pourrait donc poursuivre sa baisse au premier semestre 2023.

Dans ce contexte, l'activité reculerait tout au long du premier semestre 2023 (-0,2 % par trimestre). Cette récession résulterait principalement du repli de la demande intérieure : l'inflation pèserait lourdement sur la consommation des ménages et l'investissement résidentiel continuerait de se dégrader sous l'effet de la hausse croissante des taux d'intérêt. L'investissement des entreprises, en revanche, progresserait au premier trimestre avant de reculer au deuxième, avec l'arrêt du dispositif de *super deduction* en avril. Dans un contexte de faible dynamisme du commerce mondial, les exportations resteraient déprimées, tandis que les importations se replieraient dans le sillage de la demande intérieure. ●

► 1. La demande intérieure pèserait sur l'activité au premier semestre de 2023

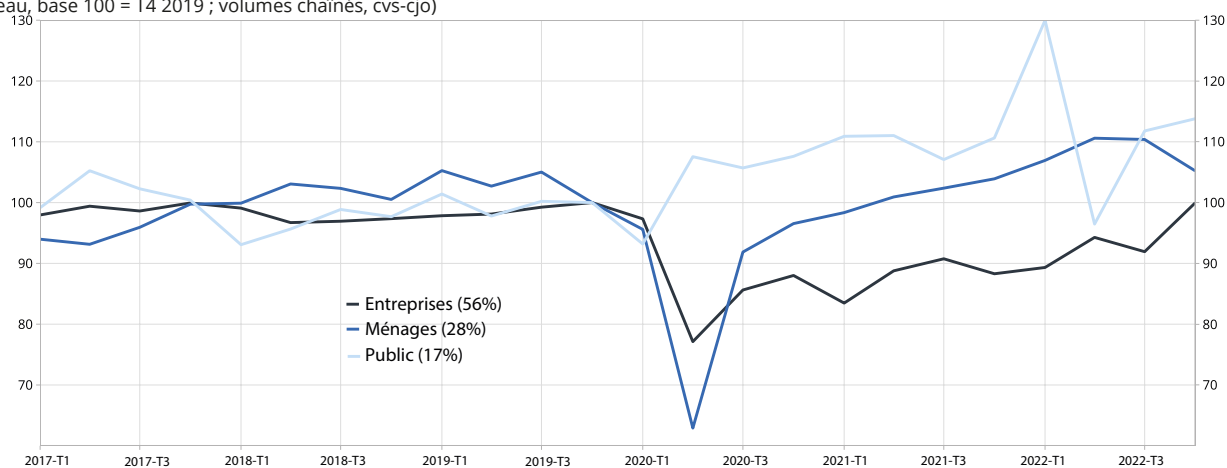
(variation trimestrielle du PIB en %, contributions en points de pourcentage)



Lecture : au troisième trimestre 2022, le PIB a reculé de 0,2 % et la consommation privée a contribué pour -0,2 point à cette évolution.
Source : ONS, calculs Insee.

► 2. L'investissement des ménages et des entreprises a évolué de façon contrastée fin 2022

(en niveau, base 100 = T4 2019 ; volumes chaînés, cvs-cjo)



Dernier point : quatrième trimestre 2022.

Source : ONS, calculs Insee.

États-Unis

Au second semestre 2022, l'économie américaine a progressé à un rythme dynamique, portant la croissance annuelle à 2,1 %, mais des signes de ralentissement sont progressivement apparus au tournant de l'année. Au quatrième trimestre 2022, la croissance du PIB de 0,7 %, à peine inférieure à celle du rebond du troisième trimestre (+0,8 %), s'est toutefois accompagnée d'un ralentissement de la consommation des ménages et d'une faible contribution des échanges extérieurs, entraînant une contribution nettement positive des variations de stocks (► [figure 1](#)).

En effet, la demande des ménages a été affectée par le niveau toujours élevé de l'inflation et par le resserrement monétaire en cours. D'une part, la consommation a reculé en novembre et décembre, pénalisée par la consommation de biens, tandis que la consommation de services a progressivement perdu son dynamisme au fil de l'année 2022 (► [figure 2](#)). D'autre part, l'investissement résidentiel a de nouveau fortement reculé au quatrième trimestre (-7,2 %, après -7,6 % au trimestre précédent), sur fond de hausse des taux d'intérêt.

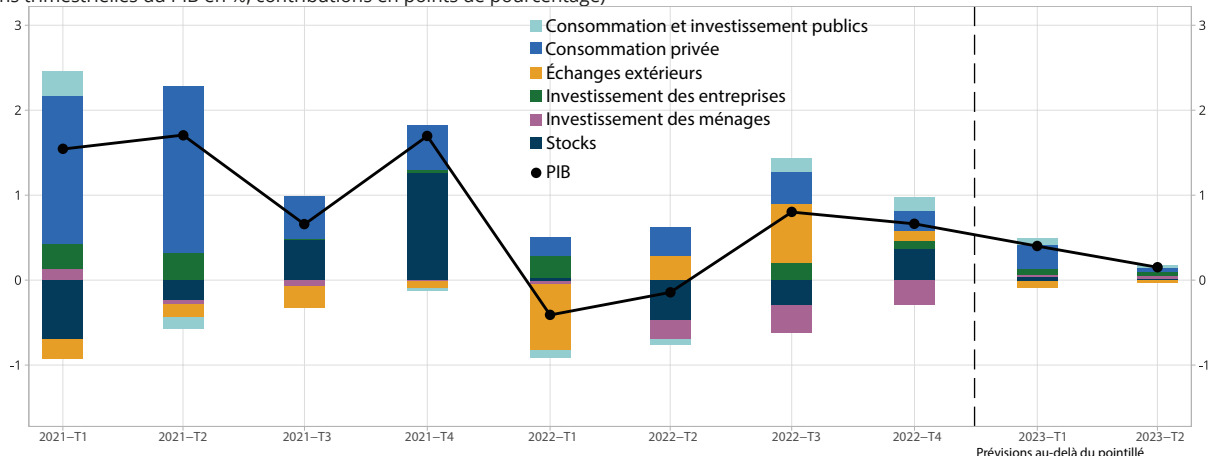
Par ailleurs, au second semestre, la consommation et l'investissement publics (+0,9 % aux troisième et quatrième trimestres) ont été portés par les mesures de politique économique, telles que le *Chips and Science Act* et l'*Inflation Reduction Act*, destinées notamment à renforcer la compétitivité de l'industrie américaine et à favoriser les investissements dans les énergies, en particulier dans les énergies non fossiles. Bénéficiant également des soutiens publics (dont l'*Infrastructure Investment and Jobs Act* de novembre 2021) et malgré la hausse des coûts d'emprunt, l'investissement des entreprises a progressé en fin d'année (+0,8 % au quatrième trimestre), porté par les investissements en infrastructures (+2,1 %).

Le resserrement monétaire opéré par la Réserve Fédérale semble désormais entrer en phase de ralentissement (hausse de 25 points de base en février 2023, contre 50 ou 75 en 2022), ce qui pourrait tempérer la hausse du coût du crédit. Cependant, l'inflation reste élevée (+6,4 % sur un an en janvier 2023), notamment sa composante hors énergie et alimentation (+5,6 %). Le recul de l'inflation depuis septembre 2022 s'explique par des « effets de base » : les prix continuent à progresser au mois le mois, mais moins rapidement qu'un an auparavant.

De même, malgré l'ampleur du resserrement monétaire, le marché du travail demeure dynamique, avec 504 000 et 311 000 créations d'emplois respectivement en janvier et février 2023. Le nombre élevé de démissions et d'embauches a contribué au dynamisme des salaires, bénéficiant aux salariés changeant d'emploi, et ce davantage encore qu'avant la crise sanitaire (► [figure 3 gauche](#)). Ces revalorisations salariales ont permis une réduction des écarts de salaires, avec une progression plus marquée pour les bas salaires (► [figure 3 droite](#)). Cette hausse des salaires devrait se poursuivre lors des prochains mois, et s'ajouter aux revalorisations annuelles des prestations sociales en janvier (*cost-of-living adjustment* en hausse de +8,7 %). Dès lors, le pouvoir d'achat poursuivrait sa hausse en début d'année 2023.

► 1. Au premier semestre 2023, l'économie américaine ralentirait mais sans reculer

(variations trimestrielles du PIB en %, contributions en points de pourcentage)



Lecture : au quatrième trimestre 2022, le PIB a progressé de 0,7 % et la consommation privée a contribué pour 0,2 point à cette évolution.

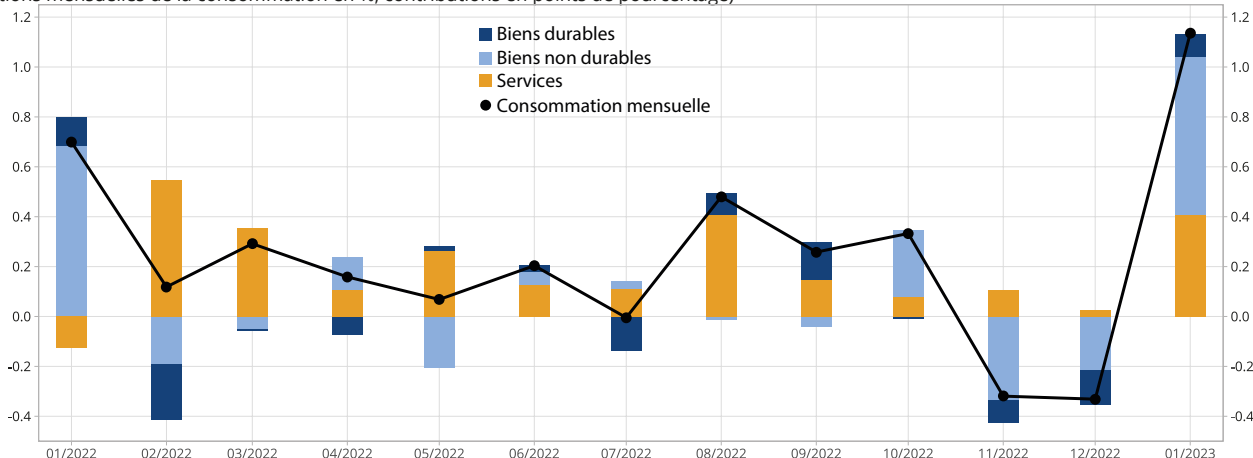
Source : Bureau of Economic Analysis.

En janvier, dans le sillage de la hausse de leur pouvoir d'achat, la demande intérieure des ménages a rebondi, aussi bien du côté de la consommation privée (► **figure 2**) que des ventes de maisons neuves (+7,2 %), mais cet effet devrait s'essouffler au cours du semestre, ou pourrait même être suivi d'un contrecoup.

Dans ce contexte, la demande intérieure américaine ralentirait au cours du premier semestre 2023, en lien avec le moindre dynamisme de la consommation des ménages. Les exportations, notamment celles de produits énergétiques qui avaient porté la croissance du PIB après le déclenchement de la guerre en Ukraine, se stabiliseraient, tandis que les importations évolueraient dans le sillage de la demande intérieure. Le PIB des États-Unis ralentirait donc au premier semestre 2023, mais sans toutefois reculer à cet horizon. ●

► 2. La consommation des ménages américains a reculé fin 2022

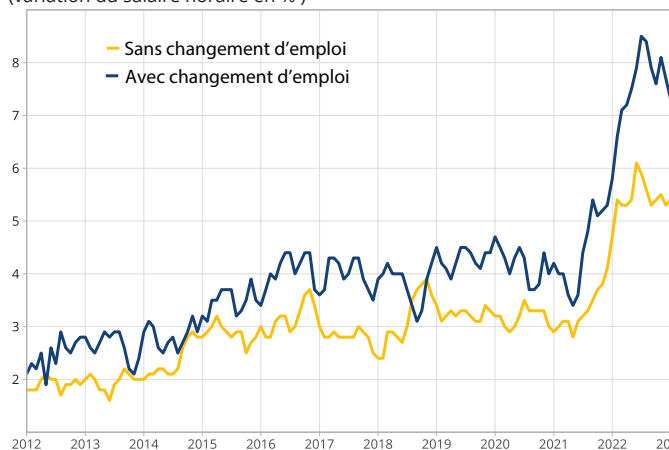
(variations mensuelles de la consommation en %, contributions en points de pourcentage)



Lecture : en décembre 2022, la consommation privée a reculé de 0,3 %, et la consommation de biens durables a contribué pour -0,2 point à cette évolution.
Source : Bureau of Economic Analysis.

► 3. Le dynamisme du marché du travail a permis une plus forte augmentation des bas salaires

(variation du salaire horaire en %)

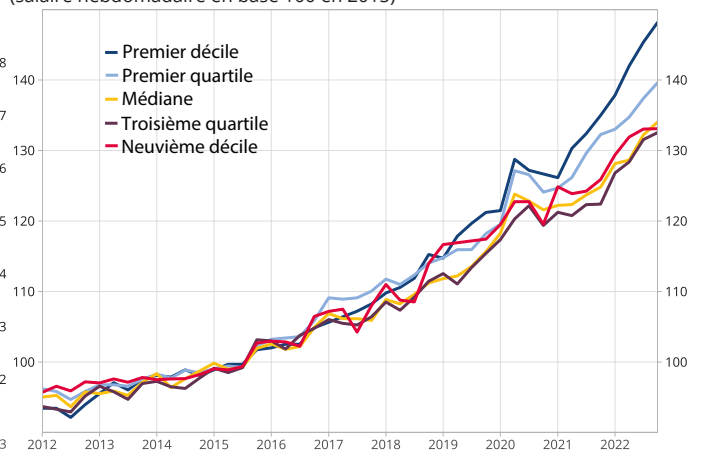


Dernier point : janvier 2023.

Note : la variation du salaire horaire est calculée comme la moyenne mobile sur 3 mois de la variation sur un an du salaire horaire médian pour la catégorie considérée. Un individu est considéré comme ayant changé d'emploi s'il exerçait une profession différente ou dans une industrie différente il y a un an ou bien a changé d'employeur ou de fonction au cours des trois derniers mois. Lecture : en janvier 2023, le salaire horaire médian d'un individu ayant changé d'emploi avait progressé de 7,3 % sur un an.

Source : Federal Reserve Bank of Atlanta.

(salaire hebdomadaire en base 100 en 2015)



Dernier point : quatrième trimestre 2022.

Note : le premier décile définit la limite des 10 % des plus faibles rémunérations hebdomadaires habituelles des travailleurs salariés à temps plein.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, le premier décile du salaire hebdomadaire se situait 48 % au-dessus de son niveau moyen de 2015.

Source : Bureau of Labor Statistics.

Chine

En Chine, l'abandon complet de la politique « zéro-Covid » depuis le 7 décembre 2022 devrait constituer un tournant pour l'évolution conjoncturelle du pays. En effet, en 2022, l'activité économique est restée fortement corrélée aux restrictions décidées par les autorités, notamment lors des confinements stricts du printemps : le PIB s'est replié au deuxième trimestre (-2,4 %) puis a rebondi au troisième trimestre (+3,9 %). Au quatrième trimestre, il a de nouveau marqué le pas (+0,0 %) en raison de nouvelles restrictions sanitaires prises au début du trimestre puis de la résurgence épidémique en décembre, lesquelles ont entravé la production industrielle (-0,3 % au quatrième trimestre, ► [figure 1](#)). Fin 2022, le PIB se situait ainsi 2,9 % au-dessus de son niveau de fin 2021, et sur l'ensemble de l'année 2022, il a progressé de 3,0 %.

Les restrictions sanitaires et le nombre élevé de contaminations, dans un contexte de confiance des ménages dégradée (indice de confiance à 86,9 au quatrième trimestre 2022 contre 120,0 un an plus tôt), ont pesé sur la consommation privée : les ventes au détail ont reculé de 3,7 % au quatrième trimestre (► [figure 1](#)) tandis que la consommation n'a contribué que pour 0,2 point au glissement annuel du PIB au quatrième trimestre.

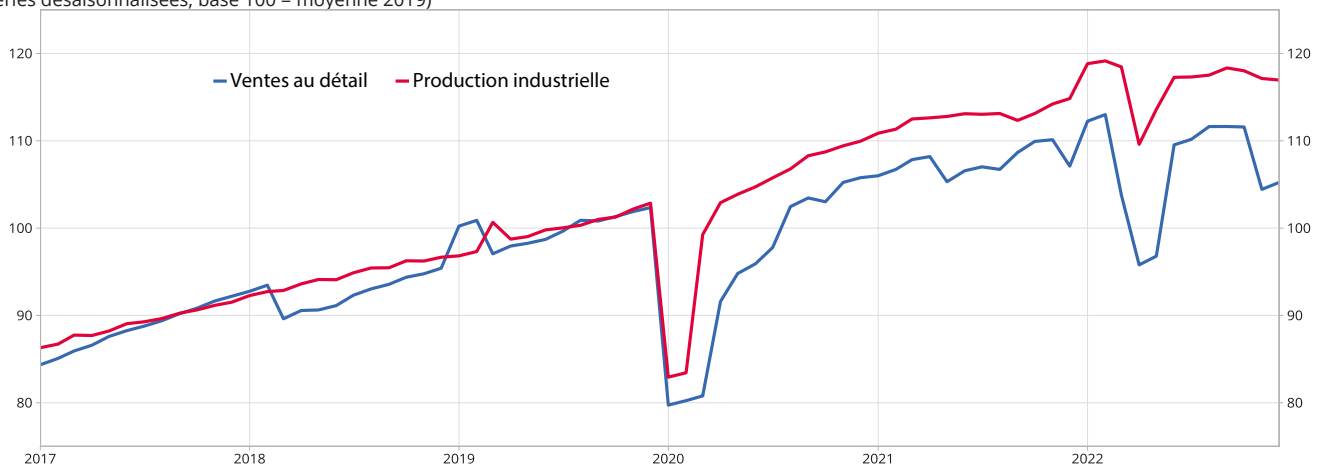
À l'inverse, l'investissement a porté l'essentiel de la hausse d'activité sur un an (contribution de +3,9 points au glissement annuel du PIB au quatrième trimestre) mais avec toutefois un fort contraste (► [figure 2](#)) entre le dynamisme de l'investissement public, soutenu par les mesures publiques en faveur des « banques politiques » (*policy banks*), et la baisse continue de l'investissement privé depuis un an, notamment celle des investissements immobiliers (-10 % sur l'ensemble de l'année 2022). En fin d'année, malgré de nouvelles annonces des autorités pour relancer le secteur immobilier, les difficultés se sont poursuivies, à l'image du repli des mises en chantier et des transactions immobilières au quatrième trimestre.

La fin de la politique « zéro-Covid » pourrait permettre une reprise de l'activité économique au premier semestre 2023. Les enquêtes PMI montrent ainsi une amélioration rapide de la situation économique dès janvier, et plus encore en février, en particulier dans le secteur non-manufacturier (► [figure 3](#)). La réouverture de l'économie favoriserait la reprise de la consommation des ménages à partir du premier trimestre 2023, en particulier la consommation de services. La hausse des prix des services de voyages en janvier (+11,2 % sur un an) témoigne ainsi de la reprise des déplacements des Chinois à l'occasion des congés de la nouvelle année, tout comme la nette augmentation du nombre de vols, multiplié par près de quatre entre début décembre et début février. Dans ce contexte, le PIB progresserait ainsi d'environ 1 % au premier trimestre, avant d'accélérer à +2 % au deuxième trimestre.

Au niveau de l'économie mondiale, l'explosion du nombre de contaminations en Chine au tournant de l'année a provoqué des pénuries, notamment de médicaments, mais aussi des perturbations limitées des chaînes de valeur. Dans un second temps, la reprise de la consommation des ménages et le retour probable des touristes chinois à l'étranger pourraient bénéficier aux économies occidentales, en particulier dans le secteur du luxe. Les importations chinoises seraient ainsi dynamiques au premier semestre 2023, mais l'accélération de l'activité en Chine pourrait également provoquer de nouvelles tensions inflationnistes au niveau mondial, sur les marchés de l'énergie notamment. ●

► 1. En fin d'année 2022, les ventes au détail ont de nouveau fortement reculé

(séries désaisonnalisées, base 100 = moyenne 2019)



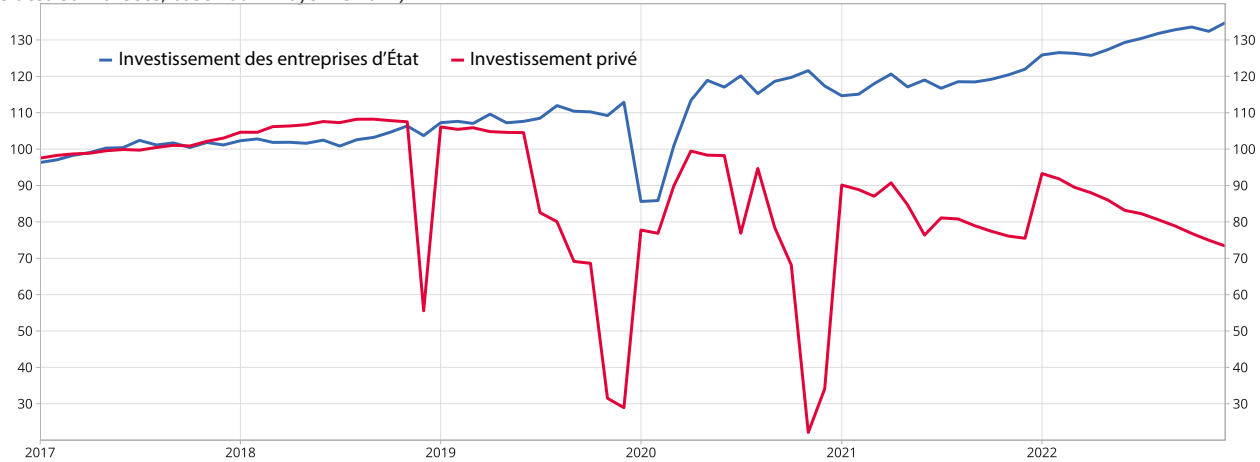
Dernier point : décembre 2022.

Lecture : en décembre 2022, la production industrielle se situait 17 % au-dessus de son niveau moyen de 2019.

Source : NBSC, calculs Insee.

► 2. En 2022, l'investissement privé et l'investissement des entreprises d'État ont connu des dynamiques opposées

(séries désaisonnalisées, base 100 = moyenne 2017)



Dernier point : décembre 2022.

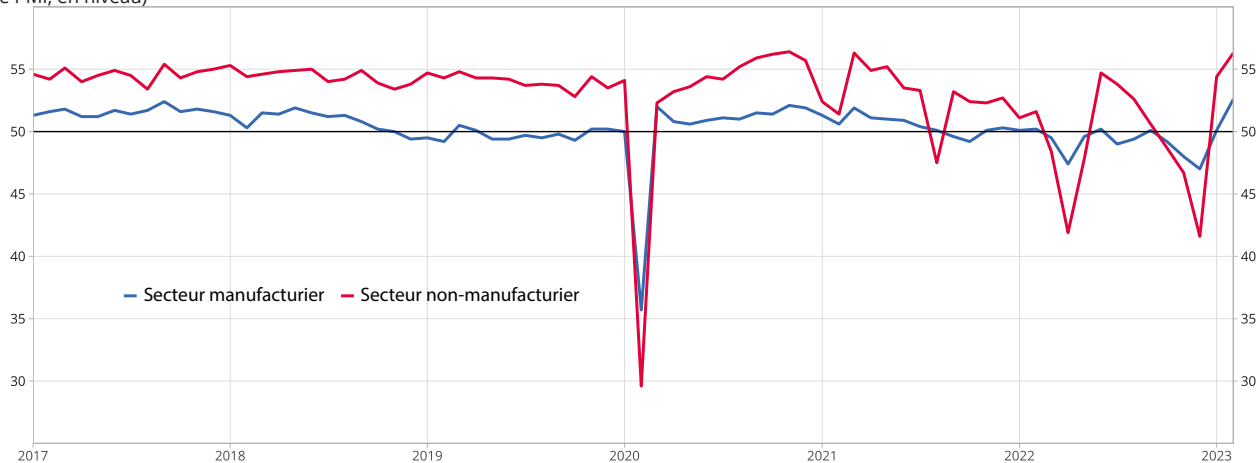
Note : s'agissant de l'investissement des entreprises d'État, la série en niveau cumulatif sur un an disponible jusqu'en 2017, a été prolongée à l'aide de la série en glissement annuel toujours publiée. On peut alors, comme pour la série de l'investissement privé, construire une série des différences mensuelles, laquelle est ensuite désaisonnalisée avec la méthode X13-ARIMA-SEATS prenant en compte le Nouvel An chinois.

Lecture : en décembre 2022, l'investissement privé se situait à 73 % de son niveau moyen de 2017.

Source : NBSC, calculs Insee.

► 3. La levée des restrictions sanitaires conduirait à une reprise de l'activité début 2023

(indice PMI, en niveau)



Dernier point : février 2023.

Note : un indice PMI de 50 reflète une situation économique invariante par rapport à la période antérieure. Un indice supérieur à 50 traduit une expansion économique par rapport au dernier mois, et un indice inférieur à 50 traduit une contraction.

Lecture : en février 2023, l'indice PMI du secteur non-manufacturier se situait à 56,3, au-dessus du seuil d'expansion de 50.

Source : NBSC.